TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE Nº 11 535 — DERNIÈRE ÉDITION — DIMANCHE 28 FÉVRIER - LUNDI 1er MARS 1982

LE MONDE DIMANCHE

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

4 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,50 dir. ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 23 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 275 F CFA ; Danemark, 6,50 kr. ; Espagne, 70 pes. ; G.-B., 45 p. ; Grèce, 45 dr. ; Iran, 125 rls ; Irlande, 70 p. ; Italie, 1000 L. ; Liban, 325 P. ; Luxembourg, 23 f. ; Norvège, 4,75 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 45 esc. ; Sénégal, 275 F CFA ; Suède, 4,75 kr ; Suisse, 1,30 f. ; E.-U., 85 cents ; Yougoslavie, 38 d.

Tarif des abonnements page 11.

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Telex Paris nº 650572
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

Paris et Rome veulent s'opposer à la politique monétaire américaine

M. Mitterrand a terminé, ce samedi 27 février, son voyage officiel en Italie, qui a été marqué, notamment, par la volonté d'institutionnaliser les relations entre les deux pays grâce à « un ou deux » sommets annuels. Paris et Rome ont également décidé de conjuguer leurs efforts face à la politique monétaire américaine.

Le président de la République, qui s'est entretenu, samedi matin, avec les chefs des principaux partis politiques italiens, a été reçu, en fin de matinée, par le pape.

De nos envoyés spéciaux

Rome. — Le premier sommet franco-italien a été marqué par l'affirmation d'une volonté commune de s'opposer à la politique américaine d'« *argent cher* ». Vendredi après-midi, les deux délégations, conduites par MM. Mitterrand et Spadolini, s'étaient réunies en séance plénière qualifiée par les dirigeants italiens de « *premier conseil des ministres des deux pays* ».

Dans la soirée, le président de la République a pu rencontrer au cours d'un dîner les principales personnalités du monde politique.

JEAN-MARIE COLOMBANI et PHILIPPE PONS.

(Lire la suite page 3.)

Un socialiste chez le pape

La visite d'un président français au Vatican n'est pas, en soi, chose rare. Il n'y a guère plus d'un an, M. Giscard d'Estaing, venu à Rome s'entretenir avec les dirigeants italiens, avait été reçu longuement par Jean-Paul II. Le caractère exceptionnel de l'entrevue que M. François Mitterrand a eue ce samedi en fin de matinée avec le souverain pontife provient plus de l'appartenance politique du chef de l'Etat que de sa fonction.

Si l'histoire des rapports entre l'Eglise de Rome et sa « fille aînée » a connu tant de vicissitudes depuis les débuts de la Troisième République, c'est surtout à de longs et épineux conflits avec une certaine « France de gauche » qu'elle le doit. La politique laïque de Jules Ferry marqua le début des hostilités, que Léon XIII tenta de circonscrire, avec plus de souplesse que d'efficacité. Avec la « loi sur les congrégations », en 1901, s'ouvrait une nouvelle phase du conflit entre Paris et le Vatican, surtout lorsque à Waldeck-Rousseau succéda le « petit père Combes », et à Léon XIII celui qui allait prendre le nom de Pie X. Le choc de ces deux intransigeances allait aboutir à la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

C'est sur des principes philosophiques, bien davantage que sur des orientations diplomatiques, que porte aujourd'hui le contentieux qui peut opposer le nouveau pouvoir français et le Saint-Siège. Même si ce contentieux ne s'exprime évidemment plus dans les mêmes termes, et si la vieille équation gauche = laïcité, voire anticléricalisme, n'a guère plus cours. Il s'agit notamment de la légalisation de l'avortement, dont la gauche n'a d'ailleurs pas eu l'initiative (puisqu'elle fut réalisée sous le précédent septennat), mais qu'elle a encouragée et veut développer. C'est là un sujet sur lequel le pape est demeuré d'une absolue fermeté.

Plus actuelle encore apparaît la querelle de l'enseignement libre, du moins dans sa dimension religieuse. Jean-Paul II vient de réaffirmer, à l'occasion d'un rassemblement de jeunes organisé lors de son dernier voyage en Afrique, le « droit fondamental » de toute famille à « éduquer ses enfants dans des écoles qui correspondent à sa conception de la vie et du monde ». Et il a formulé l'espoir que « la sagesse des responsables, soucieux d'une véritable démocratie », finirait par prévaloir à cet égard.

La visite de M. Mitterrand devait donc lui permettre d'exprimer au chef de l'Etat la préoccupation de l'Eglise devant les projets du gouvernement français en matière d'enseignement. Peut-être le pape aura-t-il poussé la malice jusqu'à rappeler à son hôte que celui-ci fut lui-même l'élève des « bons pères ».

Sur un terrain plus diplomatique, les points de convergence ne manquent pas entre le chef de l'Eglise et le président français, surtout à propos de la Pologne. En ce qui concerne l'Amérique latine et les devoirs des nations développées envers le tiers-monde, les analyses du Vatican ne sont pas éloignées de celles de l'Elysée, si les moyens d'action diffèrent. Qu'il ait ou non reçu de son visiteur français les apaisements espérés sur la liberté de l'enseignement religieux, Jean-Paul II devrait avoir trouvé avec lui certains terrains d'entente lors de leur examen de la situation internationale.

AU JOUR LE JOUR

DESTINS

M. Auguste Elkabbach, plâtrier à Moissieu-sur-Dolon (Isère), nous a déclaré, en exclusivité, qu'il ne désespère pas de retrouver un emploi et qu'en attendant on ne le fera pas taire.

Après la sanction prise contre M. Placide Hébert, fraiseur à Saint-Bérain-sous-Sanvignes (Saône-et-Loire), ses camarades d'atelier ont fait circuler une pétition en sa faveur. Vainement.

M. Firmin Cavada, ouvrier agricole à Louppy-le-Château (Meuse), s'est enfin mis d'accord avec son patron pour le quitter, tout en continuant à travailler avec lui.

On s'en moque.

BRUNO FRAPPAT.

La décision du Conseil constitutionnel permet l'application rapide de la décentralisation

Le statut de la Corse respecte l'« indivisibilité » de la République

Saisi par des députés et des sénateurs de l'opposition des lois sur la décentralisation et sur la Corse, le Conseil constitutionnel a rendu, le 25 février, des décisions qui, pour l'essentiel, sont de nature à satisfaire le gouvernement. A propos du statut particulier de la Corse, les neuf « sages » estiment qu'aucune des dispositions contestées ne porte atteinte aux principes de l'indivisibilité de la République, de l'égalité devant la loi et de l'intégrité du territoire.

Quant à la loi générale « droits et libertés des communes, départements et régions », le Conseil en a approuvé les principales dispositions, sauf certaines modalités relatives au contrôle « a posteriori » qu'exercera le représentant de l'Etat sur les délibérations des collectivités territoriales. Sauf sur ces points, l'ensemble de la loi va donc pouvoir être promulgué et la décentralisation rapidement appliquée.

LA POLITIQUE ET LE DROIT

Pas de fédéralisme

par FRANÇOIS LUCHAIRE (*)

Le Conseil constitutionnel donne son feu vert à la loi qui concerne la Corse ; il fait de même pour l'essentiel de la loi de décentralisation ; certes, il s'oppose à la promulgation de quelques dispositions de caractère assez technique, mais ces dispositions étant séparables de l'ensemble de la loi, celle-ci pourra être promulguée (à l'exception des dispositions jugées non conformes) ; la réforme entrera en vigueur selon le calendrier souhaité par le gouvernement et le Parlement. Voilà l'essentiel.

Mais les deux décisions du Conseil constitutionnel contiennent des principes dont l'importance mérite d'être soulignée, car il précise ce que le législateur ne pourra faire et même ce qu'il devra faire.

(*) Président honoraire de l'université de Paris, ancien membre du Conseil constitutionnel.

(Lire la suite page 7.)

La raison et la modernité

par FRANÇOIS GROSRICHARD

Avec l'aval donné au statut particulier de la Corse, et malgré quelques bémols techniques mis à certains articles de la loi « Droits et libertés des communes, départements et régions », la réforme fondamentale du début du septennat n'aura donc pas connu les affres des nationalisations.

Comme les historiens ont pu parler, à propos de conquêtes conduites de main de maître, de « guerres-éclairs », de même la première étape législative de la décentralisation — et aussi la plus significative parce qu'il fallait vaincre des siècles d'habitudes et de réticences — aura été franchie à un train d'enfer. L'expression n'est pas excessive lorsqu'on sait la lourdeur congénitale des procédures qui, en France, font cheminer la loi de ses limbes jusqu'à sa promulgation.

(Lire la suite page 7.)

Après la création de comités d'action syndicale dans des casernes

M. Hernu condamne ceux qui veulent instaurer la « lutte des classes » dans les armées

(Lire nos informations page 16.)

Conquérir le temps libre

par ANDRÉ HENRY (*)

Les discussions qui marquent l'actualité à la suite de l'ordonnance sur la durée du travail pourraient occulter, si les forces vives de la nation n'y prenaient garde, la question fondamentale de l'aménagement du temps. Celle-ci illustre la volonté du gouvernement de conduire avec efficacité une politique du temps libéré sous ses multiples aspects, incluant notamment la durée du travail et l'étalement des vacances.

La marche progressive vers les trente-cinq heures par semaine, la cinquième semaines de congés payés, le droit à la retraite à partir de soixante ans, sont autant de mesures prises ou à prendre dans un délai proche qui donnente toute son importance au temps libéré et qui expliquent le caractère éminemment social du ministère du temps libre.

Aménager le temps, c'est, pour chacun, créer les conditions de la conquête du temps libre.

Quatre objectifs majeurs peuvent être retenus :

L'ETALEMENT DES VACANCES : UNE CHANCE POUR L'ECONOMIE

L'étalement des vacances est un phénomène irréversible, et à portée de notre main. Ce n'est pas le « serpent de mer » que l'on croit. Il suffit de le vouloir pour qu'il se mette en place en peu d'années, et pour créer un courant de développement économique du tourisme et du loisir sans précédent.

Sait-on que la France est le seul pays au monde dont les entreprises ferment leurs portes pour congés annuels ? Tous les autres pays, à commencer par les grands pays industriels, maintiennent leurs entreprises en activité et bénéficient, de ce fait, d'un avantage économique certain.

Comment procèdent-ils alors pour les vacances des travailleurs ? C'est tout simple, ils étalent les congés, et cet étalement est une donnée banalisée des conditions de vie et de travail.

En France, dans la concertation qui a été engagée dès le mois d'octobre 1981, aucun des partenaires du gouvernement, que ce soient les organisations patronales ou syndicales ou les associations de familles et de parents, ou encore les organisations des professionnels du tourisme, n'a défendu l'idée que la fermeture des entreprises pour congés annuels représentait un droit acquis ou une conquête sociale.

Tous ont reconnu que l'étalement des vacances serait préférable, à la condition que soit laissé à chacun le libre choix de sa décision.

Il est évident que les conditions de la répartition des vacances des personnels d'une entreprise doit faire chaque année l'objet d'une concertation interne, suffisamment tôt à l'avance pour que les mesures soient prises, afin de réguler l'activité selon le type de production ou la taille de l'entreprise et de permettre aux travailleurs de planifier leurs congés.

(*) Ministre du temps libre.

(Lire la suite page 6.)

M. ROSENNE AMBASSADEUR D'ISRAEL INVITÉ DE R.T.L.-« LE MONDE »

M. Meir Rosenne, ambassadeur d'Israël en France, sera, dimanche 28 février, l'invité de l'émission « Le grand jury », réalisée par R.T.L. et « le Monde », et diffusée de 18 h 15 à 19 h 30.

M. Rosenne répondra aux questions des journalistes de la station de radio et du quotidien.

POINT

La caisse-chômage en difficulté

A nouveau un déficit de 12 milliards de francs dans les caisses d'assurance-chômage ? Les difficultés financières de l'UNEDIC, régime paritaire d'indemnisation des chômeurs épaulé par l'Etat, ne sont pas, hélas ! une nouveauté.

A l'automne dernier, M. Bergeron, secrétaire général de F.O., avait annoncé dès septembre qu'une rigoureuse gestion nécessitait une majoration des cotisations de 3,6 % à 4 % puis 4,5 % et même 7 %... Pour éviter une aggravation des charges des entreprises, le leader de F.O. avait préconisé un cocktail de mesures comprenant l'impôt, une cotisation qui serait mise à la charge des fonctionnaires, sa préférence allant à un emprunt. Il fut décidé de ne pas pénaliser les entreprises, c'est-à-dire de ne pas toucher aux cotisations, toujours fixées à 3,6 %.

L'appel aux fonctionnaires, un moment envisagé, fut écarté. La solution retenue fut alors de créer un impôt-chômage et de lancer un emprunt, au total 12 milliards d'argent frais. Mais il s'agissait d'une solution provisoire. Malgré les appels et les mises en garde des syndicats, soucieux de voir combler les « trous » de 1981 et de 1982, le gouvernement a décidé de n'apurer les comptes que pour l'année 1981 et le premier semestre 1982. Il serait toujours temps de prendre d'autres décisions pour la deuxième partie de l'année, estimait-on...

Au souci de ne pas trop effrayer les contribuables par des additions vertigineuses et un effort contributif trop lourd, s'ajoutait le frêle espoir d'aboutir à l'été à une relance économique suffisamment forte pour stabiliser le chômage.

Las ! Les effets de la relance et le faible impact de la réduction des horaires sur l'emploi n'autorisent pas d'espérer un tassement important du chômage. Le nombre des personnes indemnisées dépasse le chiffre symbolique de 1 500 000 au lieu des 1 100 000 fin 1980 et 634 000 fin 1977. Le coût des indemnisations a bondi : de 34 milliards de francs en 1980 à 51 milliards de francs en 1981. Dépassera-t-on les 70 milliards en 1982 ?

Un nouvel emprunt sera-t-il lancé ? Se décidera-t-on à faire appel aux fonctionnaires ? Va-t-on accroître l'impôt-chômage ? Le débat sur la solidarité envers les chômeurs va rebondir.

« APOSTROPHES » A ANTENNE 2

Toréador prends garde...

L'après-midi, Chancel et ses « Radioscopies » nous avaient quitté sur un 3 940e et dernier épisode. On avait versé quelques larmes sur notre vieille habitude. On s'en vint chercher, le soir, le soulagement familier du petit écran.

Le Comte Ory sur TF 1, *Carmen*, la Carmen pékinoise, sur FR 3, et Carmen, Carmen où ça ? Carmen au générique du « Chef de famille », le feuilleton chic de Nina Companeez, qui précédait « Apostrophes ». Un délicieux bain de culture, renforcé d'ailleurs sur TF 1, la nuit s'avançant, par *la Prise de pouvoir par Louis XIV*, l'admirable téléfilm de Roberto Rossellini, et sur Antenne 2, par ce chef-d'œuvre de Jacques Becker qu'est *le Trou*. Un bain délicieux, mais pour qui ? Ainsi se trouvait posée, une fois de plus, sans un mot, la périlleuse question des programmes et de leur harmonisation. « Apostrophes » et Bernard Pivot, pour leur part, avaient choisi de s'intéresser à l'information.

Là aussi, on était dans le bain. Jacques Hébert, le matin même, avait annoncé la sanction que Jacques Boutet, le président de TF 1, lui avait infligée au motif, contesté par l'intéressé, d'un tripatouillage documentaire. Jean-Marie Cavada, pour sa part, quittait pour de bon, apprenait-on à midi, la direction de l'information de la même chaîne, n'ayant pu la conduire avec la liberté souhaitée. Le dernier grand nom de l'avant-10 mai, la dernière vedette avait donc laissé place au « changement ».

Or, qui revenait par l'entrée des artistes, qui vint ce jour-là nous parler à « Apostrophes » des périls de l'information, qui ? Carmen ? Non : une vieille vedette de l'arène, un toréador qui n'avait peut-être pas pris assez garde. Ou encore, une bête de scène, un « bélier », dit son nom, un « bouc émissaire », précise-t-il : Jean-Pierre Elkabbach.

FRÉDÉRIC EDELMANN.

(Lire la suite page 11.)

Le Monde

étranger

EUROPE

U.R.S.S.

Quand la Sibérie s'éveille

II. — Un pari et ses enjeux

Au cœur des forêts sibériennes se créent des villes nouvelles qui attirent des milliers de colons amoureux de la nature... et de salaires plus élevés qu'ailleurs (« le Monde » du 27 février). Mais l'industrialisation de ces régions lointaines coûte cher en hommes et en argent, au point que certains se demandent s'il ne conviendrait pas d'en modérer le rythme.

De notre envoyé spécial THOMAS FERENCZI

Bratsk. — Les Soviétiques citent volontiers cette phrase de M. Leonid Brejnev au dernier congrès des Komsomols : « *Nous avons consacré hardiment d'immenses ressources au développement de la Sibérie. Et nous ne nous sommes pas trompés. Ces dépenses se sont trouvées justifiées.* » Il n'est pas indifférent que M. Brejnev se soit senti obligé, en cette occasion, comme en d'autres, de souligner le bien-fondé des décisions prises en faveur de la Sibérie.

Ce transfert massif de capitaux, de machines, d'hommes a provoqué incontestablement des résistances, des oppositions. Beaucoup se sont interrogés sur l'intérêt de cette gigantesque opération, effectuée peut-être au détriment d'autres parties du pays. M. Abel Aganbéguian, qui dirige l'institut de l'économie de la filiale sibérienne de l'Académie des sciences, et qui est aussi le rédacteur en chef de la revue *Eko*, ne nie pas l'existence de ce courant : « *Certains sceptiques*, dit-il, *ont estimé que l'amortissement des dépenses dans cette région n'était pas assez rapide, qu'il faudrait l'attendre trop longtemps et qu'en fin de compte la mise en valeur des richesses de la Sibérie entraînerait une baisse de l'efficacité de l'économie nationale.* »

Il est vrai que le pari des dirigeants soviétiques était, comme l'a dit M. Brejnev, « *hardi* ». « *La Sibérie : le grand enjeu de l'économie soviétique* », titrait il y a quelques mois la revue *Socialisme : théorie et pratique*. De fait, le plan de développement de la Sibérie propose un véritable bouleversement des structures économiques du pays, comparable par son ampleur à l'industrialisation des années 30. Les risques en ont-ils été bien pesés ? Il ne s'agit de rien de moins, en effet, que de transférer d'ouest en est, à des milliers de kilomètres de la capitale, là où se rencontrent désormais les principales richesses énergétiques, le centre de gravité industriel de l'U.R.S.S.

C'est aux vingt-quatrième et vingt-cinquième congrès du P.C.U.S., en 1971 et 1976, qu'ont été prises, selon M. Martchouk, président du comité d'État pour la science et la technique, les « *décisions extrêmement importantes sur les cadences prioritaires du développement de la Sibérie* ». Le choix était entre deux méthodes de mise en valeur. La première, de type « colonial », consistait seulement à extraire les ressources énergétiques et à les transporter ensuite sur de longues distances vers leurs lieux de traitement. La seconde, de type « autocentré », prévoyait de les exploiter sur place en installant de vastes complexes industriels. Les planificateurs soviétiques ont opté pour la deuxième solution, *qui n'était pas la plus facile*, même si elle semble, à terme, la plus rationnelle. « *La tâche essentielle*, explique M. Martchouk, *sera de concentrer en Sibérie les productions demandant une grande dépense d'énergie et d'électricité.* »

Ainsi sont ou vont être construites à proximité les centrales de Bratsk et d'Oust-Ilimsk, dans un premier temps, des usines d'aluminium, qui sont, on le sait, grosses consommatrices d'électricité, et des fabriques de cellulose, qui utilisent les ressources considérables de la taïga.

Les Soviets et l'électrification

Sur toute la largeur du barrage de Bratsk, au-dessus des tourbillons de vapeur qui dissimulent les eaux du fleuve, on peut lire la fameuse phrase de Lénine : « *Le communisme c'est le pouvoir des soviets plus l'électrification de tout le pays.* » Dans la salle de réception, une carte lumineuse dessine à grands traits de lumière l'irrigation du pays par ladite électrification. Les dix-huit turbines de la centrale fournissent *une puissance d'environ quatre millions de kilowatts.*

Le complexe de traitement du bois, qui produit non seulement *de la cellulose, mais aussi du* coton et du papier, présente l'aspect plus traditionnel des vieilles usines aux hautes cheminées *fumantes. Le directeur*, M. Nicolas Panov, costume trois-pièces, cravate unie, coiffure sage, affirme que c'est l'un des plus grands complexes du monde. Dix-huit mille ouvriers y travaillent, à peu près autant de femmes que d'hommes. Ils gagnent en moyenne 290 roubles par mois (le salaire moyen en U.R.S.S. est de 170 roubles). Les plus méritants ont droit à leurs photos à l'entrée de l'établissement.

Même paysage à Oust-Ilimsk, où les vastes bâtisses, à peine perceptibles à travers l'épais brouillard, semblent posées sur *la neige. La centrale* hydroélectrique est plus neuve que celle de Bratsk, puisqu'elle a été mise entièrement en service en 1979. La puissance de ses seize turbines est à peine inférieure.

L'usine de cellulose a été édifiée avec l'aide des pays du Comecon qui ont envoyé des brigades de jeunes ouvriers. Non que l'Union soviétique manque de main-d'œuvre, alors que ses partenaires en auraient trop, précise-t-on, mais parce que la participation des pays frères leur permet, en contrepartie, de recevoir *la cellulose dont ils ont* besoin. Bien entendu, ceux qui accusent l'Union soviétique d'exploiter les travailleurs étrangers *sont des « falsificateurs ».*

L'entreprise, qui emploie neuf mille ouvriers, exporte 70 % de sa production. Dans la salle de contrôle, où s'allument des lumières multicolores sur divers écrans, les appareils sont de fabrication suédoise. Ailleurs, là où s'enroulent autour de cylindres géants, dans le bruit et la vapeur, des rames de cellulose blanche, qui sont ensuite coupées et tassées, les machines sont françaises.

L'effort d'industrialisation, soutenu par la nouvelle voie ferrée qui doublera, sur sa partie orientale, l'ancien Transsibérien, va se *poursuivre intensément. Quand* on demande au maire de Bratsk, M. Gabriel Gorbatchev, un homme rude aux cheveux blancs et aux yeux clairs, quel est son principal objectif pour 1982, deuxième année du onzième plan, il répond : « *Maintenir le rythme.* »

Ce rythme ne plaît pas à tout le monde. Les « technocrates » de Moscou craignent, on l'a vu, que le coût n'en soit excessif et que les difficultés, notamment pour la main-d'œuvre, ne deviennent quasi-insurmontables. « *Dans les organismes de planification, les milieux économiques, les ministères*, dit M. Aganbéguian, déjà cité, *on entend souvent les réflexions suivantes : il est nécessaire de mettre en valeur les ressources de la Sibérie, mais il faut le faire avec circonspection et seulement lorsque toutes les possibilités ont été épuisées dans les autres régions.* » M. Aganbéguian estime, lui, que les résultats justifient les dépenses.

Sur place, certains s'inquiètent *des effets des grands travaux sur* les équilibres naturels. Ces « écologistes » ont obtenu, grâce à l'action de M. Galazi, directeur de l'Institut de limnologie de Listvénitchnoyé, que le BAM, qui devait longer le lac Baïkal, passe quelques kilomètres plus au nord, afin de diminuer la pollution. Le déboisement accéléré des forêts est également un sujet de préoccupation.

Il en est enfin qui gardent la nostalgie de la Sibérie traditionnelle. Ceux-là s'expriment par la voix de l'écrivain Valentin Raspoutine, qui vit à Irkoutsk et dont un des romans, *l'Adieu à Matéra* (publié en 1976 dans la revue *Notre Contemporain*, et traduit en français aux Éditions Robert Laffont, en 1979, sous le titre *l'Adieu à l'île*), décrit la colère des habitants d'un village appelé à disparaître sous les eaux après *la construction d'un barrage sur* l'Angara. Avec Raspoutine, beaucoup se demandent si la Sibérie, « terre endormie » selon l'étymologie tartare, n'est pas tirée trop brutalement de son sommeil.

FIN

● *L'HEURE DE MOSCOU.* — C'est par erreur que nous avons écrit dans le premier article consacré à la Sibérie que l'heure de Moscou était « en avance » de cinq heures sur celle de Bratsk. Nous aurions dû écrire : « *en retard* ».

L'arrestation du directeur du Cirque de Moscou

Les diamants et la politique

De notre correspondant

Moscou. — Des escroqueries en tout genre auxquelles se livrent encore en U.R.S.S., à en croire les journaux, trop de profiteurs sans scrupules, celle que pratiquait le directeur du Cirque de Moscou, et dont la presse soviétique n'a même pas parlé, est la plus spectaculaire, à la fois par l'énormité des sommes en jeu et par les possibles *arrière-plans politiques de l'affaire*. Les faits sont les suivants : M. Anatoli Kolevatov, directeur du cirque de Moscou, vient d'être arrêté pour avoir organisé, avec la complicité d'un des artistes du Cirque de Moscou, « Boris le tzigane », un vaste trafic de diamants, pierres précieuses et devises. On aurait trouvé à son domicile, au cours d'une perquisition, un butin d'une valeur de 1 million de dollars.

Ce n'est pas la première fois que des hauts responsables sont mêlés à de pareils détournements dans un pays où la corruption est reine (des rumeurs circulent en ce moment à Moscou, qui mettent en cause le général Constantin Zotov, directeur de l'OVIR, l'office chargé *de délivrer les visas d'émigration* (1), pour une opération du même genre), mais ce qui complique l'affaire, c'est que le nom de Mme Galina Brejnev, fille du chef de l'État soviétique, s'y trouve indirectement lié. Mme Brejnev (2), qui a été mariée à un artiste du cirque, serait, en effet, une amie des accusés. Bien entendu, cela ne signifie pas qu'elle ait été en quoi que ce soit associée à leurs agissements, mais le fait *que son nom soit cité par ceux* qui sont à l'origine de ces indiscrétions est tout à fait inhabituel.

Il semble prouvé que certains n'hésitent pas à lancer des bruits qui peuvent porter atteinte à l'honneur de la famille de *M. Brejnev et, par contrecoup*, du chef de l'État lui-même. Cette « *affaire des diamants* » à la soviétique révèle ainsi un étrange climat en cette période de fin de règne, où l'on assiste peut-être, en attendant l'ouverture des querelles de succession, aux premiers règlements de comptes.

T. F.

(1) A l'OVIR, on se borne à dire que le général Zotov a été remplacé par M. Rudolf Kouznetsov.

(2) *Mme Galina Brejnev est* mariée à M. Youri Tchourbanov, qui, au ministère de l'Intérieur, est chargé de la police.

Turquie

Les nouvelles arrestations jettent la consternation dans les milieux progressistes

De notre correspondant

Ankara. — Venant après les mesures de libéralisation relatives observées depuis quelque temps, l'arrestation-surprise (*le Monde* du 27 février), dans la nuit du *25 au 26 février*, de trente-quatre dirigeants de l'Association pour la paix, organisation connue pour ses idées progressistes et pacifistes, *et dont les activités sont* suspendues depuis septembre 1980, a jeté la consternation dans les milieux progressistes.

Le communiqué, publié il y a quelques semaines, qui maintenait l'interdiction imposée aux anciens dirigeants nationaux des partis, avait autorisé tous les autres membres de ces formations à exprimer leurs vues sur les projets constitutionnels en préparation. Dans la presse et au sein de l'Assemblée consultative, on commençait à réfléchir sérieusement sur l'abolition de la peine de mort. De même, le Conseil national de sécurité s'apprêtait à entériner une proposition de loi tendant à réduire de trois ans à six mois la durée des peines non susceptibles d'appel.

Les autorités militaires invitaient en outre la presse dans diverses prisons militaires, pour lui faire constater que plusieurs détenus, dont les noms figuraient sur diverses listes établies par Amnesty International de personnes mortes à la suite de leur interrogatoire, étaient bel et bien vivantes. Enfin, M. Ilhami Soysal, *journaliste progressiste qui était* détenu depuis l'automne 1980, ainsi que deux anciens élus du parti républicain du peuple, MM. Gunay et Ates, accusés d'avoir eu des rapports avec les milieux terroristes, étaient libérés voici quelques jours seulement.

Pourquoi alors ces nouvelles mesures d'arrestation ? Vendredi, le bâtonnier d'Istanbul, Mᵉ Orhan Apaydin, principal défenseur des cinquante-deux syndicalistes de la DISK, a affirmé, dans une déclaration remise à la presse avant de se rendre aux autorités militaires d'Istanbul, qu'il s'agissait d'« *une machination fondée sur des accusations non fondées* », dans le but « *d'empêcher qu'il soit en mesure d'assumer la défense des syndicalistes inculpés* ».

ARTUN UNSAL.

République fédérale d'Allemagne

Le nouveau scandale sur le financement des partis place le chancelier Schmidt dans une situation très difficile

De notre correspondant

Bonn. — Le nouveau scandale de trafic d'influence mettant en cause deux ministres du chancelier Schmidt est en train d'empoisonner l'*atmosphère politique à Bonn* (*le Monde* du 27 février). Un journal comme la *Frankfurter Rundschau*, dont les sympathies vont pourtant à la coalition socialiste-libérale, parle d'un « Watergate » et perçoit déjà les signes annonciateurs d'un « *effondrement* » gouvernemental. De son côté, la *Frankfurter Allgemeine Zeitung* constate que les hommes politiques visés appartiennent surtout à la *droite du S.P.D. et du F.D.P. De là* à conclure que l'on aurait affaire à une sombre manœuvre, le pas est vite franchi. Le grand journal des milieux industriels et financiers va même jusqu'à se demander si la R.D.A. et l'Union soviétique ne tireraient pas quelques ficelles dans ce scandale. L'ambiance qui règne sur les bords du Rhin rappelle, en tout cas, celle de 1964, lorsque la découverte de l'*espion Guillaume* provoqua la chute du chancelier Brandt.

La liste des suspects vient encore de s'allonger. L'enquête ouverte par le parquet de Bonn au sujet d'un éventuel trafic d'influence visait déjà le comte Lambsdorff, ministre de l'économie, M. Matthoefer, ministre des finances, M. Riemer, ancien ministre de l'économie du Land de Rhénanie du Nord-Westphalie, et *M. Lahnstein, secrétaire d'État à la* chancellerie, le bras droit de M. Schmidt. Mais l'enquête touche également M. Friderichs, ancien ministre libéral de l'économie et président de la Dresdner Bank, ainsi que M. Eberle, ancien ministre chrétien-démocrate *de l'économie du* Bade-Wurtemberg. Trois des dirigeants du groupe industriel et financier, auquel le gouvernement avait accordé de substantiels dégrèvements fiscaux, sont eux aussi mis en cause. Il s'agit de M. Friedrich Karl Flick — qui dispose d'une des fortunes les plus considérables de la R.F.A., — de M. Eberhard von Brauchitsch et de M. Manfred Nemitz.

L'« affaire Flick » couvait depuis bien des semaines déjà. L'hebdomadaire *Der Spiegel*, notamment, avait suggéré l'année dernière qu'en échange des avantages financiers obtenus du gouvernement, le groupe Flick aurait versé des subsides à certains partis. D'abord démentie, cette accusation a pris plus de consistance lorsqu'en novembre, le parquet perquisitionna au quartier général du groupe Flick à Düsseldorf. Les enquêteurs auraient alors mis la main sur des correspondances échangées entre les dirigeants du groupe et certains responsables politiques de Bonn. Le contenu de ces lettres n'a pas été révélé. Les « suspects » font front avec beaucoup de *résolution*. Aussi bien le comte Lambsdorff que M. Matthoefer affirment que les accusations dirigées contre eux sont dépourvues du moindre fondement. Quant au chancelier, il vient de faire savoir qu'il maintient toute sa confiance aux ministres mis en cause. M. Schmidt a même rappelé qu'en 1963, il avait fait l'objet d'une enquête parce que certains procureurs « *qui peuvent se tromper* » le croyaient coupable de « *trahison* ».

De son côté, le porte-parole du gouvernement a souligné, vendredi, que toutes les personnalités touchées par l'enquête du parquet sont prêtes à coopérer. D'ici là, le gouvernement n'aurait pas à prendre position. Il n'y aurait pas non plus lieu, pour les ministres intéressés, de quitter leur poste. Ce point est contesté par des journaux comme la *Frankfurter Rundschau* et la *Suddeutsche Zeitung*, qui estiment qu'il *serait plus normal pour le ministre* des finances et celui de l'économie de se retirer jusqu'à la fin de l'enquête.

JEAN WETZ.

Pologne

Le comité central du parti donne son « plein appui » au conseil militaire de salut national

La Diète polonaise devait procéder, ce samedi 27 février, à des « *changements dans la composition du gouvernement* ».

Ce point avait été ajouté à l'ordre du jour vendredi, à l'ouverture de la session, avant que le président du Parlement n'annonce la démission de deux députés, l'acteur Gustaw Holoubek et M. Emil Wojtaszek, ambassadeur à Rome, qui fut ministre des *affaires étrangères* et représenta son pays aussi à Paris.

La Diète a adopté, vendredi, à l'unanimité, un ensemble de neuf projets de loi à caractère technique relatifs à la réforme de l'économie. Elle a aussi adopté une résolution confirmant le besoin de parvenir à une « *entente nationale* ».

Faisant allusion à l'état de guerre, les députés ont estimé que, dans les « *conditions nouvelles* » et « *sans anarchie* », il était « *nécessaire de déployer de nouveaux efforts pour créer une large plate-forme de coopération de toutes les forces de la nation* ». Pour eux « *les activités des comités civiques de salut national constituent une initiative précieuse, qui donne un large appui social aux intentions du conseil militaire de salut national et au gouvernement* ».

La résolution du plénum du comité central du parti ouvrier unifié des 24 et 25 février, rendue publique seulement le vendredi soir 26 février, approuve la proclamation de l'état de guerre (comme l'avait fait la Diète un mois auparavant) tout en donnant tort aux « durs », qui reprochaient à la direction de ne pas avoir eu recours plus tôt à une telle mesure.

La résolution affirme que l'état de guerre a été proclamé « *au nom des intérêts vitaux de la classe ouvrière et de la nation* », et « *après que tous les autres moyens d'empêcher une catastrophe aient été épuisés* ». Ce faisant, le comité central a approuvé la création du conseil militaire de salut national (WRON) — *qui n'a pas d'existence légale* — et donné « *son plein appui* » à toutes ses activités, imputant aux « *dirigeants de Solidarité* » la responsabilité d'avoir « *rejeté l'idée avancée par le parti de la construction d'un front d'entente nationale* ».

Une bonne partie de la motion est consacrée aux problèmes de l'unité du parti. Elle souligne la nécessité « *urgente* » de « *restaurer la discipline* » et de « *surmonter les divisions* », notamment par des « *entretiens individuels* ».

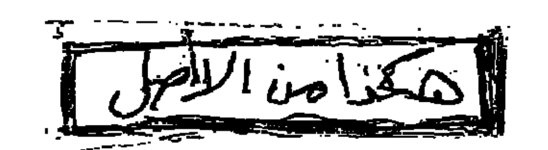
Le comité central condamne sans appel toute « *activité fractionniste* » et déclare la guerre à toute « *opinion opportuniste ou sectaire* », ainsi qu'« *à toute activité non conforme à l'unité du parti et aux exigences du centralisme démocratique* ». Les comités départementaux devront, avant la fin du mois de mars, avoir mis fin aux activités de « *tout mouvement, structure, forum ou séminaire ayant un caractère extrastatutaire* ». Ce passage vise essentiellement les animateurs de « *structures horizontales* » qui avaient maintenu des activités à Torun et à Poznan, notamment ainsi que les « durs » qui, sous l'appellation d'« *aile gauche du POUP* », avaient fait circuler un document dans lequel ils s'en prenaient à diverses personnalités de l'entourage du général Jaruzelski, considérées comme « *libérales* ».

Sur proposition de M. Kazimierz Barcikowski, membre du bureau politique et secrétaire du C.C., le comité central a accepté la démission pour « *raisons personnelles* » de M. Zygmunt Bobrowski, contremaître dans une usine de Varsovie, et exclu deux autres personnes, MM. Marian Arendt et Jan Malanowski. Selon M. Barcikowski, M. Arendt, premier secrétaire d'un comité d'entreprise à Torun, « *n'a pas perçu à temps les menaces qui pesaient sur le régime. Il a mis en question les résolutions du comité central dans un forum de discussion extérieur au parti, a mené des activités fractionnistes en se servant des structures dites horizontales, et a fait preuve d'une attitude inappropriée face à l'instauration de l'état de guerre* ».

Quant à M. Malanowski, professeur de sociologie à l'université de Varsovie, il « *n'a pas quitté Solidarité, contrairement à la résolution du quatrième plénum, et a mis en question le rôle dirigeant du parti, ainsi que la substance des alliances de la Pologne* ».

Enfin, le général Kiszczak et M. Wozniak entrent effectivement au bureau politique (*le Monde* du 27 février) mais seulement à titre de suppléants.

Dans son discours de clôture du plénum, le général Jaruzelski a évoqué la nécessité d'une « *conduite de fer* » pour appliquer la résolution du plénum. Il s'est déclaré certain que la prochaine réunion du comité central se déroulerait dans de meilleures conditions que celle qui vient de se terminer.



EUROPE

Paris et Rome veulent s'opposer à la politique monétaire américaine

(Suite de la première page.)

Après une audience privée avec le pape en fin de matinée, ce samedi, il devait recevoir à déjeuner, au palais Farnèse, les personnalités du monde syndical, patronal et culturel.

Outre l'entrevue avec le pape, qui devait être consacrée essentiellement à des questions internationales, la matinée de samedi a été dominée par des entretiens politiques. M. Mitterrand a successivement reçu M. Longo, secrétaire du parti social-démocrate, M. Zanone, secrétaire général du parti libéral, M. Berlinguer, secrétaire général du parti communiste, et M. Craxi, secrétaire général du parti socialiste. M. Piccoli, secrétaire général de la démocratie-chrétienne, avait renoncé à cet entretien en raison d'un deuil familial.

M. Mitterrand s'est entretenu pendant une demi-heure avec le secrétaire général du P.C.I. A l'issue de cette entrevue, M. Berlinguer a déclaré qu'il se rendrait prochainement à Paris. Les entretiens entre MM. Mitterrand et Berlinguer ont surtout porté sur les questions internationales.

A propos de la Pologne, M. Berlinguer a déclaré qu'il existait « *beaucoup d'opinions communes entre le P.C.I. et le gouvernement français* ».

Evoquant les incidences possibles de l'expérience française sur la gauche italienne, M. Berlinguer a dit : « *Nous œuvrons en Italie pour une option que nous appelons alternative démocratique, dont l'axe devrait être la coopération entre le P.S. et le P.C.* » Interrogé sur le point de savoir si le socialisme à la française constitue un modèle, le secrétaire général du P.C.I. a répondu qu'« *il n'y a de modèle nulle part* », mais que l'expérience française de l'union de la gauche représente « *un grand encouragement* ».

M. Craxi, pour sa part, a déclaré à l'issue de son entretien avec le président « *s'être mis d'accord avec celui-ci en vue d'une nouvelle rencontre dans les prochains jours à Paris* ». Interrogé sur la réponse que pourrait faire son parti à la proposition des communistes italiens d'« *alternative démocratique* », le secrétaire général du P.S.I. a répondu simplement : « *Nous sommes sur des positions différentes.* »

A l'issue de la première journée de visite de M. Mitterrand, les deux délégations se sont montrées satisfaites. Au cours de la conférence de presse commune, réunie vendredi en fin d'après-midi au palais Chigi, M. Spadolini a souligné que M. Mitterrand et lui-même avaient réuni « *le premier conseil des ministres des deux pays* ». « *Cette novation fondamentale dans nos relations, voulu par M. Mitterrand,* a ajouté le président du conseil italien, *doit déboucher sur la mise en place d'un système de consultations périodiques qui se place dans le même schéma que celui qui préside aux relations entre la France et l'Allemagne.* »

« *Nous avons commencé, nous allons continuer, et chaque fois, nous dégagerons le terrain pour harmoniser nos relations et pour peser sur les décisions de la Communauté, conformément à nos intérêts légitimes et aux intérêts communautaires* », a indiqué, pour sa part, le président de la République, avant de préciser que la périodicité des sommets franco-italiens serait « *de une à deux* » rencontres annuelles.

Les deux dirigeants ont aussi affirmé leur volonté de défendre les intérêts européens, face aux Etats-Unis notamment. Cette entente, s'ajoutant à celle qui existe entre Paris et Bonn, fait qu'il s'est constitué un front commun franco-germano-italien pour combattre la hausse des taux d'intérêt de la monnaie américaine.

« *Quoi qu'il n'y ait pas de doute,* a affirmé M. Mitterrand, *nos trois pays sont parfaitement d'accord pour prendre des mesures qui nous permettraient d'échapper à la politique des taux d'intérêt élevés pratiquée aux Etats-Unis, qui nous conduiront à baisser nos taux d'intérêt et à prendre des garanties pour résister à l'évasion éventuelle de nos capitaux vers les Etats-Unis.* » Le chef de l'Etat a souhaité sur ce point « *un maniement plus rapide et plus heureux des emprunts communautaires* ».

Un espace audiovisuel européen

Cette entente à trois a-t-elle vocation à devenir un nouvel axe qui permette à la Communauté de résister au déclin dont elle est menacée ? M. Mitterrand s'est refusé à lui donner une portée générale. Il a estimé que la coïncidence dans le temps entre les sommets franco-allemand et franco-italien est fortuite. Mais il a ajouté : « *Il faut admettre que s'établissent des vitesses variables à l'intérieur de l'Europe ; pour ce qui concerne nos trois pays, nous prenons nos responsabilités.* »

De son côté, M. Spadolini a précisé que cette entente doit permettre de lutter contre la « désindustrialisation » de l'Europe et de restaurer la compétitivité des industries européennes, « *pour lutter contre la concurrence des Etats-Unis et du Japon* ».

Cette convergence débouche sur la volonté d'une action commune au niveau européen et sur un égal souhait de faire prévaloir les intérêts communautaires, en détachant les questions européennes des « détails » dans lesquels elles semblent s'enliser. M. Mitterrand a d'ailleurs précisé : « *Si la Communauté s'acharne à traiter chaque problème par le détail, nous parviendrons, si ce n'est déjà fait, à une situation inextricable. Je crois à la volonté et à la nécessité ; il faut dominer les problèmes et ne pas confondre le principal et l'accessoire.* »

L'ensemble des questions internationales qui ont été examinées ont fait l'objet de « *grandes convergences* », selon M. Spadolini, d'un « *consentement très large* », selon M. Mitterrand. En ce qui concerne la sécurité en Europe, M. Mitterrand a souligné que le devoir des pays européens est d'aider le chancelier Schmidt. Il a d'ailleurs souligné, au cours des toasts prononcés lors du dîner qui réunissait, dans la soirée, les deux délégations, que « *le pacifisme n'est pas la paix* » et qu'il est « *parfois même son contraire* ».

M. Mitterrand a également évoqué plusieurs projets bilatéraux dans le domaine culturel, notamment la réunion à Venise, au mois de juin, d'un « *conseil des peuples latins* », et, au mois de septembre à Capri, d'une première conférence des ministres de la culture, afin de « *créer un espace audiovisuel européen* ». Autre projet : la création à Paris d'une académie d'Italie sur le modèle de la Villa Médicis et de l'Ecole française de Rome.

Convergentes sur bien des points, les politiques de la France et de l'Italie n'en présentent pas moins des points de litige. Le principal contentieux est celui du vin. Remarquant qu'une partie de la réponse au problème doit venir de Bruxelles et une autre partie de Rome et de Paris, M. Mitterrand a précisé qu'il fallait envisager cette question dans une perspective à long terme, et donc jeter les bases de solutions durables. Les deux pays doivent reprendre prochainement des consultations, dans les semaines qui viennent, aidés en cela par le « *dégagement progressif* » des limitations annoncé par Mme Cresson. Evoquant la saisine de la Cour de justice de La Haye sur cette affaire, M. Mitterrand a indiqué qu'il ne fallait pas « *substituer le juridique à la politique* ».

Le second point de divergence, qui tend également à s'aplanir, est le Salvador et la situation en Amérique centrale. « *Il y a certainement un rapprochement de nos politiques en ce domaine* », a déclaré M. Mitterrand, *mais pas encore identité de vues.* » Au cours des travaux des ministres, M. Colombo, ministre des affaires étrangères, avait précisé que l'Italie éprouve la nécessité d'une « *nouvelle approche* » de ces questions, avant de souhaiter que l'Europe « *fasse plus* » pour contribuer à l'élaboration d'une solution qui fasse l'économie d'interventions extérieures.

JEAN-MARIE COLOMBANI et PHILIPPE PONS.

● RECTIFICATIF. — Plusieurs erreurs se sont glissées dans l'encadré sur le contentieux vinicole franco-italien paru dans *le Monde* du 27 février. Ce n'est pas devant la Cour de justice de La Haye (dépendant de l'ONU), mais bien évidemment devant la cour européenne de justice à Luxembourg que le différend a été porté. En attendant la décision de cette instance (qui entendra lundi 2 mars, en assemblée plénière, le recours en référé déposé par la Commission européenne), on ne saurait parler d'une « condamnation » de la France.

A TRAVERS LE MONDE

Comores

● *LE MINISTRE COMORIEN DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA COOPERATION ET DU COMMERCE EXTERIEUR*, M. Saïd Kafe, a déclaré vendredi 26 février, que les relations des Comores avec la France étaient « *très bonnes* » et qu'une « *action diplomatique de grande envergure était engagée auprès de ce pays au sujet de l'île Mayotte* ». « *Nous sommes en droit d'espérer qu'une solution pourra être trouvée à ce problème* », a-t-il ajouté. *(A.F.P.)*

Ethiopie

● LE FRONT DE LIBERATION DE L'ERYTHREE a affirmé, vendredi 26 février, avoir arrêté au cours de quatre derniers jours l'offensive des troupes éthiopiennes dans la province de Barka et Sabet (300 kilomètres au nord du port de Massawa, sur la mer Rouge). Dans un communiqué, le F.L.E. précise que dans ces combats l'armée éthiopienne a eu deux mille huit cents tués et que trois chars T-55 et sept autres véhicules blindés ont été détruits. — *(A.F.P.)*

Nigéria

● LES AUTORITES NIGERIANES *ont indiqué*, vendredi 26 février, que neuf militaires ont été mis aux arrêts et sont interrogés dans le cadre de l'enquête sur la tentative de complot manquée, annoncée il y a quelques jours à Lagos. Cette mise au point répond aux informations publiées par le journal *The Sunday Punch* selon lequel cinquante-huit membres des forces armées auraient été interpellés et deux officiers de l'aviation auraient échappé à la police.

Il y a une semaine, la presse nigériane avait révélé qu'une tentative de putsch avait été déjouée. — *(Reuter.)*

Ouganda

● QUELQUE QUATRE-VINGT-DIX PERSONNES ONT ETE TUEES au cours d'opérations de l'armée ougandaise pour retrouver les maquisards qui avaient lancé mardi une attaque d'envergure à Kampala, a-t-on appris vendredi 26 février, de source médicale contactée par téléphone depuis Nairobi. La plupart des victimes ont été retrouvées dans la forêt de Namanye, rendue tristement célèbre par les cadavres qui y étaient abandonnés à l'époque du maréchal Idi Amin Dada. *(Reuter.)*

Pakistan

● PLUS DE DEUX MILLE SEPT CENTS PERSONNES ont été arrêtées dans les provinces du Sind et du Pendjab en deux jours, a annoncé ce samedi 27 février l'agence de presse pakistanaise. Deux mille d'entre elles ont été arrêtées dans la seule ville de Lahore. Il s'agit officiellement « *d'éléments criminels et antisociaux* ». Mais, dans la province du Sind, des armes et important stock de « *littérature subversive, pernicieuse et offensante* » ont été saisis et une centaine des personnes appréhendées feraient partie du groupe Al Zulficar, dirigé à Kaboul par le fils de l'ancien premier ministre Zulficar Ali Bhutto. — *(Reuter.)*

Thaïlande

● VIOLENTS COMBATS DANS LE SUD. — De violents combats se poursuivent depuis la mi-février dans la province de Surat-Thani où, selon le premier ministre, le général Prem Tinsulanond, l'une des plus importantes bases de la guérilla communiste, le camp 508, *a été occupée par l'armée*. Les affrontements auraient fait une dizaine de tués de part et d'autre. — *(A.F.P.)*.

PROCHE-ORIENT

A l'approche de l'évacuation du 24 avril

Les autorités israéliennes interdisent l'accès du Sinaï aux groupes de protestataires

Le département d'Etat a implicitement critiqué, vendredi 26 février, les déclarations faites la veille par l'ambassadeur israélien à Washington, M. Arens, selon lesquelles Israël serait obligé d'intervenir militairement au Liban si les Palestiniens continuaient à renforcer leur armement.

Le porte-parole, M. Fischer, a affirmé que la violence « *d'où qu'elle vienne ne peut qu'exacerber le conflit israélo-arabe et perpétuer les difficultés dans la région* ». Le gouvernement américain, a-t-il dit, reste opposé à « *toute tentative de recours à la violence pour résoudre les problèmes politiques quels qu'ils soient* ».

M. Fischer a également déclaré que Washington s'opposait à tout « *renforcement militaire* » au Sud-Liban. Interrogé sur de précédentes déclarations du secrétaire d'Etat, M. Haig, selon lesquelles l'Union soviétique acheminait d'importantes fournitures militaires aux Palestiniens au Liban, il a répondu : « *Nous ne sommes pas au courant d'une introduction importante d'armes, de quelque source que ce soit, depuis juillet dernier, qui serait susceptible de changer d'une manière significative l'équilibre de forces dans la région.* »

Toutes les voies d'accès conduisant d'Israël au Sinaï ont d'autre part été fermées à la circulation, vendredi à minuit, par ordre du ministre israélien de la défense. Cette mesure vise à interdire l'arrivée en groupes de plus en plus importants de militants du mouvement contre le retrait du Sinaï qui se regroupent dans le secteur de Yamit.

Le gouvernement a annoncé, il y a quelques semaines, que le 31 mars 1982, tous les civils (y compris les colons) se trouvant dans le Sinaï devront évacuer le territoire de gré ou de force. Le Sinaï doit être rendu à l'Egypte le 24 avril.

Signature de l'accord de vente des AWACS à l'Arabie Saoudite

L'Arabie Saoudite a accepté les conditions imposées par le Congrès des Etats-Unis pour l'achat de cinq avions radar AWACS, et l'accord de vente a été signé, le mois dernier, au cours de la visite en Arabie Saoudite du secrétaire américain à la défense, M. Weinberger, a annoncé le Pentagone.

Pour autoriser la vente de ces cinq appareils, le Congrès avait posé cinq conditions : que le gouvernement américain puisse disposer des informations qu'ils recueilleront, que les programmes des ordinateurs de bord restent la propriété des Etats-Unis, que les citoyens de pays étrangers n'aient pas accès aux avions ou aux informations qu'ils recueillent, enfin, que des effectifs américains supplémentaires puissent éventuellement être utilisés pour renforcer la sécurité des appareils après accord entre les deux gouvernements. — *(A.F.P.)*

AMÉRIQUES

Socialistes européens et latino-américains divergent dans leur appréciation sur la révolution nicaraguayenne

La visite en Amérique latine des dirigeants socialistes français et espagnol, MM. Lionel Jospin et Felipe Gonzalez, n'a en rien modifié l'appréciation critique que portent les sociaux-démocrates de la région sur la révolution sandiniste, relève-t-on à Caracas.

MM. Jospin et Gonzalez se trouvaient au Venezuela en principe pour assister, les 24 et 25 février, à la conférence des chefs de parti de l'Internationale socialiste. Cette réunion, qui avait déjà été reportée à la mi-février, a été annulée en raison de divergences d'appréciation sur la situation au Nicaragua entre partis européens et latino-américains membres de l'Internationale.

Cependant, les dirigeants des partis socialistes français et espagnol ont eu des contacts à Caracas, puis à Panama, avec les dirigeants latino-américains. Les interlocuteurs se sont accordés à apporter le soutien de l'Internationale au « *projet original* » de la révolution nicaraguayenne, fondé, selon les sociaux-démocrates de la région, sur les concepts de pluralisme politique, d'économie mixte et de non-alignement.

Le gouvernement de Managua et le Front sandiniste de libération nationale se sont-ils, ou non, écartés de cette ligne ? C'est sur la réponse à apporter à cette question que portent les divergences entre Européens et Latino-Américains.

Pour les Européens, il ne faut pas priver Managua du soutien socialiste international, car cela pourait encourager les tentatives de déstabilisation, ou d'intervention, américaines. En contrepartie, il faut empêcher le Nicaragua d'intégrer le bloc soviétique — ce qui renforcerait la thèse selon laquelle les conflits de la région relèvent de la confrontation Est-Ouest.

Toutefois, les sociaux-démocrates de la région, tels que le Parti de libération nationale (P.L.N.) au Costa-Rica et l'Action démocratique (A.D.) au Venezuela — qui avaient récusé la présence d'une délégation sandiniste à la réunion de Caracas — sont plutôt réservés, en raison de leurs impératifs de politique intérieure, face à un régime qu'ils jugent marxiste.

« *Il est facile, pour des Européens, d'afficher des idées révolutionnaires sur la situation en Afrique et en Amérique du Sud* », a répondu, le vendredi 26, le sous-secrétaire général de l'Action démocratique vénézuélienne, M. Humberto Celli, au représentant du parti socialiste néerlandais, M. Maarten Van Traa, également présent à Caracas. M. Van Traa, chargé des relations internationales, avait insinué qu'Action démocratique et Libération nationale prenaient leurs distances avec Managua sous l'influence des Etats-Unis.

M. Celli a ajouté que sa formation avait invité la junte sandiniste à revenir à son projet révolutionnaire original. Car, a-t-il dit, « *certaines attitudes* » du F.S.N. pourraient donner une tournure « *non démocratique* » à la révolution du 19 juillet 1979.

Chili

UN IMPORTANT DIRIGEANT SYNDICAL EST ASSASSINÉ

Santiago *(A.F.P.)*. — Le cadavre du syndicaliste chilien Tucapel Jimenez, président de l'association nationale des employés, et dirigeant de l'union démocratique des travailleurs (U.D.T.), a été découvert le vendredi 26 février dans une automobile à quinze kilomètres au nord de Santiago. Selon les premières informations, M. Tucapel Jimenez a été tué d'une balle dans la tête et de deux coups de couteau dans la nuque.

Le syndicaliste a été assassiné neuf jours après avoir appelé les syndicats à constituer un large front pour défendre les droits des travailleurs. Les plus importantes organisations (Coordination nationale syndicale, Confédération des travailleurs du cuivre et Fédération nationale des transporteurs) avaient répondu favorablement à cet appel.

Neuf jours après un appel à l'unité syndicale

La disparition de M. Tucapel Jimenez rend plus incertaine l'unification du mouvement syndical à laquelle il s'était employé. Agé de 59 ans, membre du parti radical (de tendance social-démocrate), le syndicaliste avait commencé par soutenir le gouvernement du général Augusto Pinochet pour devenir, à partir de 1975, un opposant au régime.

Le chef de l'Etat a « *énergiquement* » condamné l'assassinat et demandé à son ministre de l'intérieur d'enquêter sur le meurtre.

Etats-Unis

WASHINGTON RETIRE L'IRAK DE LA LISTE DES « PAYS TERRORISTES »

Washington *(A.F.P.)*. — L'Irak a été retiré de la liste des « *pays terroristes* » établie par le gouvernement américain, tandis que Cuba y a été ajouté, selon la notification adressée, vendredi 26 février, par le ministère du commerce au Congrès.

Cette liste, qui date de 1979, a pour objet d'empêcher les exportations, vers les pays qui y figurent, de tout matériel américain — notamment des avions — ayant un intérêt militaire. Le ministère du commerce n'a pas précisé les raisons de cette modification qui, en ce qui concerne l'Irak, a suscité des protestations au Congrès. Toutefois, au département d'Etat et au Congrès, on affirme que, de l'avis du gouvernement américain, l'Irak a diminué de manière significative l'an dernier son soutien aux activités terroristes. En ce qui concerne Cuba, son inscription sur la liste des « *pays terroristes* » n'aura pas de conséquences pratiques étant donné l'embargo déjà en vigueur sur tout commerce avec l'île. La mesure reflète toutefois, souligne-t-on, l'hostilité croissante de Washington au soutien apporté, selon le gouvernement américain, par Cuba aux activités de guérilla en Amérique centrale.

Un responsable du département d'Etat a démenti la thèse selon laquelle les Etats-Unis auraient décidé de prendre le parti de l'Irak dans sa guerre contre l'Iran. Il a ajouté que la décision de retirer l'Irak de la liste des « *pays terroristes* » ne changerait rien à l'embargo sur les armes à destination des deux parties dans le conflit décidé par les Etats-Unis.

Le président Reagan s'apprête à mettre l'embargo sur le pétrole libyen

M. Reagan a l'intention de prononcer un embargo sur les importations de pétrole libyen et d'interdire à la Libye d'acheter des équipements pétroliers aux Etats-Unis, ont fait savoir vendredi 26 février des responsables américains.

Cette décision, prise jeudi par le Conseil national de sécurité, est destinée à faire pression sur le régime du colonel Khadafi, que le gouvernement américain accuse de promouvoir le terrorisme international.

Ce geste a surtout une valeur symbolique puisque la Libye vend très peu de pétrole aux Etats-Unis. Mais l'embargo concerne aussi l'achat d'ordinateurs, d'équipements de contrôle aérien et d'équipements susceptibles d'être utilisés à des fins militaires.

Selon un responsable américain qui désire garder l'anonymat, le gouvernement américain n'a pas l'intention de demander à ses alliés européens de participer à l'embargo.

Guatemala

L'opposition prépare la création d'un « front d'unité patriotique » pour appuyer la guérilla

De notre correspondant

Mexico. — Vingt-six personnalités guatémaltèques viennent d'annoncer, à Mexico, la création d'un Comité d'unité patriotique. Venant après le regroupement des quatre organisations de lutte armée (1) annoncé dix jours plus tôt, cette initiative prépare la constitution d'un « front d'unité patriotique national » à laquelle travaille l'ensemble de l'opposition.

Les membres du comité estiment que les élections prévues pour le 7 mars sont une farce dont le seul objectif est de « *changer la façade d'un système qui ne change pas* ». L'armée continuera de décider, quel que soit le candidat qui se verra « *attribuer* » la victoire, affirme M. Bascarcels, vice-président du comité.

Les opposants rappellent en outre que la participation populaire se réduit de scrutin en scrutin (moins de 30 % aux dernières élections) et que les principaux opposants démocratiques, tels que Colom Arguetta et Fuentes Mohr, ont été assassinés. Enfin, disent-ils, les élections risquent de ne pas avoir lieu dans une grande partie du pays, en raison de la guerre menée par les insurgés.

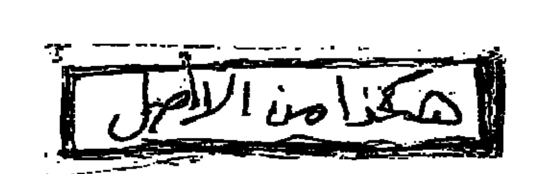
Ces vingt-six personnalités viennent de formations différentes : parti socialiste démocratique, Front démocratique contre la répression, (proche de l'Organisation du peuple en armes), Front populaire du 31 janvier, qui rappelle par son nom le jour où eut lieu le massacre à l'ambassade d'Espagne, en 1980, et qui, proche de l'Armée de la guérilla des pauvres, regroupe plusieurs organisations chrétiennes.

Les membres du comité disent que leurs analyses « *coïncident* » avec celles de l'Unité révolutionnaire nationale guatémaltèque, qui regroupe les quatre organisations de guérilla. La guerre populaire révolutionnaire est « *le seul chemin* » laissé au peuple guatémaltèque, affirment-ils.

Les révolutionnaires s'engagent en outre à « *respecter le droit du peuple à élire ses dirigeants* » et à « *garantir la liberté d'association politique, d'expression et de croyance* ». Enfin, disent-ils, le futur gouvernement « *révolutionnaire, patriotique, populaire et démocratique* » devra pratiquer une « *politique de non-alignement et de coopération internationale* ».

FRANCIS PISANI.

(1) Il s'agit du Parti guatémaltèque du travail (P.G.T., communiste), des Forces armées révolutionnaires (FAR), nées dans les années 60, et de deux organisations fondées par des militants issus des FAR, aujourd'hui les plus importantes : l'Organisation du peuple en armes (ORPA), actif surtout dans l'ouest du pays, et l'Armée de la guérilla des pauvres (E.G.P.), présente dans la partie orientale.



AFRIQUE

Namibie

Le premier ministre sud-africain assure à Windhoek que les élections «libres et honnêtes» sont en bonne voie

Le conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine, réuni à Addis-Abeba, a rejeté, vendredi 26 février, les propositions électorales du « groupe de contact » chargé de trouver une solution pacifique à la question namibienne.

Le conseil des ministres a en effet demandé aux cinq pays occidentaux membres de ce groupe de choisir entre les deux modes de scrutin combinés qu'ils préconisent pour la tenue de futures élections en Namibie — scrutin à la proportionnelle et scrutin de circonscription — afin de parvenir à une « solution plus simple ».

Les ministres africains des affaires étrangères présents dans la capitale éthiopienne ont marqué leur préférence pour le scrutin à la proportionnelle.

De notre envoyé spécial

Windhoek. — Les négociations *pour l'indépendance* de la Namibie, menées avec le « groupe de contact » (France, Etats-Unis, Grande-Bretagne, Allemagne fédérale et Canada), sont entrées dans leur seconde phase. *Malgré leur nombre excessif* (quarante-trois pour environ quatre cent mille électeurs potentiels) et leur variété, les partis politiques internes s'entendent sur l'essentiel. Tous les *dirigeants « responsables »* du territoire sont satisfaits de l'action menée contre les « *terroristes de la SWAPO* » par les troupes sud-africaines et souhaitent que celles-ci *demeurent en place, au moins* jusqu'aux élections. Bref, tout va pour le mieux.

Telles *sont, pour* l'essentiel, les impressions recueillies et exprimées, vendredi 26 février, à Windhoek, par M. Pieter W. Botha, premier ministre sud-africain, à l'issue d'un séjour *dans la capitale namibienne*. La réalité sur le terrain diffère cependant quelque peu de ce tableau idyllique.

En premier lieu, si pour l'Afrique du Sud « *la première phase des négociations est terminée* », les diplomates occidentaux cherchent toujours à convaincre l'Organisation du peuple du Sud-Ouest africain d'accepter le double système électoral *imitant celui de Bonn* (la moitié de la future Assemblée constituante élue à la proportionnelle, l'autre moitié par circonscriptions). Il est rejeté à la fois par M. Sam Nujoma, président de la SWAPO, les pays dits de la « *ligne de front* » et un certain nombre de partis internes. Le « *groupe de contact* » songerait à proposer un système voisin, mais, dit-on, « simplifié ». Le plus extraordinaire dans cette affaire est que la SWAPO et l'Alliance démocratique *de la Turnhalle* (D.T.A.), les deux partis qui ont le plus de chances de s'affronter aux éventuelles élections finales, accepteraient, l'un et l'autre, le système proportionnel *simple. Le président de la* D.T.A., M. Dirk Mudge, nous l'a indiqué tout à fait clairement : « *Le double système est trop compliqué* », a-t-il ajouté, reprenant ainsi presque mot *pour mot* la position de la SWAPO et de l'O.U.A. Toutefois, c'est Pretoria qui *décide* « *pour le bien du territoire* » et qui a accepté le double système. Pour l'heure, l'impasse est *donc totale*.

Divisions ethniques

Le *fait qu'il n'existe* ici aucun parti multiracial ou multi-ethnique, mais des alliances ou des fronts, suffit à prendre la mesure d'un problème aggravé par la Constitution *intérimaire* du territoire rédigée par Pretoria et qui prévoit un « gouvernement » par *ethnie — onze* — coiffés par un « cabinet central » que dirige M. Mudge. C'est d'ailleurs, officiellement, pour protester contre les divisions ethniques, le tribalisme et *la ségrégation imposée par* les fonctionnaires sud-africains, que le coprésident de la D.T.A., M. Peter Kalangula a abandonné son poste ces jours derniers.

En tant que politicien ovambo — l'ethnie du Nord, la plus importante du pays (50 % de la population), *celle ou M. Nujoma, lui-même* ovambo, recrute l'essentiel de ses guérilleros de la SWAPO, — M. Kalangula était d'une extrême importance pour la D.T.A., qui se veut « *alliance de toutes les ethnies* ». Son départ, avec les trois représentants ovambos *de l'Assemblée nationale, risquait* d'affaiblir la D.T.A. sur son point le plus sensible. Mais deux jours après la « rébellion », deux des mutins, dont un « ministre » du « cabinet » de M. Mudge, *revenaient occuper* leurs bureaux de Windhoek. Le bruit court qu'ils furent « achetés », mais, comme dit M. Mudge, « *nous avons encore* avec *nous 50 % des représentants ovambos. Alors...* ».

Le maintien de l'armée de Pretoria

Aucun dirigeant « responsable » n'a demandé le départ des troupes sud-africaines, a déclaré M. Botha. *C'est vrai de M. Kalangula qui*, s'il cherchait à se démarquer de Pretoria et de ses protégés, pour se rapprocher des sentiments de son peuple, a pour le moins raté son *affaire en déclarant*, jeudi, à Windhoek, à sa sortie d'une réunion avec les Sud-Africains : « *Je suis favorable au maintien de l'armée sud-africaine*. » C'est également vrai, *pour des raisons évidentes*, de M. Mudge et des partis de son alliance, de M. Kosie Pretorius, président du groupement d'extrême droite Aktur, des représentants de l'Eglise *réformée hollandaise, dont* les fidèles se recrutent essentiellement chez les soixante mille Afrikaners namibiens, de l'Association de intérêts allemands du territoire (« *Interessengemeinschaft* ») qui soutient M. Mudge avec des fonds notamment fournis par la C.D.U.-C.S.U. de *M. Strauss en Allemagne fédérale*.

Mais ce ne fut certainement pas l'opinion exprimée par le Conseil des églises de Namibie, qui regroupe les anglicans, les catholiques, les méthodistes, les luthériens du territoire, soit environ les trois quarts de la population. Le Conseil a, au *contraire, exprimé sa* « *préoccupation la plus vive* » face aux atteintes aux libertés perpétrées par les forces d'occupation, aux tortures, aux détentions arbitraires, aux destructions de propriétés, y compris celles des Eglises, aux meurtres d'innocents et *à toutes les atrocités dont* fait était la population civile dans le Nord. Les Eglises ont demandé que soit mis fin à la conscription rendue obligatoire l'an dernier, quoique sélective.

De son côté, le Front national *namibien* (N.N.F.) qui regroupe quatre partis progressistes, s'est plaint d'être soumis à des tracasseries et arrestations. Ses représentants ont demandé que soit abrogé le texte voté il y a deux mois et qui interdit en pratique aux partis non membres de la D.T.A. d'organiser des réunions publiques, mais le N.N.F. n'a reçu aucune réponse de ce qu'il appelle le « *pouvoir colonial* », le premier ministre ayant *mis précipitamment fin à la rencontre*. Le Front, à l'instar d'autres organisations idéologiquement proches de lui, n'a pas le statut de « *mouvement responsable* » aux yeux de Pretoria.

Avant de rentrer en Afrique du Sud où l'attend la rébellion qui sévit dans son propre parti, le premier ministre s'est félicité de sa tournée *de « consultations utiles et cordiales »* et a rappelé que Pretoria était « *vivement déterminé à tout faire pour que des élections libres et honnêtes soient organisées* ». Tel est sans *doute* le seul *point* d'accord de toutes les parties en présence. Seules les interprétations de ces deux adjectifs diffèrent.

PATRICE CLAUDE.

● *Trois Sud-Africains blancs* ont été condamnés à mort, jeudi *25 février, par la Cour suprême* de Windhoek pour le meurtre d'un compatriote noir.

MM. Allen Robert Cash (vingt-huit ans), Walter Benny (trente-deux ans) et Hendrik Johannes Van Wyk (trente-huit ans) avaient tué, le 11 décembre dernier, M. John Solindaba Magabane, qu'ils avaient essayé d'entraîner dans un trafic de diamants. — *(A.F.P.)*

La guerre civile au Tchad

M. HISSÈNE HABRÉ ASSURE VOULOIR RESPECTER LE CESSEZ-LE-FEU FIXÉ PAR L'O.U.A. AU 28 FÉVRIER

Les Forces armées du Nord (FAN) de l'ancien ministre de la défense tchadien, M. Hissène Habré, se sont engagées à respecter unilatéralement le cessez-le-feu, préconisé le 11 février par l'O.U.A. et qui devrait, théoriquement, entrer en vigueur le 28 février.

Selon une déclaration, signée par le vice-président des FAN, M. Idris Miskine, et remise à la presse vendredi 26 février à Khartoum, les FAN « *accueillent favorablement les efforts de l'O.U.A. et de certains Etats africains pour rétablir la paix au Tchad* ».

La déclaration ajoute, que les FAN sont « totalement d'accord *avec les résolutions de l'O.U.A. sur le Tchad, et sont disposés à contribuer à leur application* ».

D'autre part, une controverse oppose les belligérants à propos du sort de la localité d'Oum-Hadjer, dans l'est du Tchad. N'Djamena avait annoncé, lundi, la conquête de cette position sur les Forces armées du Nord de M. Hissène Habré, puis a reconnu, vendredi, l'avoir « *reperdue* ». Selon la version des FAN fournie le même jour à Paris par leur représentant en Europe, la colonne de troupes gouvernementales envoyée pour dégager la ville ne l'a jamais atteinte et est « *tombée dans une embuscade* », perdant plus de *quatre cents* morts et autant de prisonniers, *défaite* qui « *met un terme à la brève contre-offensive* » des forces de M. Goukouni Oueddeï. Le représentant de M. Habré a, d'autre part, démenti la perte de Goz-Beida, dont N'Djamena assurait également s'être emparé. — *(A.F.P.)*.

Tunisie

AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES

(De notre correspondant.)

Tunis. — Après deux semaines de difficiles négociations entre les partenaires sociaux, le premier ministre, M. Mohamed M'Zali, a annoncé, jeudi 18 février, une augmentation générale des salaires. Le SMIG bénéficie d'un réajustement d'environ 30 % et passe ainsi, pour une semaine de quarante-huit heures, de 64 dinars à 85 dinars tunisiens (1 D.T. = 11,3 francs). Le SMAG (salaire minimum dans l'agriculture) passe de 2 D.T. à 2,400 D.T. par jour. Tous les autres salaires, y compris dans la fonction publique, bénéficient d'augmentations, elles aussi nettes d'impôts, s'échelonnant *de 20 dinars* à 30 *dinars*.

Ces mesures entrent en vigueur avec effet rétroactif au 1er février. Elles représentent une augmentation de 360 millions de dinars de la masse salariale actuelle évaluée à 1 400 millions de dinars. Elles auront une incidence budgétaire d'environ 100 millions de dinars. Il faudra donc qu'un budget complémentaire soit soumis dans les prochains jours à la Chambre des députés.

M. M'Zali a indiqué que les différents partenaires se sont engagés à ne pas formuler de revendications salariales avant la signature des conventions collectives et des *statuts qui* interviendra au début de 1983. Selon lui, l'accord conclu permet d'affirmer que « *l'intérêt supérieur de la nation l'a emporté sur les courants destructeurs et sur les détracteurs du régime et il consacre une année de dialogue, de consultations et de concessions réciproques* ». — M. D.

DES PIRATES DE L'AIR DÉTOURNENT UN BOEING D'AIR TANZANIA

Des pirates de l'air, dont on ignore le nombre, ont détourné vendredi 26 février un Boeing 737 d'Air Tanzania, qui effectuait un vol sur les lignes intérieures. Ces hommes, qui, selon *certains témoignages*, demandent la démission de M. Julius Nyerere, président de la Tanzanie, ont d'abord fait poser l'appareil à Nairobi, puis à Djeddah et Athènes, où ils se trouvaient, avec une centaine de passagers, pris en otages, samedi en fin de matinée.

Des officiels grecs parlementaient avec eux samedi matin. Un médecin, autorisé à monter à bord de l'appareil, a déclaré qu'un passager avait été *légèrement blessé. Les pirates* ont demandé des cartes de l'Europe et semblaient s'apprêter à partir pour une nouvelle destination. — (A.F.P., Reuter, AP.)

Vote prochain au Parlement Européen sur l'interdiction d'importer des phoques.

Il vous est maintenant possible de mettre fin à la chasse aux bébés phoques.

En envoyant ce qui sera peut-être la lettre la plus importante que vous n'ayez jamais écrite!

P.S.
Mme. G. Charzat
R. Fajardie
R. Forni
G. Fuchs
Mme. Y. Fuillet
G. Jaquet
C. Loo
G. Martinet
J. Moreau
D. Motchane
J. Oehler
D. Percheron
H. Saby
g. Sarre
G. Sutsa de Germa
B. Thareau
Mme. Y. Théobald-Paoli
Mme. M. Vayssade

P.C.F.
L. Baillot
R. Chambeiron
F. Damette
Mme. D. de March
J. Denv
G. Fendandez
G. Frischmann
M. Gremetz
Mme. J. Hoffmann
Mme. S. Le Roux
E. Maffre-Baugé
G. Marchais
M. Martin
R. Piquet
Mme. R. Poirier
P. Pranchere
P. Vergès
F. Wurtz

M.R.G.
R. Schwartzenberg

D.I.F.E.
J. Clement
P. Cousté
G. Deleau
A. Fanton
Mme. M. Fourcade
F. Geronimi
M. Junot
J. de Lipkowski
C. Malène
E. Remilly
A. Turcat
D. Vié
Mme. L. Weiss

UFE
P. Baudis
H. Caillavet
C. Calvez
F. Collomb
F. Combe
c. Delatte
A. Diligent
G. Donnez
R. Delorozoy
E. Faure
Y. Galland
J. Lecanuet
Mme. S. Martin
Mme. L. Moreau
O. d'Ormesson
P. Pflimlin
J. Pintat
M. Poniatowski
Mme. M. Pruvot
A. Rossi
V. Sablé
Mme. C. Scrivener
J. Seitlinger
M. Simmonet
Mme. S. Veil



Mme. Hanya Maij-Weggen est Rapporteur auprès du Parlement Européen sur une résolution qui a été incorporée au Rapport du Comité sur l'Environnement, la Santé Publique et la Protection des Consommateurs; cette résolution déclare en partie que le Parlement Européen: DEMANDE A LA COMMISSION, SELON L'EXEMPLE DES ETATS-UNIS, DES PAYS-BAS ET DE L'ITALIE ET COMPTE TENU DE L'ACTION SUIVIE PAR LES NEGOCIANTS EN FRANCE, D'IMPOSER, AU MOYEN D'UNE REGLEMENTATION, UNE INTERDICTION SUR LES IMPORTATIONS DANS LA COMMUNAUTE DE TOUTES LES PEAUX ET DE TOUS LES PRODUITS DERIVES DES PHOQUES GRIS ET DES PHOQUES A CAPUCHON.

Mme. Hanya Maij-Weggen précise: *"Les européens protestent depuis des années contre la cruauté de la chasse aux phoques mais le gouvernement canadien refuse d'abolir cette pratique.*

La CEE importe plus de 75% des produits dérivés des phoques et le seul moyen de mettre fin à cette chasse atroce est d'imposer une interdiction dans la communauté."

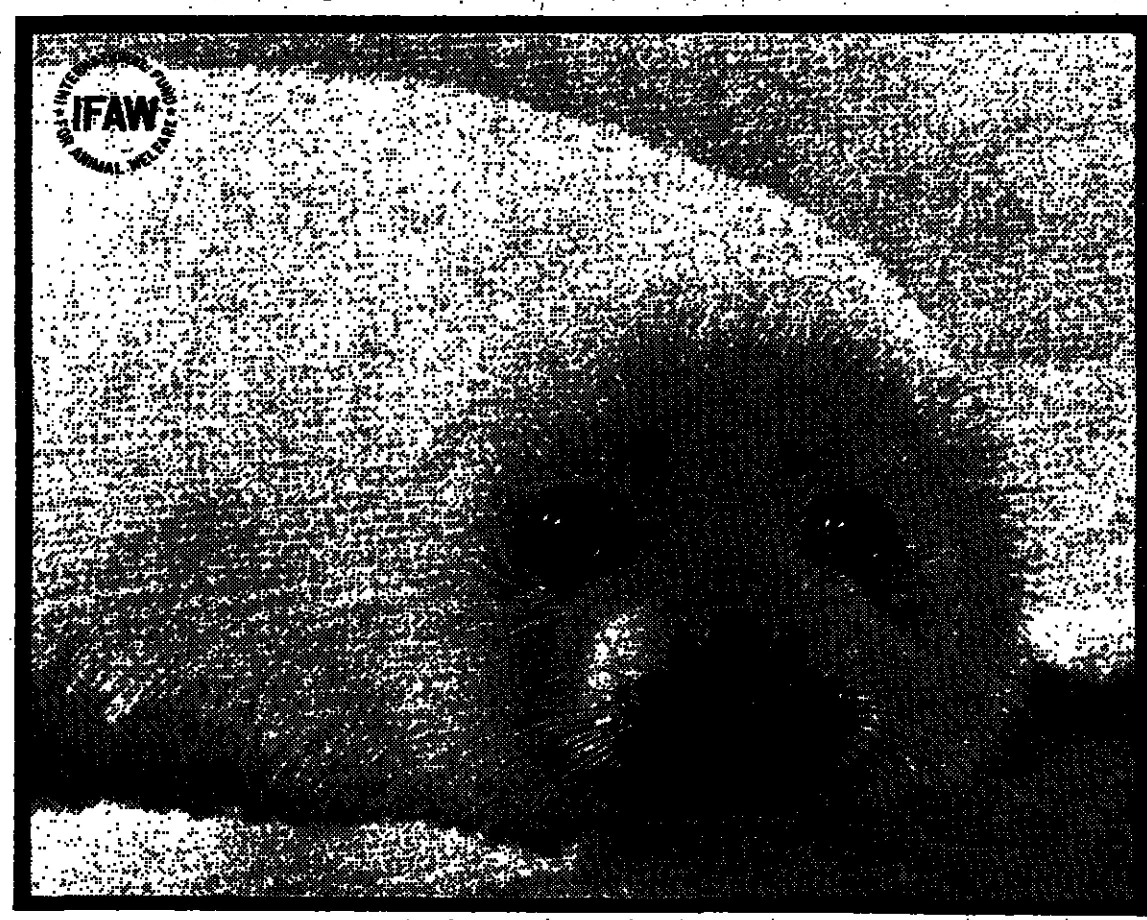
Avec l'aide du Parlement Européen, nous avons réussi à interdire l'importation de produits des baleines; nous pouvons maintenant agir de même pour les phoques.

Le Parlement Européen procèdera à un scrutin sur cette question entre le 8 et le 12 mars. Je connais l'importance de l'opinion publique et je vous préconise vivement d'écrire dès aujourd'hui à votre Membre du Parlement Européen.

Veuillez écrire à l'un de vos parlementaires indiqués ci-dessous et envoyez dès que possible votre lettre au nom de ce membre à l'adresse suivante:

Parlement Européen Strasbourg

Publié par le International Fund for Animal Welfare en coopération avec le Eurogroup for Animal Welfare, une association regroupant les plus importantes sociétés de protection des animaux de la CEE.



Message de Brian Davies, haut directeur du International Fund for Animal Welfare (IFAW — Fonds international de protection des animaux):

Cher Lecteur,

Voici ce qui se passe sur les glaces flottantes au large de la côte est du Canada quand les femelles donnent naissance aux bébés phoques en février et mars de chaque année.

Dès qu'ils ont une dizaine de jours, les bébés phoques désemparés sont séparés de leurs mères et, poussant des gémissements pitoyables, ils sont brutalement frappés sur la tête et parfois sur la gorge avec des massues ou des armes en formes de pic à glace.

Saignant du nez et de la bouche, le bébé-phoque est alors rejeté sur le dos et sa peau est violemment déchirée de son corps qui tremble encore.

L'horrible vérité (je l'ai vue de mes propres yeux) est que certains bébés phoques souffrent l'épouvantable agonie d'être écorchés vifs.

Vous n'avez pas à me croire sur parole; permettez-moi de vous rapporter ici une déclaration directe.

Parlant de la chasse de l'an passé, William Murphy, responsable des pêcheries canadiennes pour l'île Prince Edward, indique: "Les cas d'écorchages de bébés phoques avant qu'ils ne perdent conscience ont été suffisamment courants pour alerter l'attention des services gouvernementaux..."

Depuis les années soixante, le IFAW joue un rôle de premier plan en attirant l'attention du monde entier sur cette chasse impitoyable, dont découlent les décisions nationales précisées dans la résolution.

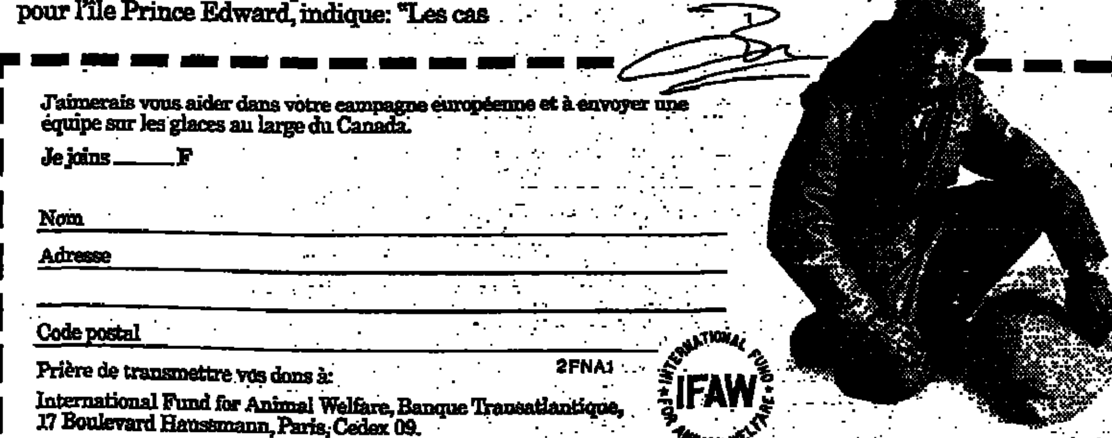
La Communauté Economique Européenne (CEE) reste de loin de plus gros débouché des produits de cette chasse. Grâce à une interdiction au sein de la CEE, la chasse sans pitié deviendrait chasse sans profit!

Cet appel pour les phoques fait partie d'une campagne portant sur toute la CEE dont l'objectif est d'assurer que le rapport de Mme. Hanya Maij-Weggen deviendra juridiction.

Vos dons sont essentiels à la réussite de cette campagne; ils nous aideront également à envoyer une équipe de rapporteurs sur place lors de la prochaine chasse.

Voici pour vous la meilleure occasion d'aider à sauver les phoques. Vos dons, vos lettres, peuvent véritablement mettre fin à cette chasse, à tout jamais!

Sincères salutations,



J'aimerais vous aider dans votre campagne européenne et à envoyer une équipe sur les glaces au large du Canada.

Je joins ______ F

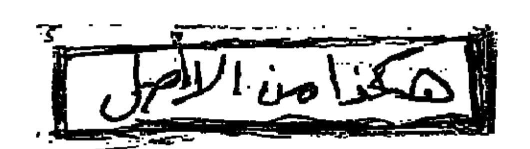
Nom ______

Adresse ______

Code postal ______

Prière de transmettre vos dons à: 2FNA1

International Fund for Animal Welfare, Banque Transatlantique, 17 Boulevard Haussmann, Paris, Cedex 09.



DEVANT LE COMITÉ CENTRAL

M. Chirac : le R.P.R. mènera une campagne nationale lors des élections municipales et régionales de 1983

Le comité central du R.P.R., réuni vendredi 26 février, a confirmé l'ancrage du mouvement gaulliste dans l'opposition, accentuant ainsi l'orientation prise aux assises de Toulouse (*le Monde* du 26 février). M. Bernard Pons, secrétaire général, a même fait remarquer que les orateurs n'avaient *« pas trouvé le moindre côté positif à la politique du gouvernement »*.

M. Jacques Chirac lui-même a souligné *« l'improvisation et l'incohérence »* de la plupart des décisions gouvernementales, et il s'est plu à citer de multiples exemples. Pour la plupart des délégués, la dégradation *de la situation et les désaffections à l'égard des* « socialo-communistes » sont plus rapides qu'ils ne l'avaient prévu.

Le R.P.R. entend profiter de cette situation de plusieurs façons. Il va tout d'abord essayer d'implanter le militantisme sur les lieux de travail. L'Action ouvrière et professionnelle (O.A.P.), organisation hybride ni vraiment syndicale ni vraiment parti politique va disparaître pour renaître sous la forme de « sections d'entreprises » et de « sections professionnelles » comme en possèdent les autres formations politiques. *« Nous n'acceptons pas*, a proclamé M. Pons, *que l'on dise que nous ne représentons qu'une catégorie de Français et nous allons le démontrer. »*

M. Chirac va, parallèlement, offrir une alternance politique qui ne soit pas — par rejet de la majorité actuelle — un simple retour au passé. Cette nouvelle voie, articulée autour de certaines propositions déjà formulées par le maire de Paris, devra cependant éviter de rebuter l'ancien électorat U.D.F.

***Le président du R.P.R. a insisté à plusieurs reprises* sur la nécessité de l'union et la solidarité au sein de l'opposition, citant en exemple la préparation des *élections cantonales*. Toutefois, il a indiqué, d'ores et déjà, que les élections municipales et régionales de 1983 seront *« l'objet d'une campagne nationale pour le R.P.R. »*. A cette occasion — et il s'y prépare dès maintenant — le R.P.R. présentera partout ses propres listes ou ses propres candidats. Non qu'il souhaite faire cavalier seul, mais il juge que ce moyen est le meilleur pour « ratisser large » et surtout pour se compter et faire apparaître — car il n'en doute pas — la prééminence au sein de l'opposition, au moins du parti présidé par M. Chirac.**

ANDRÉ PASSERON.

M. Jacques Chirac a notamment déclaré : *« Le gouvernement donne le plus souvent le spectacle de l'improvisation et de l'intolérance, ce qui entraîne des réactions sectorielles et ponctuelles. C'est le cas pour les agriculteurs, pour les P.M.E., pour les cadres et plus largement pour les syndicats, dont l'attitude plutôt favorable au pouvoir au début du septennat se durcit fortement dans tous les domaines. »* Le maire de Paris a cité ensuite la liberté d'enseignement, la télévision, les trente-neuf heures, remarquant : *« Aujourd'hui, les Français sont plus sensibles au problème du niveau de vie qu'à celui de la durée du travail. »*

M. Chirac, traçant *« l'esquisse d'une stratégie politique de l'opposition »*, a poursuivi : *« En même temps qu'on observe une évolution favorable à l'opposition on constate qu'il n'y a pas dans l'opinion un très grand regret des anciennes gestions. Si nous apparaissons comme voulant faire retour à un proche passé, nous nous déconsidérerons. Il faut que nous soyons capables de dessiner une voie nouvelle mais en des termes qui ne puissent choquer personne parmi les composantes de l'opposition actuelle qui ont partagé, à un titre ou à un autre, à un moment ou à un autre, les responsabilités des gestions passées. Cette action doit s'inscrire dans une stratégie d'union de l'opposition. Aujourd'hui, l'opposition se redresse, et le R.P.R. y occupe une bonne position. Nous devons donc avoir conscience de la solidarité entre les diverses composantes de l'opposition. Toutefois, les prochaines élections municipales et régionales seront l'objet d'une campagne nationale pour le R.P.R., et celle-ci doit être préparée dès maintenant. »*

M. Bernard Pons a précisé que le nombre total des candidats R.P.R. aux cantonales était de 881, dont 587 candidats uniques et 294 participant à des primaires.

Élection du conseil politique

Le comité central a procédé à l'élection des quinze membres du conseil politique parmi les vingt-six candidats.

Ont été élus : MM. Emmanuel Aubert (Alpes-Maritimes), Jean Falala (Marne), Jacques Marette (Paris), Hyacinthe Santoni (Bouches-du-Rhône), Jean Tiberi (Paris) et Rober-André Vivien (Val-de-Marne), *tous députés* ; MM. Hubert d'Andigné (Orne), Maurice Schumann (Nord) et René Tomasini (Eure), tous sénateurs ; M. André Bord, ancien ministre (Bas-Rhin), Franck Borotra (Yvelines), Pierre Lamy-Peyret (*Aquitaine*), *Bruno* Chauvière (Nord), Raymond Tourrain, ancien député (Doubs) et Roland Vernaudon (Val-de-Marne).

Seuls MM. Falala, Marette, Tiberi et Vernaudon étaient membres élus du précédent conseil politique.

M. Chirac doit nommer prochainement d'autres membres du conseil politique (quinze au moins).

● MISE AU POINT. — *M. Ramon Casamitjana*, président de la Sonacotra (Société nationale de construction de logements pour les travailleurs) figurait parmi les signataires d'un appel que diverses personnalités politiques et syndicales *avaient lancé* « pour le succès du socialisme en France » (*le Monde* daté 31 janvier-1er février). Il nous précise : *« Je n'ai absolument pas donné mon accord pour que mon nom figure au bas de cet appel*, ce *qui ne signifie pas que je sois en désaccord avec son contenu. »*

Conquérir le temps libre

(Suite de la première page.)

Dès 1982, une prise de conscience devrait se faire pour que des milliers d'entreprises cessent de fermer leurs portes et pour que commence une politique d'étalement des congés.

On objectera les contraintes scolaires. Celles-ci ne pèsent que pour 12 % ou 16 % dans le choix des dates de vacances. Ce n'est pas étonnant, quand on sait que 60 % des familles françaises n'ont pas ou n'ont plus de contraintes scolaires. De plus, les deux mois d'été, juillet et août, pourraient permettre un premier étalement pour ceux qui ont justement des contraintes scolaires, alors que la fermeture des entreprises sur un seul mois l'empêche totalement jusqu'ici.

Qu'on ne s'y trompe pas : un grand *mouvement* est en cours vers un fractionnement des vacances en deux temps, et le désir de *plus* en plus *fort* de prendre des vacances l'hiver entre janvier et mars s'amplifiera d'autant plus que la possibilité en est ouverte par l'attribution de la cinquième semaine de congés payés.

Enfin, *les* évolutions *fort* intéressantes en cours dans l'éducation nationale montrent à quel *point les gouvernements* précédents avaient eu tort de prendre comme boucs émissaires les *enseignants et personnels d'éducation*. Le rééquilibrage de l'année scolaire, fondé sur l'intérêt des *enfants, qui ne doit jamais être* sacrifié aux commodités touristiques des adultes se fera progres*sivement* au *profit des vacances* d'hiver. Les discussions menées par M. Savary, ministre de l'éducation nationale, ont montré que des avancées significatives étaient possibles dès maintenant.

Il reste que le maintien en activité des entreprises ne saurait résulter de la loi ou du décret. *Chaque organisation* sociale a son rôle à jouer dans cette affaire dès lors que le gouvernement a *affirmé*, avec *force*, son propre choix et sa volonté politique. Branche par branche, entreprise *par entreprise*, des *discussions* doivent avoir lieu pour que l'étalement des vacances devienne progressivement une réalité.

Quel immense changement ce serait pour le pays si les vacances de chacun pouvaient se dérouler sans bouchons sur les routes et sans entassements sur les plages ! Et que dire des conséquences économiques pour l'ensemble du secteur du tourisme et des loisirs !

Trois autres objectifs méritent une particulière attention.

HORAIRES SOUPLES

Les horaires à la carte peuvent offrir, dans de nombreuses *entreprises ou services de l'État*, d'extraordinaires possibilités de souplesse qui améliorent la vie quotidienne des travailleurs, et en particulier des couples.

Il suffit d'un écart d'une demi-heure par exemple le matin ou le soir pour choisir un train ou un bus dont l'horaire est plus favorable, pour conduire ou rechercher un enfant à la crèche ou à l'école maternelle, ou encore plus simplement pour faciliter à chacun l'organisation de sa journée.

Certes, des réticences avaient *été marquées. Il y a quelques* années par *les* organisations syndicales face au phénomène des *horaires souples. Aujourd'hui* l'intérêt des expériences réalisées est si évident que chacun reconnaît *qu'il s'agit* là d'une voie nouvelle capable d'améliorer la qualité de la vie de chaque jour.

On ne peut qu'encourager les décisions allant dans ce sens, dès lors qu'elles seront à l'initiative des travailleurs ou qu'elles résulteront d'un accord dans les entreprises.

UNE HEURE DE MOINS CHAQUE JOUR

La réduction de la durée hebdomadaire du travail à 35 heures représente une grande ambition du gouvernement de la gauche. Lutte pour l'emploi, partage du travail, la marche vers les 35 heures apportera du temps libre supplémentaire.

Mais qu'on *y* prenne garde : les batailles actuelles révèlent en profondeur un phénomène qui peut être lourd de conséquences. Si l'on peut comprendre ceux qui préféreraient une heure libérée le vendredi plutôt que quelques minutes par jour, faudra-t-il accepter dans cinq ans que soit libéré le vendredi après-midi tout entier — ou le lundi matin — plutôt que soit diminuée d'une heure chaque jour la durée du travail ?

Le socialisme ne s'est *jamais* référé à une conception du travail perçu comme un temps fatal et contraint, *et que l'on* pourrait tasser sur quelques jours de la semaine pour libérer une pé*riode de plus en plus grande de* temps libre comprise comme en opposition au temps de travail.

La conception de la vie qui est la nôtre se réfère à un équilibre entre le temps de travail, les temps de repos et les temps de loisirs. Équilibre individuel, mais aussi équilibre collectif, de telle sorte que si chacun travaille moins longtemps, l'outil technique ou le service public fonctionne plus longtemps.

Le temps libre des uns ne peut être riche et épanouissant que s'il ne coïncide pas forcément avec le temps libre des autres.

ANNÉE SABBATIQUE ET FORMATION CONTINUE

Enfin, quand le *premier ministre* a lancé l'idée de l'année sabbatique, il marquait naturellement sa volonté d'ouvrir une réflexion sur une idée neuve. Est-il trop tôt pour en parler ? Je ne le crois pas, tant l'aspiration des hommes et des femmes de notre peuple est grande pour que soient prises en *compte* les *notions* de formation continue, d'éducation permanente et de choix de vie.

Serait-il anormal d'étudier rapidement l'impact économique d'une année sabbatique dans une vie de travailleur, et sur la marche d'une entreprise ? Ne pourrait-on imaginer dans un premier temps des périodes sabba*tiques liées à la formation* continue pour amorcer un mouvement profond capable de changer durablement *notre conception du* travail et des métiers, et de mesurer la notion de temps libre à la *dimension* de la vie *tout* entière ?

Quatre objectifs d'inégale importance, *mais cependant* quatre exigences d'imagination, d'innovation, qui risquent de bousculer *les habitudes et* les *traditions*. Peut-être même devra-t-on prendre le risque de bousculer les habitudes acquises *s'il s'agit* de conquérir des droits plus valables et mieux adaptés aux besoins de notre temps et aux aspirations de notre peuple !

On ne saurait conclure cette *réflexion* sur l'*aménagement* du temps et la conquête des espaces de liberté sans évoquer d'un mot *cette période de temps libre* qu'est le troisième âge. Organiser une politique des loisirs pour les personnes âgées, les préparer à un temps libre qui ne soit pas un temps d'ennui, c'est atténuer le sentiment trop fréquent d'angoisse, faute de ne point savoir du jour au lendemain passer d'une vie centrée sur le travail à une vie de loisirs.

Le troisième âge coûtera, n'en doutons pas, de plus en plus cher à la nation ; parce qu'il sera toujours plus exigeant. Mais cela nous ramène à la démographie et aux évolutions prévisibles des vingt prochaines années. Une politique du temps libre devra naturellement en tenir compte.

ANDRÉ HENRY.

PRESSE

UNE EXPOSITION AU CENTRE GEORGES-POMPIDOU

« Comment va la presse ? »

L'exposition « Comment va la presse ? », organisée au Centre Georges-Pompidou (Beaubourg), qui a été inaugurée mercredi 24 février, durera jusqu'au 26 avril.

Le spectacle audiovisuel qui, notamment, sera diffusé toutes les heures (durée trente minutes) retrace à grands traits la naissance et la « commercialisation » de l'information, sous forme écrite, télévisuelle ou radiophonique. Une bande sonore assez suggestive et un commentaire qui ne manque pas de piquant soutiennent le montage d'actualités télévisées réalisé par l'Institut national de l'audiovisuel. L'I.N.A. organise en outre, chaque jeudi à partir de 16 heures, des rencontres entre des professionnels de l'audiovisuel — journalistes, réalisateurs, etc. — et le public.

Des éditions de journaux audiovisuels seront réalisées sur le plateau T.V. et dans le studio radio prévus à cet effet. Le cycle hebdomadaire des animations réservé, de 16 à 18 heures, le lundi à la presse écrite, le mercredi à la radio, le jeudi à l'I.N.A., le vendredi à un vidéo-club. Chaque semaine traite d'un thème : les sources de l'information (1er au 5 mars) ; la fabrication de l'information (8 au 12 mars) ; ceux qui font la presse (15 au 19 mars) ; l'information par et pour vous (22 au 26 mars) ; l'entreprise de presse (29 mars au 2 avril) ; une autre presse (5 au 9 avril) ; les nouvelles techniques (12 au 16 avril).

En ce qui concerne la première semaine, du 1er au 5 mars, les sujets se répartissent ainsi (de 16 h. à 18 h.) :

— Lundi 1er mars : les agences *de presse, fonctionnement* et utilisation, avec la participation de M. Michel Garin (*A.F.P.*) et M. Alain Jacob (*le Monde*).

— Mercredi 3 mars : l'information. Table ronde animée par M. Yves Loiseau, avec la participation de MM. Claude Roire (*Canard enchaîné*), J. Derogy (*L'Express*), F. Roland-Lévy (*Libération*), M. Joly (*Ouest-France*) et Mme Degez-Vathaire (chef du service documentation du *Monde*).

— Jeudi 4 mars : évolution de l'information télévisée.

— Vendredi 5 : le marché de l'image, avec la participation d'Associated Press et des agences Gamma et Sygma.

Jusqu'au 19 avril, se tient d'autre part une exposition consacrée « A la Une » des journaux.

Enfin, entre le 17 mars et le 5 avril, dix-huit films se rapportant au monde de la presse — tels que *le Crime de M. Lange*, *Judith Therpauve* ou *l'Homme de marbre*, de A. Wajda — seront projetés (à partir de 19 h.), salle de la cinémathèque.

CORRESPONDANCE

Un grand projet étouffé

Mme Elisabeth Auclaire Tamaroff, secrétaire général de la mission d'études pour un Centre de presse au Grand Palais, nous écrit :

Une exposition consacrée à la Presse ouvre ses portes au public au Centre Georges-Pompidou. Son élaboration a commencé il y a plus de trois ans : faut-il rappeler que la Bibliothèque nationale (dont c'était le projet initial et qui a dû se retirer faute de pouvoir y consacrer un budget suffisant) et les *entreprises* de presse (qui finalement n'ont voulu consentir aucun effort financier) devaient être associées à la conception et à la réalisation de cette exposition.

« Au moment de la conception, la mission d'études *pour un* Centre de presse au Grand Palais venait d'être mise en place sous la responsabilité de Jean Gelamur. Le principe d'un Centre international de presse qui comprendrait trois volets dont le Centre public d'information sur la communication semblait admis.

Le « Musée de la presse » existe : les collections de la presse écrite sont conservées à la Bibliothèque nationale, aux Archives nationales et départementales. Le travail *systématique* et scientifique initié par M. Prinet, ancien conservateur en chef du département des périodiques, pour compléter les collections des publications régionales de la B.N. est le meilleur garant que à peu près rien n'échappera à la vigilance de nos conservateurs. Les collections du département des estampes sont inestimables tant pour la « photo presse » que pour les « dessins ». Enfin, l'INA (Institut national de l'audiovisuel) assure la conservation des archives audiovisuelles.

Les conservateurs en chef des départements des périodiques et des estampes de la Bibliothèque nationale souhaiteraient pouvoir autoriser un large accès de leurs collections au public.

Ce n'est pas possible aujour*d'hui faute de place et* de crédits nécessaires. C'est pourquoi ils s'intéressent au projet de centre public d'information sur la communication, auquel ils pourraient être associés. Le public aurait la faculté d'accéder aux collections grâce aux techniques modernes de reproduction. Des expositions permanentes et temporaires pourraient *y* être réalisées.

Ce centre public pourrait comprendre un Musée de la presse écrite, sonore et audiovisuelle (en collaboration avec la B.N., l'INA, le Musée de la radio, le Musée des sciences et techniques), un Centre de documentation vivante (comprenant bibliothèque, sonothèque, vidéothèque, salle d'actualité, salle de lecture), ainsi qu'un Centre d'expositions permanentes et temporaires dédiées à tous les modes d'expression de l'information (*le Monde* du 27 novembre 1981).

Le problème est posé. Ce centre public, étroitement lié au projet de Centre international de presse *destiné aux professionnels* français et étrangers, en ferait une réalisation unique au monde, digne des traditions démocratiques de notre pays. Si Paris est la seule capitale importante qui ne possède pas de lieu d'accueil et de rencontre pour les professionnels de la presse (alors qu'elle est une des plaques tournantes de l'information mon*diale*), *la seule ville* qui possède un embryon de musée de la presse ouvert au public est Washington (États-Unis), grâce au Smithsonian Institute. Aucune ville au monde ne rassemble, sous un même toit, un lieu strictement *réservé aux professionnels* et un lieu ouvert au public (lecteurs, auditeurs, spectateurs) facilitant ainsi la rencontre, le dialogue, la discussion entre ceux qui font l'information et ceux qui la reçoivent.

Les pouvoirs publics ont le dossier entre les mains. Une réunion interministérielle s'est tenue le 29 novembre 1981. Elle a mis en place un groupe de travail chargé d'étudier le « dossier » et de remettre ses conclusions avant le *10 janvier 1982. Depuis, rien*... Pourquoi ?

● *Le Syndicat de la presse parisienne* a procédé, lors de son assemblée du 26 février, au renouvellement de son bureau.

Président : M. André Audinot (*le Figaro*) ; *vice-président* : M. Hugues-Vincent Barbe (*le Nouveau Journal*) et Mme Jacqueline Beytout (*les Échos*) ; *trésorier* : M. André Bassinet (*la Cote Desfossés*) ; *secrétaire* : M. Roger Alexandre (*Paris-Turf*).

● *A l'appel de la Fédération du Livre C.G.T.*, cent cinquante manifestants se sont rassemblés, vendredi après-midi 26 février, au centre de Lyon, devant les locaux du *Progrès*, rue de la République. Les représentants de divers personnels (ouvriers du Livre, techniciens, employés et journalistes) ont procédé, comme ils l'avaient fait la veille, à la distribution d'une édition pirate de quatre pages titrée *les Dépêches, le Progrès, la Tribune*, du nom des journaux de Dijon, Lyon et Saint-Étienne contrôlés par M. Jean-Charles Lignel. Les manifestants entendaient essentiellement protester contre les quarante-cinq suppressions d'emploi annoncées aux *Dépêches*.

Une dizaine de personnes devaient pénétrer à l'étage, dans le bureau de la direction, avant de jeter au dehors des photographies et des négatifs représentant le président-directeur général du *Progrès* en compagnie de quelques-uns de *ses* invités. Un court défilé a suivi le rassemblement et s'est dispersé sans incident. — (*Corresp.*)

● *« Télé-7 jeux »* (Edi-7) devient mensuel au prix de 10 francs, à partir du numéro de mars prochain. Son tirage sera de 475 000 exemplaires.

POUR L'« ÉCONOMIST » DE LONDRES

M. Mitterrand est « par tempérament un homme du centre »

L'*Economist* de Londres publie, dans un supplément spécial sur la France encarté dans son numéro du 27 février, un long article de son correspondant à Paris, David Lawday, dont la rédaction précise qu'il a *« à la différence de son journal, souhaité l'élection de M. Mitterrand il y a un an »*.

Le journaliste écrit notamment : *« De manière surprenante, ce que le président Mitterrand appelle son état de grâce n'a pas pris fin tout à fait à l'approche du premier anniversaire de son élection. La paix sociale existe plus ou moins, avec seulement un petit nombre de conflits préoccupants. La Bourse est prospère, les paysans se battent à mort (un signe sûr de stabilité). Certes, pas mal de fortune privée s'est envolée hors des frontières en raison des inquiétudes pour l'avenir, et les faillites ont été nombreuses l'an dernier. Mais les patrons français, après avoir fulminé contre la politique économique de la gauche, se montrent aujourd'hui prêts à travailler avec le gouvernement. »*

Après avoir constaté que *« quelques-uns des changements ont été radicaux et à longue portée, mais qu'ils n'ont pas coupé la France de l'Occident »* et que *« le miracle est qu'ils se sont faits avec si peu de tension »*, le journal porte ce jugement sur M. Mitterrand :

« Par tempérament, il est un homme du centre. Il n'est pas socialiste, mais plusieurs de ses instincts coïncident avec ceux des idéalistes socialistes. Il a été imprégné d'idées socialistes, mais non éduqué dans ces idées (...). Il est un homme d'instinct, non de doctrine, ce qui signifie qu'il peut changer d'avis et gouverner en souplesse. Cela fait de lui un réaliste. »

A NIMES

M. Marchais s'adresse aux agriculteurs et aux jeunes

M. Georges Marchais s'est adressé vendredi soir 26 février à Nîmes à plusieurs milliers de personnes dans un *meeting* électoral. Le secrétaire général du P.C.F. s'est notamment intéressé au sort des agriculteurs, en particulier à celui de ceux qui n'ont pas voté communiste aux dernières consultations.

« Depuis, a-t-il déclaré, *dix mois ont passé. Et, maintenant, vous êtes légitimement mécontents. Vous l'exprimez. C'est normal. Mais ce qui, à mon avis, l'est moins, c'est que certains d'entre vous aillent jusqu'à dire : les communistes sont tout aussi responsables de nos difficultés.*

» Je réponds : non. Ce n'est pas juste de raisonner ainsi.

» D'abord, ce n'est pas conforme à la vérité. Car il vous faut bien le reconnaître : ces exigences que vous réaffirmez avec force, ce sont celles que nous n'avons cessé, nous, communistes, de soutenir. Ce sont celles que nous avons proposées, en 1981, mais auxquelles vous n'avez pas donné, en ne votant pas communiste, la force suffisante pour triompher (...)

» Réfléchissez : quel meilleur moyen, pour contribuer à la mise en place de la politique agricole nouvelle que vous attendez, que d'aider ceux qui en sont les porteurs, les communistes, à agir encore plus efficacement en ce sens au sein de la majorité nouvelle ? »

M. Marchais s'est adressé de la même façon aux jeunes en les appelant à voter pour le P.C.F. *« le parti de vos révoltes, de vos luttes, de vos espoirs »*.



Le Conseil constitutionnel approuve l'essentiel des réformes sur la décentralisation et la Corse

Le Conseil constitutionnel a rendu publiques, le 27 février, deux décisions relatives à la loi « droits et libertés des communes, départements et régions », d'une part, et sur le statut particulier de la Corse, d'autre part. Sur le premier point, il a déclaré non conformes à la Constitution quelques articles ou alinéas de la loi relatifs aux procédures du contrôle exercé par les préfets. Sur le second point, en revanche, les « sages » ont donné un aval total à la réforme du statut de la Corse.

● STATUT DE LA CORSE

Le Conseil constitutionnel avait été saisi de la totalité de la loi portant statut de la région Corse par les parlementaires du R.P.R. et de l'U.D.F. Il n'a en rien fait droit à leur demande.

Les sages du Palais-Royal font remarquer que la possibilité donnée par la Constitution au Parlement de créer de nouvelles collectivités territoriales n'est pas limitée à l'outre-mer et que celles-ci peuvent être d'un modèle unique. Après avoir souligné que la loi sur la Corse ne portait pas *« atteinte au caractère indivisible de la République et à l'intégrité du territoire national »*, le Conseil a estimé que ses modalités, et particulièrement son article 50 qui prévoit des mesures d'amnistie, ne mettaient pas à mal le principe fondamental de notre législation sur l'égalité de tous devant la loi.

Mais le Conseil — incidemment — demande que le même régime électoral soit appliqué à tous les conseils régionaux, y compris à celui de la Corse. Le gouvernement a donc le choix entre proposer à l'automne prochain au *Parlement que tous les conseils* régionaux soient élus au scrutin proportionnel sur liste régionale, comme le sera, en juin 1982, celui de la Corse, ou modifier celui-ci pour l'avenir.

Enfin, le Conseil — s'il estime indispensable que la composition du Sénat tienne compte de la transformation des régions en collectivités territoriales, — pense que cette modification ne doit pas obligatoirement être votée avant la création de ces nouvelles collectivités territoriales.

● LES COMMUNES, DÉPARTEMENTS ET RÉGIONS

Les parlementaires du R.P.R. et de l'U.D.F. avaient aussi saisi le *Conseil constitutionnel de huit* (sur cent huit) articles de la loi relative aux « droits et libertés » adoptée par l'Assemblée nationale le 28 janvier 1982. Ces articles organisaient le contrôle *a posteriori* par le représentant de l'Etat dans les départements, et les régions, des *décisions des autorités communales, départementales* et régionales.

La loi telle qu'elle avait été votée par les députés précisait que *« le caractère exécutoire »* des *« délibérations, arrêtés et actes »* des autorités locales n'était pas *« subordonné à [leur] transmission au représentant de l'Etat »*. Or les maires et présidents des conseils généraux et régionaux disposent d'un délai de quinze jours pour faire connaître leur décision au préfet (ou commissaire de la République). De plus, celui-ci, s'il estime illégale cette décision, peut certes saisir le tribunal administratif mais il doit, vingt jours au moins avant de le faire, prévenir de son intention l'autorité locale. Il pouvait donc y avoir, d'après le texte voté, un délai maximum de trente-cinq jours pendant lequel un acte — même illégal — d'un conseil municipal, général ou régional était quand même appliqué. Ce délai ne pouvait être en partie raccourci que si la décision en cause était « de nature *à compromettre l'exercice d'une liberté publique ou individuelle* ». Même dans ce cas, il restait quinze jours pendant lesquels le contrôle du représentant de l'Etat ne pouvait s'effectuer. Telle était la loi.

Le Conseil constitutionnel commence, dans sa décision, par faire remarquer que *« si la loi peut fixer les conditions de la libre administration des collectivités territoriales, c'est sous la réserve qu'elle respecte les prérogatives de l'Etat »* confiées par l'article 72 de la Constitution au représentant de l'Etat. Le rôle constitutionnel de ce fonctionnaire ne peut donc être *« ni restreint, ni privé d'effet, même temporairement »*. Le Conseil a estimé que la transformation du contrôle administratif par le préfet en contrôle juridictionnel par le tribunal n'était pas contraire à la Constitution.

En revanche, les neuf sages ont considéré que l'existence d'un délai pendant lequel le représentant de l'Etat — tenu dans l'ignorance de la teneur des actes des autorités locales — *« n'est pas en mesure de saisir la juridiction administrative* (...), *prive l'Etat, fût-ce temporairement, du moyen d'exercer [ses] prérogatives »*. Ils ont donc annulé les articles 2, alinéa 1, 3, alinéas 2 et 5, qui concernent les communes : les articles 45, alinéas 1 et 3, 46, alinéa 5, pour les départements, et l'article 69, paragraphe 1 alinéas 1, 3 et 6 pour les régions. Ils ont aussi annulé — bien entendu — les abrogations des règles en vigueur prévues par les articles 17, 21 et 58 de cette loi, et qui correspondent aux cinq articles jugés contraires à la Constitution.

Le Conseil n'a pas saisi la possibilité que lui offre la loi de contester la conformité à la *Constitution du reste des dispositions* de la loi sur la décentralisation. Il a même décidé que les passages annulés étaient *« séparables du reste »* du texte. Cette loi va donc pouvoir être promulguée dans sa quasi-totalité, sauf pour les articles contestés, ce qui perpétue les modalités *anciennes du contrôle*, jusqu'au vote de la nouvelle loi annoncée par M. Defferre.

THIERRY BRÉHIER.

Pas de fédéralisme

(Suite de la première page.)

I. — Dans sa décision concernant la décentralisation, le Conseil rappelle que *« le peuple français a proclamé l'indivisibilité de la République »* et affirmé *« l'intégrité du territoire »*.

L'indivisibilité de la République est, en effet, proclamée par l'article 2 de la Constitution ; l'intégrité du territoire est affirmée par l'article 16, qui fait de la menace à cette intégrité l'un des cas dans lesquels le président de la République peut faire usage de ses pouvoirs exceptionnels.

Le Conseil applique ces principes au cas de la Corse : il accepte la loi qui lui donne un statut particulier, mais en soulignant que dans son *« état actuel »* la loi ne comporte pas de dispositions qui puissent *« en tant que telles »* porter atteinte *à l'un ou l'autre de ces principes.* Le Conseil limite donc — pour l'avenir —. l'étendue d'éventuelles réformes : l'indivisibilité de la Répu*blique interdit tout fédéralisme* interne ; le législateur ne pourrait donc pas donner à la Corse une structure qui en ferait un Etat auto*nome au sein d'une* France devenue fédérale ; quant à l'intégrité du territoire français, il ne pourrait y être atteint qu'en cas de cession (ou de *sécession*) effectuée conformément à l'article 53 de la Constitution, c'est-à-dire avec *« le consentement des populations intéressées »*.

II. — La condamnation du fédéralisme résulte encore des pouvoirs que la Constitution reconnaît au délégué du gouvernement : d'après son article 72, il *« a la charge des intérêts nationaux, du contrôle administratif et du respect des lois »*.

C'est en vertu de ce texte que le Conseil s'oppose à certaines dispositions de la loi de décentralisation. En effet, d'après l'ancienne législation, le préfet chargé du contrôle administratif pouvait annuler lui-même les délibérations illégales d'un conseil municipal ; il perd désormais ce pouvoir ; il ne peut que saisir le tribunal administratif pour lui demander d'abord qu'il soit sursis à l'exécution de ces délibérations et ensuite que l'acte illégal soit annulé.

Si le Conseil avait été très strict, il aurait pu considérer que cette réforme remplaçait le contrôle *administratif* par un contrôle *juridictionnel*, et cela d'autant plus que les particuliers peuvent eux aussi saisir le tribunal administratif

Le Conseil a cependant admis cette réforme très importante en considérant qu'elle *laissait* aux représentants du gouvernement un pouvoir de contrôle permettant d'assurer le respect des lois.

Encore faut-il qu'il ait connaissance des actes soumis à ce contrôle : c'est pourquoi le Conseil s'est opposé à ce que ces actes soient exécutoires de plein droit avant leur transmission aux représentants de l'Etat. Pour une raison semblable, il s'est opposé à ce que l'acte reste exécutoire durant la période pendant laquelle le délégué de l'Etat, qui doit demander un réexamen de l'acte, doit attendre pour saisir le tribunal.

Certes, la loi peut être promulguée sans ces dispositions ; mais il faudra cependant la compléter, car, à défaut de nouveaux articles conformes à la décision du Conseil, les *mécanismes antérieurs* de contrôle restent en vigueur ; le Conseil s'est opposé, en effet, à la promulgation des dispositions qui *les abrogent.*

III. — Dans sa décision concernant la Corse, le Conseil règle un problème controversé : il estime que *le législateur peut créer une* collectivité territoriale unique en son genre ; il en donne comme exemple Paris et Mayotte ; certes, il ne précise pas si des collectivités de même catégorie peuvent recevoir des statuts différents ; mais il est facile de tourner l'obstacle en considérant que ces collectivités constituent des *catégories* différentes du simple fait que leurs statuts ne sont pas les mêmes.

Le régime électoral

IV. — Toujours à propos de la *Corse, le Conseil répond à certaines* objections relatives au régime électoral. En premier lieu, il écarte la critique tirée de la spécialité du *régime électoral de la région de* Corse en constatant que, tant que celui des autres régions ne sera pas déterminé, on ne peut pas dire que celui de la Corse lui apporte une dérogation ; *« c'est une invitation à établir le même régime électoral pour toutes les régions »*.

En second lieu, le Conseil constate que la région étant désormais une collectivité territoriale, il faudra lui *assurer une représentation au Sénat.* Faudra-t-il une loi organique qui, d'après l'article 46 de la Constitution, exige alors l'accord du Sénat ? Oui *si l'on modifie le nombre des sénateurs*, car l'article 25 de la Constitution exige dans ce cas une loi organique. Non si l'on ne change *pas ce nombre, mais à condition de* considérer que la loi organique du 28 décembre 1976, en fixant ce nombre à trois cent cinq *« pour les départements »*, *a entendu par là que* les sénateurs élus dans ces départements soient considérés comme représentant non seulement des *départements*, mais *également* des communes et aussi aujourd'hui des régions.

Cette interprétation permet d'éviter la loi organique ; mais comment alors faire voter les représentants des régions dans les collèges départementaux, et dans quel collège départemental, puisque les conseillers régionaux seront tous élus sur des listes régionales couvrant plusieurs départements ?

La difficulté paraît considérable.

V. — Enfin, le Conseil accepte la limitation territoriale de l'amnistie contenue dans la loi relative à la Corse ; il constate avec raison que le législateur a parfaitement le droit de limiter le champ d'application des mesures d'amnistie.

Au total, on s'aperçoit que le Conseil a certes approuvé les deux lois sauf sur un point en effet très contestable ; mais il a fixé des limites à la décentralisation comme au particularisme du statut de la Corse ; il exige aussi une nouvelle législation relative au Sénat pour y faire représenter les régions. Ce n'est pas là la moindre des difficultés qui attendent le législateur.

FRANÇOIS LUCHAIRE.

La raison et la modernité

(Suite de la première page.)

15 juillet 1981 : le deuxième gouvernement de M. Mauroy, âgé de moins d'un mois, adopte en conseil des ministres le projet de loi sur les droits et libertés des communes, départements et *régions ; 27 juillet, le* débat commence en session extraordinaire à l'Assemblée nationale : les discussions reprennent le 8 septembre ; 28 octobre, les sénateur s'emparent du sujet et les navettes commencent ; 28 janvier 1982, la loi est approuvée en quatrième lecture par l'Assemblée *nationale*, et *le 26 février* le Conseil constitutionnel fait connaître ses décisions. Sept mois et demi pour que ce qui n'était qu'un mythe et des incantations gratuites, voire un péril pour certains partis, devienne enfin une réalité juridique, un projet politique et une nouvelle philosophie de l'exercice du pouvoir et du rôle des contre-pouvoirs.

Sept mois pour dresser un édifice de cent huit articles fondamentaux (que compléteront prochainement une dizaine d'articles techniques supplémentaires), rédigé après des centaines d'heures de débat et des centaines d'amendements. Les combats d'arrière-garde, les questions préalables, les violentes oppositions des grands corps de l'Etat, les philippiques de ceux qui criaient au démembrement de la nation et à l'affaiblissement du pays, les minables injures lancées au ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. *« Vous êtes un ignoble personnage, vous êtes gâteux »*, a pu dire un député R.P.R., et, arme suprême, l'appel aux gardiens des tables de la loi : rien n'y fit. M. Mauroy déterminé à conduire en priorité cette « révolution tranquille » du droit et des mœurs, avec la flamme de sa conviction selon laquelle la légitimité du pouvoir émane du suffrage et non de la haute et érudite fonction publique, et M. Defferre, avec une pugnacité inébranlable approuvée à l'Elysée, ont franchi presque tous les obstacles. Irréversible, la réforme qui n'est encore que constitutionnelle, imbibe progressivement, cependant, tous les rouages ministériels et l'action du gouvernement, en attendant de trouver sur les alpages *du Queyras ou dans les paroisses* des monts d'Arrée une expression concrète et des relais vivants.

Sept mois ! Le précédent pouvoir avait, lui, mis presque sept ans pour mettre sur les rails une réforme timide, interminable et argumentée, en général, sans passion. De rapports en consultations, de consultations en discours-programmes, l'attentisme n'avait pas pu avoir raison des réticences naturelles de l'appareil gouvernemental, peu disposé par nature à déléguer ses droits et ses prérogatives. Il fallait pour donner l'élan un pouvoir déterminé, sachant où il allait et suffisamment « brutal » pour prendre par surprise les bastions de la technocratie moderne. La décentralisation ? Voilà un domaine où le président de la République aura mis rapidement les réalisations en accord avec ses idées, ses constats, ses promesses, qui remontent bien au-delà de ses engagements récents de candidat. *« Qui, aujourd'hui, de droite ou de gauche, face au monstre qu'est l'Etat, ne cherche pas à respirer un air plus libre dans sa vie personnelle, professionnelle, civique ? »*, écrivait-il déjà en mai 1976. *« Décentraliser est le maître-mot de tous les partis politiques, y compris de ceux qui le pourraient puisqu'ils gouvernent et n'en font rien* (1). »

Une singularité en Europe

La France pouvait-elle longtemps se singulariser en Europe à côté d'une Allemagne ou d'une Italie mieux équilibrées sans *que leur fédéralisme mette* en danger les intérêts des nations et des peuples, à côté d'une Espagne qui pour se hisser au rang des grands Etats et conforter une démocratie encore fragile a joué délibérément la carte des libertés provinciales ? Les Etats-Unis eux-mêmes et le nouveau *fédéralisme prôné par M. Reagan* ne cherchent-ils pas à corriger les travers accumulés depuis plus d'un demi-siècle de recentralisation, financière notamment (2) ? Aussi bien la loi qui vient de recevoir, dans ses principes essentiels, le sceau officiel, obéit-elle à un quadruple objectif : la redistribution de la légitimité *et* de l'exercice du pouvoir, une nouvelle donne pour la vie politique, la recherche de l'efficacité économique et surtout la consécration du bon sens.

C'est en effet une révolution du point de vue de notre droit de décider que désormais le maire, le président du conseil général ou le président du conseil régional seront dépositaires du pouvoir exécutif, parce que légitimés par le suffrage universel, au lieu et place du préfet, bras séculier des gouvernements et des bureaux parisiens, qui ne conservera qu'un droit de contrôle de la légalité, *a posteriori*. Le vote du citoyen retrouve sa plus noble signification et prend une sorte de revanche sur l'omnipotence du pouvoir gouvernemental exercé au nom *de la science, de la connaissance*, de la compétence ou de la raison d'Etat. Mais les élus, en contrepartie de leurs lettres de noblesse retrouvées, verront s'accroître leurs devoirs, et surtout leurs exigences de responsabilité. *« cette pointe de diamant d'une société civilisée »*, comme l'a dit jadis dans une belle formule le président de la République.

Nouvelles responsabilités pour les élus, nouveaux horizons aussi pour l'action et l'initiative de nouvelles générations d'hommes et de femmes investis de mandats qui transporteront peut-être le petit monde de la traditionnelle classe politique vers des rivages inexplorés. La politique redescendra dans la cité, ce qui était, au reste, sa vocation première. On verra dans les conseils régionaux émerger de nouvelles élites, pour qui la politique n'est pas indigne de mériter ce nom lorsqu'elle se joue sur le théâtre du lieu d'implantation d'une centrale *nucléaire, d'une carte des cantons* qui doivent bénéficier en priorité des aides publiques, ou de la création d'un opéra régional.

Quant à l'efficacité économique — et la loi développe largement ce point, — qui niera que le sort d'une usine textile des Vosges, une fois définies des mesures générales, peut être résolu plus facilement autour d'une table de négociations à Epinal plutôt que sous les lambris d'un bureau du quartier Saint-Germain ? L'organisation concrète de la formation professionnelle, la découverte de vocations culturelles, le choix des équipements ou l'urbanisme, ne sont-ils pas davantage du ressort des provinces que des technostructures ?

Mais la décentralisation, enfin *et surtout*, consacre une réforme de bon sens qui épouse son temps. *« L'Etat est malade d'anémie graisseuse »*, reconnaît M. Jacques Delors. Il n'est pas de secteurs d'activité sur lesquels les fonctionnaires et les bureaux, c'est-à-dire l'anonymat, n'exercent leur influence par la réglementation, *l'interdiction, la subvention* ou la faveur. La lecture chaque jour du *Journal officiel* jette la lumière sur des aberrations injustifiables. Il faut que le premier ministre et le premier des ministres d'Etat, en personne, signent un décret pour déclarer d'utilité publique l'acquisition par la commune de Condé-sur-l'Escaut (Nord) de terrains et étangs de Chambaud-Latour pour créer une zone de loisirs ! Le maire et le préfet ne pourraient-ils, au nom de la sagesse, régler entre eux ce problème ? On se croirait encore au temps où Royer-Collard, il y a cent cinquante ans, notait : *« C'est le délégué du souverain qui allume les réverbères. »*

En regardant l'avenir en face, et en considérant la diversité de la France comme une chance et non comme un péril, ce qu'on dit être la grande affaire du septennat consacre avant tout une victoire de la raison et de la modernité.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

(1) *L'abeille et l'Architecte*, Flammarion.

(2) Voir l'article de Robert Solé dans *le Monde* du 13 février.

M. DEFFERRE : les transferts des exécutifs auront lieu aux dates prévues

« Le Conseil constitutionnel a déclaré intégralement conforme à la Constitution le statut particulier de la Corse qui pourra ainsi entrer en vigueur à la date prévue. Il a notamment souligné que ce statut ne portait pas atteinte à l'unité et à l'intégrité de la République », déclare le ministère de l'intérieur et de la décentralisation dans un communiqué.

« S'agissant de la loi « droits et libertés », le Conseil constitutionnel, poursuit-il, *a admis la constitutionnalité des mesures essentielles qu'elle comporte : transfert de l'exécutif départemental et régional aux élus, élargissement des compétences économiques des collectivités locales et des régions. Il a également reconnu la validité de la quatrième grande réforme décidée par le Parlement, la suppression de toutes les tutelles. Il n'a considéré comme contraires à la Constitution que certaines des modalités de mise en œuvre des nouvelles formes de contrôle*, a posteriori *qui doivent se substituer aux tutelles* a priori.

» Il ne s'agit là que de dispositions purement techniques dont le Conseil constitutionnel a lui-même estimé que leur suppression n'empêchait pas la promulgation de loi. Celle-ci interviendra dans les prochains jours et les transferts des exécutifs départementaux et régionaux auront donc lieu aux dates prévues. Une loi ultérieure tirera les conséquences et complétera la loi « droits et libertés » sur ce point. »

Les réactions des partis politiques

M. Michel Giraud, sénateur R.P.R. du Val-de-Marne, qui fut au Sénat le rapporteur du projet de loi sur la décentralisation, nous a déclaré n'*« être pas surpris par la décision du Conseil constitutionnel »*. Elle porte sur un des points que le Sénat avait négociés avec le gouvernement et sur *lequel un accord avait pu être* trouvé entre eux. *« On aurait pu faire l'économie du recours*, ajoute-t-il, *si la majorité socialiste de l'Assemblée nationale avait suivi son ministre, ou si celui-ci s'était imposé à sa majorité. »*

M. Raymond Forni, député socialiste du Territoire de Belfort, président de la commission des lois de l'Assemblée nationale, estime : *« Sur le plan de la logique, le texte que nous avions voté était plus conforme à l'esprit de décentralisation et à la « responsabilisation » des élus locaux que ce que demande le Conseil constitutionnel. »* Mais il ajoute : *« Je reconnais tout à fait l'autorité du Conseil, le Parlement doit s'y plier. Nous nous sommes trompés, il faut en prendre acte sans nous affronter au Conseil constitutionnel. »*

Et il conclut : *« Par rapport à la masse des textes étudiés par la commission des lois de la nouvelle Assemblée, il y a eu peu de décisions défavorables du Conseil constitutionnel. »*

● *Le parti communiste* : « Cette prise de position du Conseil constitutionnel constitue une nouvelle manœuvre de retardement contre le changement. Nous confirmons notre volonté de voir mise en œuvre l'une des réformes démocratiques les plus importantes. »

● *Le Mouvement des radicaux de gauche* : « Le Conseil a fait des objections de pure procédure qui n'empêchent pas la promulgation de l'essentiel de la loi et ces points devront faire l'objet d'une loi de rectification dans les plus brefs délais. »

● *M. Pierre Joxe, président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale* : « Cette décision ne remet en cause ni la loi sur le statut de la Corse ni la loi de décentralisation, *dont* la promulgation ne devrait pas être retardée. »

● *Le groupe U.D.F. de l'Assemblée nationale* : « Nous nous félicitons qu'à nouveau le Conseil constitutionnel ait pleinement joué son rôle et ait rappelé le gouvernement et sa majorité au respect de la Constitution, et en particulier de son article 72 qui impose un contrôle de légalité sur les actes des collectivités locales. *Le ministre de l'intérieur* avait refusé de se ranger à nos arguments sur un seul point, le contrôle administratif, sur lequel a précisément porté la censure du Conseil constitutionnel. »

● *M. Jacques Toubon, député R.P.R. de Paris* : « Cette annulation ne concerne pas des aspects techniques, mais un point fondamental, car il s'agissait de la protection des droits des citoyens contre les actes des collectivités locales qui seraient susceptibles de leur porter préjudice. »

CORRESPONDANCE

Les Pays de la Loire et le terminal de Montoir

M. Olivier Guichard (R.P.R.), président du conseil régional des Pays de la Loire, nous écrit :

J'ai lu l'article que votre journal a consacré, dans son édition du mercredi 17 février, au terminal méthanier de Montoir en Basse-Loire.

Les quelques mots consacrés au conseil régional des Pays de la Loire pourraient laisser penser à vos lecteurs que la région, que je préside, s'est bercée d'illusions au sujet du port de Nantes-Saint-Nazaire au lieu d'agir. La réalité est toute différente. Dès leur mise en place, les assemblées régionales des Pays de la Loire ont considéré qu'elles disposaient, *grâce à la Basse-Loire, d'un atout* majeur pour le développement de l'Ouest à condition qu'on veuille bien en étendre et moderniser les capacités portuaires et énergétiques.

C'est ainsi que, depuis 1975, la région est intervenue régulièrement chaque année en faveur de la Basse-Loire. Le montant global de ses engagements financiers s'élève aujourd'hui à 30 millions de francs en faveur du remblaie*ment et de l'aménagement* des zones industrielles portuaires, auquel s'ajoutent 11,5 millions de francs pour la réalisation d'un terminal à marchandises diverses et d'un terminal pour l'alimentation du bétail, ainsi que 1,5 million de francs pour la réalisation *en arrière de Montoir* d'une zone de services liés au développement prochain du trafic des conteneurs.

Cependant, le décompte des seules interventions financières régionales ne suffit pas à mesurer le « poids » apporté par la région des Pays de la Loire dans *le développement énergétique* et portuaire de la Basse-Loire.

A chaque étape décisive pour son avenir, les conseillers régionaux de Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe et Vendée ont été à mes côtés pour plaider auprès du gouvernement la cause de la Basse-Loire, que ce soit pour décider de l'implantation d'un nouveau terminal méthanier en France, pour négocier un programme pluriannuel d'aménagement du chenal maritime et des zones industrielles portuaires, pour maintenir et moderniser la capacité de la raffi*nerie pétrolière de Donges* pour réaliser de nouvelles tranches à charbon de 600 MG à la centrale thermique de *Cordemais*, et pour réaliser les trois terminaux dont je viens de parler.

Cette solidarité régionale a conféré à nos prises de position *une autorité et une efficacité* qui dépassent — et de loin — les simples vœux qu'auraient pu émettre les villes, les chambres de commerce, le port autonome ou le département de Loire-Atlantique s'ils avaient agi séparément, en dehors de la région, où ils ont toujours trouvé un écho largement favorable aux préoccupations exprimées par leurs représentants.

Ce bref bilan de l'action du *conseil régional des Pays de la* Loire en faveur de la Basse-Loire est à mettre à l'actif de l'idée même des régions et de la pratique que nous avons essayée d'en tirer. Fédérateur des initiatives locales autour de ce projet dont elle est à l'origine, la région des Pays de la Loire a apporté le « plus » de la solidarité régionale souvent décisif. Surprenant résultat pour une région dont on s'est plu à dénoncer le caractère composite plutôt qu'à relater les actions.

culture

THÉATRE

SPECTACLE KARL VALENTIN A ANTONY

Un clown à la campagne

Le Théâtre Firmin-Gémier a pris domicile dans un très grand hangar d'une zone industrielle située au sud d'Antony (à partir de la traversée d'Antony, le trajet est fléché à la perfection, le long de la nationale 20).

Des sections du hangar sont occupées encore par des poids lourds, l'espace du théâtre proprement dit est cloisonné par des planches et des panneaux d'étoffe. La salle du théâtre est fort belle, on dirait une tente écarlate et blanche dressée pour le banquet d'un mariage, à la campagne. Une foule de petites tables. Des fleurs. Il y a, si l'on veut, du pain, des salades, des jus de fruits. Et de la musique.

La chaleur de cet endroit, l'amour du théâtre qui y règne, le soin évident qui a veillé à tous les détails de la réalisation sous une apparence de libre gentillesse, ainsi que la vie détendue du public qui compte beaucoup de jeunes couples avec de petits enfants, tout cela fait du Théâtre Firmin-Gémier l'un des plus sympathiques, aujourd'hui, de la région de Paris ; une sorte de réplique de la Cartoucherie sur la route d'Orléans, en plus gai, et il serait regrettable que le ministère n'apporte pas à cette entreprise toute l'attention qu'elle mérite.

Le Théâtre Firmin-Gémier, après le succès du *Bal*, présente un spectacle constitué d'une suite de sketches du grand comique allemand Karl Valentin : *l'Arbre de Noël*, *l'Aquarium*, *la Sortie au théâtre*, *la Communion*, etc.

Karl Valentin (1882-1948) a joué entre les deux guerres, surtout à Munich, sa ville natale, des sketches d'un comique brusque, méchant, précis, énorme, où la satire des citoyens recoupe un non-sens de jeux de mots et jeux de gestes. La force d'expressionnisme de ce théâtre de Valentin saute aux yeux, et la rapidité des sketches courts impose des ruptures de ton, de conception, qui, se percutant l'une l'autre, déterminent un style, très aigu. Mais il est hors de doute que la qualité irremplaçable de la présence personnelle de Karl Valentin sur la scène et celle de sa co-actrice habituelle Liesl Karlstadt constituaient pour une part considérable l'essence du comique de Valentin.

Prenons une comparaison : rappelons-nous le monologue de Raymond Devos dans *Pierrot le fou*, ou tout autre sketch délirant joué par Devos en compagnie de son pianiste, et supposons que dans trente ou quarante ans d'ici des acteurs par exemple suisses ou hollandais mettent en scène, dans un décor à eux, et en la jouant à plusieurs, une traduction de ce sketch, fait des nuances imperceptibles du français et de décalages d'actualités précises. Du comique particulier de Devos, il pourrait bien ne rien rester, ou ne rester que très peu de chose, en l'absence de Devos lui-même.

C'est ce qui se passe, avec l'adaptation des œuvres de Karl Valentin par la troupe de Jean-Louis Hourdin, au Théâtre Firmin-Gémier. Le public rit un peu, puis de moins en moins. Les situations sont souvent faibles, les jeux de mots trop contournés. Sans doute parce que Karl Valentin fondait la force de son comique sur une conduite assez impassible, les comédiens semblent miser eux-mêmes sur un sous-jeu, un non-jeu, mais ils donnent surtout l'impression d'être des acteurs gauches, maladroits. Le passage du Karl Valentin munichois des années 30 au jeu français d'aujourd'hui n'est pas accompli d'une façon convaincante ; il y a trop de moments où ce spectacle patine dans le flop. C'est peut-être aussi que Jean-Louis Hourdin a travaillé trop vite, ou s'est contenté de trop peu.

L'acteur Roland Amstutz apporte à ce spectacle son énergie coutumière, mais les trois autres comédiens, dont Hourdin lui-même, restent couci-couça, un peu vagues. Ils sont accompagnés par un sympathique orchestre féminin, mais les interventions de la musique rendent plus évidentes les incertitudes du rythme de cette soirée.

MICHEL COURNOT.

★ Théâtre Firmin-Gémier, Antony, 21 h.

CINÉMA

« LE LARRON », de Pasquale Festa Campanile

Les faiseurs de miracles

Connu surtout, en France, pour *le Sexe des anges* et *La femme est un violon*, Pasquale Festa Campanile n'a pas atteint, dans la « comédie italienne », la renommée de Monicelli, Risi, Scola et consorts. Scénariste et cinéaste très prolifique, c'est aussi un romancier de talent et *le Larron* est tiré d'une de ses œuvres littéraires (publiée aux éditions Albin Michel). C'est l'histoire de Caleb, l'un de deux larrons qui furent crucifiés en même temps que Jésus, mais Festa Campanile ne s'est pas inspiré des évangiles. Il a inventé la vision qu'aurait pu avoir de Jésus, en son temps, un vagabond et voleur juif, vivant d'expédients et rencontrant le prophète en lequel il ne reconnaît pas le Messie, et qui va, pourtant, être son destin.

Pour Caleb, le Galiléen, « fils de personne » qui parcourt la Palestine en inventant des stratagèmes pour survivre, ce Jésus est un illusionniste dont il voudrait bien connaître les « trucs ». Le film repose sur cette idée qui revient comme une obsession chaque fois que Caleb entend parler de Jésus ou le rencontre à nouveau. *le Larron* à la forme d'un récit picaresque. Caleb se déplace constamment, obligé de fuir ceux qu'il a dupés, homme sans foi ni loi mais sympathique parce que victime non seulement des juifs riches mais encore des occupants romains.

le Larron a été tourné en Tunisie dans des décors réels, écrasés de soleil, parfois désertiques et poussiéreux, où l'on retrouve une Palestine aussi vraisemblable que celle du *Messie* de Rosselini. Caleb est interprété par un jeune acteur, Enrico Montesano, qui nous change enfin — quel que soit leur talent — des trois « spécialistes » de la comédie italienne : Sordi, Gassman, Manfredi. Il a la beauté sauvage d'un traîneur de routes mal lavé. Dans la verve comique d'Enrico Montesano se glisse, au hasard de ses aventures, une espèce de fatalisme. Il représente parfaitement le marginal, témoin occasionnel du passage terrestre de Jésus.

Les scènes comiques ne manquent certe pas dans *le Larron* : les tours joués avec le concours d'un chien dressé, les rapports de Caleb avec Appula, femme espiègle et débauchée du gourverneur romain Rufus. Rôle tenu avec une fantaisie truculente par *Bernadette Lafont*, comédienne épanouie. Mais, à mesure que le récit avance, la mise en scène ajoute une gravité qui donne à la comédie un ton assez étrange. Deborah, une prostituée guérie de la lèpre par *Jésus* (c'est *Edwige Fenech*, rescapée des gaudrioles de la série des « Toubib » et remarquablement dirigée) se fait la complice en escroqueries de Caleb et le met sur le chemin d'une foi qui finit par le troubler sinon le convaincre. Et Festa Campanile fait apparaître, en quelques plan brefs d'une forte tension, les méfaits de l'occupation romaine et l'humiliation du juif comme préfiguration antique de l'antisémitisme.

Cela dit, il n'y a pas de « message » dans *le Larron*. Il y a la narration, entre l'ironie et le drame, d'un aspect de la condition humaine à l'époque où Jésus apparut pour changer le monde. Caleb est comme un cinquième évangéliste incrédule, cédant à peine devant la résurrection de Lazare dont il avait constaté lui-même la mort et l'ensevelissement. *« La vraie force de Jésus, c'est qu'il manque totalement du moindre sens de l'humour »*, constate quelque part, Caleb, qui a inventé, pour son propre usage un prophète nommé Baracuc dont il fait des citations facétieuses. Peu lui importe le royaume des cieux, même lorsqu'il va mourir sur la croix et que son « rival » le lui promet.

En cette saison où le cinéma français a la côte d'amour, ce fim italien, en fait inclassable, nous apporte une autre atmosphère, un autre style, quelque chose de rare et d'inattendu.

JACQUES SICLIER.

★ Voir les films nouveaux.

Samedi 27 février

théâtres

LES SPECTACLES NOUVEAUX

MIMES, Petit T.E.P. (797-96-06), Jean-Pierre Lescot sam., 20 h 30, dim. 15 h.

POÉSIE THÉRAPIE, Interclub 17 (227-68-41), sam., 20 h 30, dim., 15 h.

UNE SAISON EN ENFER, sam., 18 h 30, et POUR UNE INFINIE TENDRESSE, sam., 22 h 15, Lucernaire (544-57-34).

EMBRASSE-MOI IDIOT, Blancs-Manteaux (887-15-84), sam., 20 h 15.

ONCLE VANIA, Sarcelles Théâtre (990-30-94), sam., 21 h.

LA CONFESSION D'IGOR, Marie-Stuart (508-17-80), sam., 20 h. 30.

UN CRI, Petit-Montparnasse (320-89-90), sam., 21 h dim., 16 h.

FIN DE SIÈCLE, Chelles-Théâtre (421-20-36), sam., 20 h 30.

ANTIGONE TOUJOURS, Rond-Point (256-70-80), sam., 20 h 30, dim., 15 h.

APPRENDRE A RIRE SANS PLEURER, Fontenay-sous-Bois, Salle Allende (875-44-88), sam., 20 h 45.

DE MÉMOIRE D'OISEAU, Cartoucherie de l'Aquarium (374-99-61), sam., 20 h 30, dim., 16 h.

LE JUIF SUSS, Bobigny, Maison de la Culture (831-11-45), sam., 20 h 30, dim., 16 h 30.

LE BAL DES OMBRES, Malakoff, Théâtre 71 (655-43-45), sam., 21 h, dim., 17 h.

Les salles subventionnées et municipales

Salle Favart (296-12-20) : Bubbling Brown Sugar (Harlem années 30), (sam., 20 h 30, dim., 14 h 30 et 18 h 30).

Comédie française (296-10-20) : Le plaisir de rompre ; Le voyage de M. Perrichon (dim., 14 h 30) ; Les caprices de Marianne ; L'Epreuve (sam., 20 h 30) ; la Dame de chez Maxim's (dim., 20 h 30).

Chaillot (727-81-15) : Le sac du palais d'été (marionnettes) (sam., 18 h 30) ; Entretien avec M. Saïd Hammadi (sam., 20 h 30) ; — Grand théâtre : Faust (sam., 20 h, dim., 15 h).

Odéon (325-70-32) : Hedda Gabler (sam., 20 h 30, dim., 15 h).

Petit Odéon (325-70-32) : Voyage de Madame Knipper vers la Prusse orientale (sam., dim., 18 h 30).

TEP (797-96-06) : Gevrey-Chambertin (sam., 20 h 30, dim., 15 h).

Centre Pompidou (277-12-33) : Cinéma vidéo : Pollock (sam. et dim., 15 h et 19 h) ; Cinéma in the age of Pollock (sam., dim., 19 h ; Cinéma du réel (sam., dim., 14 h).

Carré Silvia Monfort (531-28-34) : Cirque Gruss à l'ancienne (sam. et dim., 14 h et 16 h 45) ; Zarathoustra (sam., 20 h 30, dim., 16 h).

Théâtre Musical de Paris (261-19-83) : Inti Illimani (sam., 18 h 30) ; Macbeth (dim., 14 h 30) ; I Masnadieri (sam., 20 h 30) ; Orchestre Colonne dir., S. Scrowaczewski (Mozart, Brückner) (dim., 18 h).

Les autres salles

Antoine (208-77-71) : Potiche (sam., 20 h 30 ; dim., 15 h 30 et 20 h 30).

Atelier-Théâtre (202-34-31) : les Bonnes (sam., 20 h 30 ; dim., 16 h).

Atelier (606-49-24) : le Nombril (sam., 21 h ; dim., 15 h et 21 h).

Arts-Hebertot (387-23-23) : L'étrangleur s'excite (sam., 21 h).

Bouffes-du-Nord (239-34-50) : la Tragédie de Carmen (sam., 20 h 30).

Bouffes parisiens (296-60-24) : Diable d'homme (sam., 21 h ; dim., 15 h).

Cartoucherie, Théâtre du Soleil (374-24-08) : Richard II (sam., 18 h 30 ; dim., 15 h 30) ; Épée de Bois (808-39-74) : Ecrits contre la Commune (sam., 20 h 30 ; dim., 16 h). — Théâtre de la Tempête (328-36-36) : l'Étranger dans la maison (sam. 20 h 30, dern.).

Centre Mandapa (589-01-60) : Contre ciel... plus (sam., 20 h 30, dim.).

Château de Vincennes (365-70-13) : Gerbe de blé (sam. 21 h).

CISP, Théâtre Paris 12 (343-19-01) : les Mentons bleus (sam., 20 h 45 ; dim., 15 h, dern.).

Cité internationale universitaire (589-38-69), Galerie : la Religieuse (sam., 20 h 30). — Grand Théâtre : la Divine Comédie (sam. 20 h 30). — Resserre : Ce titre, tu es né avec (sam. 20 h 30, dern.).

Comédie Caumartin (742-43-41) : Reviens dormir à l'Élysée (sam., 21 h, dim., 15 h 30).

Comédie des Champs-Elysées (720-08-24) : le Jardin d'Eponine (sam., 20 h 45 ; dim., 15 h 30).

Comédie Italienne (321-22-22) : la Servante amoureuse (sam., 20 h 30 ; dim., 15 h 30).

Comédie de Paris (281-00-11) : Joël (sam., 20 h 30).

Daunou (261-69-14) : La vie est trop courte (sam., 21 h ; dim., 15 h 30).

Édouard-VII (742-57-49) : la Danse du diable (sam., 20 h 30 ; dim., 17 h).

Espace Cardin (266-17-30) : Oratorio pour une vie (dim., 17 h).

Espace-Gaîté (327-95-94) : Stratégie pour deux jambons (sam., 22 h ; dim. 17 h 30).

Espace Marais (271-10-19) : le Misanthrope (sam., 20 h 30, dern.).

Essaïon (278-46-42) : I, le Marteau des maléfices (sam., 20 h 45) ; l'Alpage (sam., 22 h 15) ; II, Ballades (sam., 18 h 30) ; Protée (sam., 21 h).

Fondation de l'Allemagne (589-32-26) : l'Heure de mon plus grand silence (sam., 20 h 45, dern.).

Fontaine (874-74-40) : Koudechapo (sam., 20 h 30).

Gaîté Montparnasse (322-16-18) : l'Os de cœur (sam. 22 h).

Galerie 55 (326-63-51) : The glass menagerie (sam., 20 h 30).

Huchette (326-38-99) : la Cantatrice chauve (sam., 20 h 15) ; la Leçon (sam., 21 h 30) ; l'Augmentation (sam. 22 h 30).

Jardin d'hiver (255-74-40) : Leçons de bonheur (sam., 21 h).

La Bruyère (874-76-99) : le Divan (sam., 21 h ; dim., 15 h).

Lierre-Théâtre (586-55-83) : la Grande peur dans la montagne (sam., 20 h 30, dim., 16 h).

Lucernaire (544-57-34) : Théâtre Noir : Un amour de théâtre (sam., 20 h 30)). — S. Joly (sam., 22 h 15) ; Théâtre Rouge ; Don Quichotte (sam., 18 h 30) ; Douce (sam., 20 h 30). — Petite salle : Parlons français (sam., 18 h 30).

Madeleine (265-07-09) : Du vent dans les branches de sassafras (sam., 20 h 45 ; dim., 15 h).

Marigny (256-04-41) : Amadeus (sam., 20 h 30, dim., 15 h et 20 h 30). — Salle Gabriel (225-20-74) : le Garçon d'appartement (sam., 21 h).

Mathurins (265-90-00) : Jacques et son maître (sam., 21 h ; dim., 15 h et 18 h 30).

Michel (265-35-02) : On dînera au lit (sam., 21 h 15 ; dim., 15 h 30 et 21 h 15).

Michodière (742-95-22) : la Pattemouille (sam., 20 h 30 ; dim., 15 h et 18 h 30).

Moderne (280-09-30) : Trio (sam., 20 h 30 ; dim., 15 h).

Montparnasse, (320-89-90) : Trahisons (sam., 21 h ; dim. 16 h).

Nouveautés (770-52-76) : Folle Amanda (sam., 21 h, dim., 15 h).

Œuvre (874-42-52) : Orties... chaud (sam., 20 h 30 ; dim, 15 h).

Palais-Royal (297-59-81) : Pauvre France (sam., 20 h 45 ; dim., 15 h et 18 h 30).

Petit Forum (297-53-47) : Toute honte bue (sam. et dim., 20 h 30).

Poche (548-92-97) : Baron baronne (sam., 21 h ; dim., 15 h 30).

Saint-Georges (878-63-47) : le Charimari (sam., 20 h 45 ; dim., 15 h).

Scala (261-64-00) : les Caprices de Marianne (sam., 20 h 30).

Studio des Champs-Elysées (723-35-10) : le Cœur sur la main (sam., 20 h 45 ; dim., 15 h 30).

Studio-Théâtre 14 (545-49-77) : Quelle belle vie, quelle belle mort (sam., 20 h 30).

T.A.I.-Théâtre d'Essai (278-10-79) : la Maison de Bernarda (sam., 20 h 30, dim., 15 h) ; l'Écume des jours (sam., 22 h, dim., 17 h).

Théâtre d'Edgar (322-11-02) : Vampire au pensionnat (sam., 20 h 30) ; Nous on fait où on nous dit de faire (sam., 22 h).

Théâtre de l'Epicerie (271-51-00). Ecritures I (sam., 20 h).

Théâtre du Marais (278-03-53) : Henri IV (sam., 20 h 30).





DANSE

Ariadone

au Carré Silvia Monfort

Un spectacle de danse japonaise présenté au Carré Silvia Monfort en 1978 nous révélait le mouvement Buto. Conçu comme un spasme, un rejet de la société de consommation, véritable antithèse de la danse contemporaine occidentale, il prônait le retour brutal aux profondeurs de l'inconscient sans le secours du mysticisme ou de l'illumination poétique. Ce voyage par-delà la naissance et la mort s'accomplissait dans des tableaux d'une cruauté à la limite du soutenable.

Carlota Ikeda en était l'inoubliable interprète. Avec son groupe de danseuses Ariadone, elle revient présenter un nouveau spectacle qui, cette fois, se réfère à Nietzsche. Mais il ne faut pas prendre le titre Zarathoustra *au pied de le lettre. Ko Murobushi, le chorégraphe, trouve surtout dans la philosophie du retour éternel une analogie avec le principe du Buto qui lui permet d'en infléchir la symbolique vers un certain esthétisme.*

Les images s'enchaînent : des sorcières aux crinières de lion se déchirent comme des bacchantes, s'abîment dans un rythme dionysiaque et tentent d'échapper à la vie réelle pour retourner à l'état fœtal et rejoindre un univers cosmique. Quelques plages baroques viennent se glisser dans cette apocalypse mais ce ne sont qu'apparences : dédoublement de la personnalité, immobilité trompeuse et rêverie.

Carmota Ikeda est le siège de toutes les métamorphoses. Elle joue de son corps rétracté et de mimiques simiesques pour régresser à l'état de bête mythique ; puis la voici hiératique dans une robe rouge, souple comme une seconde peau, qui exécute un itinéraire transcendental pour aller s'abîmer dans un reflet d'or.

Sa danse ne ressemble à rien de déjà vu ; c'est une suite de saccades, de décharges, de lents déplacements, une danse d'écorché, uniquement commandée par les nerfs. Les yeux mêmes sont blancs, privés de regard. La danse Buto, c'est la négation de la chair vouée à la décomposition ; c'est pour cela que la nudité des corps n'a rien de suggestif ou de trouble.

MARCELLE MICHEL.

★ Carré Silvia Monfort, 20 h 30.

NOTES

Institut

Élection de M. Paul Garelli

L'Académie des inscriptions et belles lettres a élu, vendredi, l'orientaliste Paul Garelli au siège précédemment occupé par Michel François, décédé.

[Né le 23 avril 1924 en Grande-Bretagne, M. Paul Garelli est licencié ès lettres et en sciences économiques et docteur ès lettres. Il a été successivement attaché puis maître de recherches au C.N.R.S., maître de conférences à la Sorbonne. Il est professeur à l'U.E.R. d'histoire à Paris-I (chaire du Proche-Orient antique) et directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études, IVe section. Ses travaux ont principalement porté sur la Cappadoce qui fut d'abord le sujet de sa thèse, *les Assyriens en Cappadoce*. Il a notamment publié *l'Assyriologie*, *le Proche-Orient asiatique*, *les Empires mésopotamiens*, etc.]

Rock

Thin Lizzy au pavillon Baltard

Résolument violent, Thin Lizzy se distingue pourtant des autres groupes de hard-rock par l'originalité de ses compositions et la diversité de ses résonances dues essentiellement au charisme et à la personnalité de son leader. Irlandais métissé, d'un père brésilien et d'une mère anglaise, Phil Lynott (basse et chant) marque, en effet, le groupe d'une présence élégante et l'enrichit d'une inspiration nuancée qui font habituellement défaut au hard-rock. Si la musique emprunte, sans en abuser, les poncifs du genre (guitares sauvages et vindicatives, puissance du son, épaisseur des rythmes, énergie débridée), ils sont contrebalancés par des lignes mélodiques racées, une recherche de climats et surtout le phrasé sensuel de la voix. Né à Dublin au début des années 70, après une dizaine d'albums et plusieurs remaniements internes, Thin Lizzy, dans sa formule actuelle — Brian Downey (batterie), Scott Gorham (guitare), Snowy White (guitare), Darren Wharton (claviers), — a su s'imposer sur les devants de la scène internationale en présentant un show efficace et qui innove dans le domaine du hard-rock.

ALAIN WAIS.

★ Le dimanche 28, à 18 h 30, au pavillon Baltard de Nogent ; le 1er mars, à Clermont-Ferrand ; le 2, à Lyon. (Discographie chez Phonogram.)

Galerie

P.-F. Gorse chez Ratié

Pierre-François Gorse a rapporté de ses voyages ces aquarelles et ces peintures d'une grande violence de couleur. Chez lui, elle monte vite au ton haut, va avec naturel aux contrastes. Même les accords sont abrupts.

Il a beaucoup voyagé ces trois dernières années. Qu'il aille à Madagascar ou au Kremlin de Moscou, à l'île Maurice ou à Jersey, à Venise ou en Somalie, dans une petite rue parisienne du 13e arrondissement ou à Nevers. De partout il rapporte ces tons intenses où se mélange le chaud et le froid. c'est un exubérant, un expressionniste de nature qui peint ce qu'il voit à travers ce qu'il ressent. Il découvre le monde avec appétit et la moindre vue nouvelle le concerne.

J. M.

★ Galerie Ratié, 6, rue Bonaparte. Jusqu'au 28 février.

Arts graphiques

Mort de l'affichiste René Ferracci

L'affichiste René Ferracci est mort à Paris, le 25 février, au cours d'une opération. Il était âgé de cinquante-quatre ans.

Ancien élève de l'école Estienne, où il avait appris la gravure, Ferracci était devenu conseiller artistique chez Cinédis, avant de se mettre à son compte, en 1963, lorsque la société ferma ses portes. Depuis, travailleur infatigable, Ferracci produisait une centaine d'affiches par an, souvent très commerciales : il avait récemment contribué à la réussite des *Bronzés* et venait de récidiver avec l'affiche du dernier film de Claude Zidi, *les Sous-Doués en vacances*. Mais il arrivait à Ferracci, lorsqu'il était plus libre, de créer des affiches très belles, très inspirées : ainsi cette bouche de femme jambée et surmontée d'un chapeau-melon qu'il avait griffonnée, encore adolescent, et qu'il avait reprise pour le film de Bunuel, *le Charme discret de la bourgeoisie*. Originaire de Corse, Ferracci était un homme cordial, ouvert, chaleureux et malicieux.

H. G.

■ Le cinéaste Claude Lelouch a décidé de faire don à la Cinémathèque française de tous les droits que sa société détient dans le film *Napoléon* d'Abel Gance. Claude Lelouch, qui a été le dernier producteur du cinéaste disparu le 10 novembre 1981, avait acquis les droits de *Napoléon* en 1969 lorsqu'a été entreprise avec sa collaboration la sonorisation de ce film.

La mort du cinéaste japonais Kinugasa

On annonce la mort à Kyoto, le 26 février, du cinéaste japonais Teinosuke Kinugasa. Il était âgé de quatre-vingt six ans.

Contemporain du grand Mizoguchi et considéré par certains comme son égal, Teinosuke Kinugasa avait débuté très jeune au théâtre kabuki dans des rôles de femme. Il entre en 1917 à la Nikatsu comme acteur. Il s'associe en 1920 à Mizoguchi et Tomu Uchida pour, selon Georges Sadoul, « former un groupe de jeunes enthousiastes qui voulaient rendre le cinéma japonais indépendant du théâtre filmé ». Il débute dans la mise en scène en 1922 à la Makino, puis passe à la Shoshiku où il dirige un groupe d'avant-garde, dit « néo-sensationnaliste ». Il tourne en 1926 Pages de la folie, *où il met en pratique ses théories, qui annoncent le cinéma moderne. Il part en Europe présenter son film, il rencontre Eisenstein et Poudovkine.*

De retour au Japon, Kinugasa tourne, toujours en muet, Avant l'aube *(1931) et* les Quarante-sept Ronins *(1932), où il dénonce le féodalisme. En même temps il perfectionne ses recherches sur le montage, dans la tradition soviétique. Avec Mizoguchi, il travaille à la définition d'un « nouveau réalisme », au moment où s'accentue l'emprise des militaires. Après la défaite du Japon en 1945, il participe activement à la démocratisation de son pays. Il connaît son plus grand triomphe au Festival de Cannes en 1954 avec* la Porte de l'enfer *(Palme d'or), qui enthousiasme Jean Cocteau. Plus que par son histoire, une affaire criminelle au douzième siècle,* la Porte de l'enfer *s'imposa par sa couleur et sa splendeur formelle. En 1959, il tourne le très beau* Héron blanc. *Il réalise à la fin de sa carrière une coproduction avec l'Union soviétique* le Fugitif, *inédit en France.*

Homme de culture, d'une exquise courtoisie, Kinugasa a tourné près de cent cinquante films. S'il n'a jamais atteint en France la gloire d'un Mizoguchi ou d'un Ozu, son œuvre réserve beaucoup de surprises et probablement des chefs-d'œuvre. —

L.M.

■ On annonce à Hollywood la mort d'Eugène Grossmann, âgé de quatre-vingt-six ans. Après avoir travaillé à la radio, Eugène Grossmann avait mis au point, pour la Fox, un système de sonorisation à l'avènement du parlant.

SPECTACLES

Théâtre Noir (797-85-14) : Entre soleil et Boutou (sam., dim., 20 h 30, dern.).
Théâtre de la Plaine (250-15-65) : le Dernier des métiers ; l'Equarrissage pour tous (sam., 20 h 30, dim., 17 h).
Théâtre Présent (203-02-55) : Pantagleize (sam., 20 h 30, dim., 17 h).
Théâtre des Quatre-Cents-Coups (633-01-21) : Mademoiselle Julie (sam., dim. 20 h 30).
Théâtre du Rond-Point (256-70-80) : Petite salle : Virginia (sam., 20 h 30 ; dim., 15 h) ; Maison internationale du théâtre : Saint-Simon le voyeux (sam., 18 h 30).
Théâtre 13 (589-05-99) : les Cancans (sam., 20 h 30, dim., 15 h).
Théâtre-18 (226-47-47) : Lettre au père (sam., 22 h).
Variétés (233-09-92) : Chéri (sam., 20 h 30 ; dim. 15 h et 18 h 30).

Les concerts

Salle Gaveau : G. Poulet, E. Berchot (Beethoven, Brahms, Prokofiev) (sam., 21 h) ; R. Orozco (Schumann, Chopin) (dim., 21 h).
Lucernaire : Th. Mathias, M. Gaguepain (Mozart, Roussel, Martinu) (sam., 21 h).
Eglise Saint-Julien-le-Pauvre : M. Delfosse, A. Dumond (Bach, Vivaldi, Beethoven, Rodrigo, Dumond) (sam., 19 h et 21 h) : Ensemble La Forlane (Dornel, Couperin, Clerambault) (dim., 17 h).
Eglise Saint-Germain-des-Prés : la grande Ecurie et la Chambre du Roy (Telemann, Couperin, Bach) (sam., 21 h) ; O. Aurengo (Couperin, Bach) (dim., 18 h).
Eglise Saint-Merry : Chœurs et Orchestre philharmonique des Yvelines, dir. : M. Zarev (Vivaldi, Rameau, Tchaïkovski) (sam., 21 h) ; Ensemble vocal Magadis, dir. : J. Vulnière (Pachelbel, Scarlatti) (dim., 16 h).
Chapelle des Pères du Saint-Esprit : L. Caravassilis, P. Hommage, A. Celo, A. Ladrette (Mozart) (sam., 20 h 45).
Conciergerie : B. Verlet (Bach) (dim., 17 h 30).
Eglise Notre-Dame : J. Reveyron (Schroeder, Gabrieli, Bach) (dim. 17 h 45).
Saint-Thomas-d'Aquin : A. Bedois (Bach, Couperin) (dim., 17 h 45).
Théâtre du Rond-Point : K. Gilbert, A. Marion (Krebs, Leclair, C.P.E. Bach, J.-S. Bach) (dim., 11 h).
Théâtre des Champs-Elysées : Orchestre des concerts Pasdeloup, dir. : A. Krieger, sol. : Th. Dussaut (Krieger, Rachmaninov, Tchaïkovski) (dim., 17 h 45).
Eglise des Billettes : M. Giboureau, J.-Cl. Jaboulay, Y. Poncel (Beethoven, Kroner) (dim., 17 h).
Salle Pleyel : Orchestre des concerts Colonne, dir. : P. Dervaux, sol. : P. Roge (Stravinski, Prokofiev, Tchaïkovski) (dim., 18 h).

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans
(**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h : Métropolis, de F. Lang : 17 h, Hommage à George Cukor : Voyages avec ma tante ; 19 h, L'oiseau bleu ; 21 h, Japon, 6 cinéastes contemporains : Ville de septembre, de Y. Higashi (sam.).

15 h, Alexandre Nevsky, de S.M. Eisenstein : 17 h, Gaslight, de T. Dickinson ; 19 h, Hommage à George Cukor ; Le blé est vert ; 21 h, *Japon, 6 cinéastes contemporains* : Le plan de ses dix-neuf ans, de M. Yanagimachi (dim.).

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h, Nosferatu le vampire, de F.W. Murnau ; 17 h, Une aussi longue absence de H. Colpi ; 19 h, Adieu, ma belle ou Le crime vient à la fin, de E. Dmytryk ; 21 h, Les musiciens de Gion, de K. Mizoguchi (sam.).

15 h, le Chant des fleuves, de J. Ivens ; 17 h, Chotard et Cie, de J. Renoir ; 19 h, El Bruto, de L. Bunuel ; 21 h, Capitaine de Castille, de H. King (dim.).

Les exclusivités

ALLEMAGNE MERE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
L'AMOUR DES FEMMES (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
ARTHUR (A., v.o.) : U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : Saint-Michel, 6e (326-79-17) ; George-V, 8e (562-41-46). – V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
LE BATEAU (All., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 6e (723-69-23) ; *Ermitage, 6e* (359-15-71). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Murat, 16e (651-99-75).
BLOW OUT (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-75) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Magic Convention, 15e (828-20-64). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Caméo, 2e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, *13e (336-23-44)* ; *Mistral, 14e* (539-52-43) ; Montparno, 14e (327-52-37) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
CARMEN JONES (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46).
LA CHÈVRE (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
CONTE DE LA FOLIE ORDINAIRE (Fr.-It., v.o.) (*), Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
COUP DE TORCHON (Fr.) : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (542-45-76) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Montmartre, 16e (606-34-25).
CUTTER'S WAY (A., v.o.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
DERNIER CAPRICE (Jap., v.o.), Studio Gît le Cœur, 5e (326-80-25) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42).
LE DERNIER VOL DE L'ARCHE DE NOÉ (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
DEUX FILLES AU TAPIS (A., v.o.), Elysées Point Show, 8e (225-67-29).
DIVA (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; *Panthéon, 5e (354-15-04)* ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Marignan, 8e (359-92-82).
EAUX PROFONDES (Fr.) : Ambassade, 8e (359-19-08).
ESPION LÈVE-TOI (Fr.), Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; *U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08)* ; *Normandie*, 8e (359-41-18) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Tourelles, 20e (364-51-98).
EXCALIBUR (A., v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
FAME (A. v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).
LE FAUSSAIRE (All., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08).
LA FOLLE HISTOIRE DU MONDE (A., v.o.) ; Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; (v.f.), Berlitz, 2e (742-60-33) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
FONTAMARA (It., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).
FRANCESCA (Port., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42).
GARDE A VUE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Espace Gaîté, 14e (327-95-94).
GEORGIA (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Champs-*Elysées*, 8e (359-12-15) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LE GRAND PARDON (Fr.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e *(331-56-86)* ; *Gaumont Sud, 14e* (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Impérial, 2e *(742-72-52)* ; U.G.C Danton, *6e* (329-42-62) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
L'HIVER LE PLUS FROID A PÉKIN (Chine, v.o.) : Ciné Seine, 5e (325-95-99).
LE JARDINIER (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
LE JOURNAL D'UNE FILLE PERDUE (All.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LOIN DE MANHATTAN (Fr.) : Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42).
MAD MAX (A., v.o.) (**) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; (v.f.) : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Maxéville, 9e (770-72-86).
MA FEMME S'APPELLE REVIENS (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
MÉPHISTO (Hong., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Epée de Bois, 5e (337-57-47).
MÉTAL HURLANT (A., v.o.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56) ; Paris Loisirs Bowling, 18e (606-64-98) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; *Biarritz, 8e* (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
MILLE MILLIARDS DE DOLLARS (Fr.) : Gaumont Opéra, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70).
MUR MURS ET DOCUMENTEUR (Fr.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).
NOCES DE SANG (Esp., v.o.) : Studio de la Harpe-Huchette, 5e (633-08-40).
LE PETIT LORD FAUNTLEROY (A., v.f.) : Marbeuf, 8e (225-18-45) ; St-Ambroise, 11e (700-89-16).
POPEYE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
LE PRINCE DE NEW-YORK (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Elysées, 8e (720-76-23). (v.f.) : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
LE PROFESSIONNEL (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Colisée, 8e (359-29-46).
PRUNE DES BOIS (Belg.) : Rivoli, 4e (272-63-32) ; Banque de l'Image, 5e (329-41-19).
QUI CHANTE LA-BAS ? (Youg., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Lucernaire, 6e (544-57-34).
RAGTIME (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 6e (359-04-67) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; (v.f.) : Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23).
REMBRANDT FECIT (Holl., v.o.) : Movis, 1er (260-43-99).
RICHES ET CELEBRES (A., v.o.) : Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount City, 8e (562-45-76). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-93-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).
ROX ET ROUKY (A., v.f.) : La Royale, 8e (265-82-66) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
SALUT L'AMI ADIEU LE TRÉSOR (A., v.f.) ; Marivaux, 2e (296-80-40).
SAYAT NOVA (Sov., v.o.), Cosmos, 6e (544-28-80) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).
SHE DANCES ALONE (A.-Aut., v.o.), Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).
LA SOUPE AUX CHOUX (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70).
STRESS ES TRES TRES (Esp., v.o.) ; Studio Logos, 5e (354-26-42).
TETE A CLAQUES (Fr.), Gaumont-les-Halles, 1er (297-49-70) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quartier latin, 5e (326-84-65) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; PLM Saint-Jacques, 14e (589-63-42) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
THE ROSE (A., v.o.), Studio Raspail, 14e (320-38-98).
TOUT FEU TOUT FLAMME (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Publicis Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).
TRANSES (Mar. v.o.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).
TROP TOT, TROP TARD (Fr.), Forum, 1er (297-53-74) ; Action République, 11e (805-51-33).
UNE ETRANGE AFFAIRE (Fr.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Marbeuf (225-18-45) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Publicis Matignon, 8e (359-31-97).
VENIN (Ang.) (*) (v.f.) : Caméo, 9e (246-66-44) ; (v.f.) : Montparnos, 14e (327-52-37).
VERS LE SUD (v.o.) : Forum (297-53-74).

LES FILMS NOUVEAUX

LES ANGES DE FER, film allemand de Thomas Brasch, v.o. : Racine, 6e (633-43-71) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81).
LE DROIT DE TUER (**), film américain de James Glickenhaus, v.o. : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76). V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount Bastille, 12e *(343-79-17)* ; *Paramount Galaxie*, 12e (580-18-03) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Montparnasse, *14e* (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) : Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Secrétan, 17e (241-77-99), ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).
LA FIÈVRE AU CORPS (**), film américain de Lawrence Kasdan, v.o. : Gaumont Halles, 1er ; (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Colisée, 8e *(359-29-46)* ; Mayfair, *16e (525-27-06)*. V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) : Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
INCUBUS (*), film canadien de John Hough, v.o. : Studio Jean-Cocteau, 5e (354-47-62) : Normandie, 8e (359-41-18). V.f. : Rio Opéra, 2e (742-82-54) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59)) : Mistral, 14e (539-52-43) : Montparnos, 14e (327-52-37) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
LE LARRON, film italien de Pasquale Festa Campanile, v.o. : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, *8e (359-19-08)* : *Parnassiens, 14e* (329-83-11) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). V.f. : Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Images, 18e (522-47-94).
LITAN, film français de Jean-Pierre Mocky : Impérial, 2e (742-72-52) ; Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

RADIO-TÉLÉVISION

Où va la télévision ?

III. – Le service public face au public

par JEAN-LOUIS MISSIKA et DOMINIQUE WOLTON

Après avoir évoqué l'histoire de la télévision française et fait un bilan de la loi de 1974, Jean-Louis Missika et Dominique Wolton – qui doivent publier chez Gallimard *l'Avenir de la télévision* – ont cherché à expliquer pourquoi l'influence politique de la télévision était largement surestimée, notamment par la classe politique, et comment son rôle culturel était transformé par l'apparition d'une demande plus diversifiée et hétérogène de la part du public (*le Monde* des 26 et 27 février).

Ce dernier article aborde les deux thèses qui s'affrontent à propos de l'avenir du service public dans un univers de plus en plus concurrentiel.

Le changement politique est intervenu en France à un moment où l'audiovisuel, comme dans d'autres pays, est à la veille de profondes transformations. Ce sont d'ailleurs *au moins* autant ces mutations structurelles que les soubresauts politiques qui expliquent l'instabilité et l'incertitude régnant actuellement à la télévision.

Celle-ci est, en effet, confrontée à trois évolutions majeures, qui mettent en *question la capacité* du service public à s'adapter pour tenir sa place dans un univers progressivement plus ouvert à une concurrence privée nationale et internationale.

La première transformation est d'ordre *technologique*. Les technologies nouvelles, qu'il s'agisse du satellite, du câble, de la fibre optique, des vidéocassettes ou des vidéodisques, en introduisant une diversité des supports, des outils, indiquent que le temps est passé d'une conception unique de la diffusion des programmes audiovisuels. Or le monopole d'Etat a longtemps été justifié par la pénurie des fréquences et donc par la limitation des supports de diffusion. Ces capacités nouvelles de diffusion favorisent une augmentation et une diversification de la production.

La seconde transformation est *économique*. La télévision est devenue une activité industrielle. Elle produit en France plus de dix mille heures de programmes par an, reçus par dix-huit millions de foyers. La croissance des coûts de production est telle qu'il faut intégrer une rationalité économique et une logique de la rentabilité. Car les moyens financiers que l'on peut mobiliser ne sont pas illimités. Redevance, publicité et coproduction comprises. Partout en Europe, les télévisions publiques vont être confrontées à des difficultés financières sérieuses. Elles doivent en effet produire davantage *de programmes à des coûts croissants*, sans que leurs ressources augmentent en proportion. Ce qui oblige à envisager le principe d'une télévision payante, d'ailleurs parfaitement compatible avec la télévision publique, comme le montrent les projets canadiens.

Une « ligne Maginot » de l'audiovisuel ?

La troisième transformation, sans doute la plus importante et la moins visible, concerne le rapport public à la télévision. Celui-ci a changé. Avec le temps et l'expérience, les téléspectateurs ont pris l'habitude de sélectionner ce qu'ils regardent. C'est une question de génération. Aujourd'hui, le public veut choisir de plus en plus et refuse que des directeurs de conscience portent des jugements de valeur sur la nature de *ces choix. Hier, l'offre était maîtresse*, demain, la demande jouera un rôle considérable. C'est cela la banalisation de la télévision.

La nouveauté vient de ce que toutes ces transformations se combinent et conduisent à une mutation profonde de la télévision. Et cela dans tous les pays. En France, où n'existe qu'une télévision de service public, elles sont l'objet de deux *interprétations aussi légitimes* l'une que l'autre, qui conduisent à deux conceptions de l'adaptation du service public.

La première croit à la nécessité de revitaliser un grand projet de service public de télévision, seul capable de *résister* à la *concurrence* commerciale, coupable d'abaisser le niveau et la qualité des programmes. La seconde pense que l'avenir du service public, dans un univers ouvert, dépendra de sa capacité à affronter la concurrence privée, étrangère et nationale, tout en maintenant une spécificité par rapport à ces concurrents. Ces deux conceptions ont leurs partisans, et les arguments en faveur de l'une et de l'autre sont solides. Il est, en revanche, difficile de croire qu'elles sont conciliables.

Dans la première solution, l'objectif est de réunifier le service public pour mener une politique intégrée de la création. Cela permet de jouer *sur la spécialisation* des chaînes en évitant doublons et gaspillages, de mieux satisfaire la diversité des demandes du public, de résister à la concurrence étrangère grâce au poids d'une organisation unique et nationale, aussi bien pour la production, la programmation que pour la commercialisation. La télévision comme reflet d'un grand projet culturel : « la télévision de la France ». Cette solution est finalement indissociable d'une vision politique de la communication. Le politique, le culturel, l'économique ne sont pas séparés, et il faut éviter de subordonner la production audiovisuelle aux critères économiques, pour opposer à la logique du marché une logique culturelle supérieure. Cette position est cohérente parce qu'elle se situe tout entière du côté *de l'offre*. Elle refuse la « tyrannie des sondages » et considère que le public est en attente de quelque chose qu'il ignore, mais à quoi il aspire confusément.

Le développement des nouvelles technologies peut s'intégrer dans ce *schéma*, à l'exclusion *toutefois* des vidéodisques et des vidéocassettes, qui se distribuent inévitablement sur un marché international. Le satellite peut remplir des missions éducatives et répondre aux besoins des minorités. Le développement du câble peut se faire dans le cadre d'un système centralisé à travers, par exemple, un réseau optique national, pour éviter que notre pays ne soit envahi d'images venant *d'ailleurs*. Car l'objectif est de résister à l'« impérialisme culturel étranger », qui sera porté par les nouvelles technologies. Cette conception du service public intégré répond également à certaines aspirations syndicales, puisqu'elle permet *la création d'un* statut unique des salariés. Pourtant, il paraît peu réaliste de construire une nouvelle télévision en partant du statut des personnels, car la télévision n'est pas une administration mais une entreprise de création. Il *est de fait*, cependant, que *cet* élément joue un rôle, surtout avec l'arrivée d'un gouvernement de gauche. Et cela même si un bon nombre de salariés de la télévision n'ont pas la nostalgie de l'O.R.T.F., pour la raison qu'ils ne l'ont pas connu, ou qu'il ne constitue pas forcément un souvenir inoubliable, ou que les statuts obtenus en 1974 pour les sept sociétés étaient dans l'ensemble la reconduction de ceux de *l'O.R.T.F.*

Cette thèse présente l'avantage de concevoir le service public de télévi*sion comme* une forteresse *qui* représentera une force de résistance quand les frontières du pays s'ouvriront. La principale critique qu'on peut lui adresser est qu'avec des bonnes intentions on peut construire une « ligne Maginot » de l'audiovisuel. L'offensive, cette fois, ne viendrait pas seulement de l'extérieur, mais aussi de l'intérieur, les publics voulant de plus en plus d'images *sans prendre comme critère distinctif* l'origine publique ou privée de celles-ci. Car c'est bien sur le plaisir qu'elle procure que nous jugeons une émission, et non sur son origine publique ou privée, française ou étrangère.

Une conception plus offensive

La seconde thèse, à laquelle nous sommes davantage favorables, part du principe que dans une société démocratique *la communication* doit être, dans la mesure du possible, indépendante du pouvoir politique. Concrètement, cela signifie que la *télévision* ne doit pas être le support d'un projet culturel élaboré par un gouvernement. Quel qu'il soit. Les pouvoirs publics ont un rôle fondamental puisqu'ils établissent les règles du jeu et le contrôle, mais le jeu doit se passer ailleurs. Et la télévision *doit* cesser *d'être considérée* comme une courroie de transmission. Après tout, ce n'est pas parce que le gouvernement essaie de conduire *la* politique informatique qu'il décide du contenu des programmes mis sur ordinateurs. Utopie ? Actuellement peut-être encore, mais les choses vont vite dans l'audiovisuel, et, si la classe politique dans l'ensemble comprend lentement l'évolution des mentalités dans ces domaines, les événements risquent de la prendre de court. Ce sont les téléspectateurs qui peuvent alors, comme on dit, « voter avec les pieds », c'est-à-dire s'équiper massivement en magnétoscopes, bouder une partie de la programmation et se diriger vers d'autres programmes publics ou privés, et peut-être même surtout privés si ceux-ci sont capables de répondre à la demande.

L'indépendance à l'égard du pouvoir suppose donc la création d'une institution intermédiaire entre l'Etat *et la télévision, disposant de pouvoirs* juridictionnels réels et pouvant jouer le rôle de recours. Cette institution doit notamment pouvoir protéger la télévision des lobbies politiques, sociaux ou culturels, qui, régulièrement, souhaitent l'utiliser pour convaincre et séduire le public anonyme, trop naturellement considéré comme passif et sans capacité de jugement. Mais l'indépendance *doit aussi être financière*. Surtout dans un secteur aussi porteur que celui de la communication. Des sociétés publiques de télévision, de taille moyenne, échappant à la logique administrative et disposant d'une véritable capacité d'initiative économique, doivent pouvoir trouver leur équilibre financier. Dans l'audiovisuel, comme dans la presse ou dans l'édition, il n'y a pas d'indé*pendance politique sans indépen*dance financière. Le problème de fond est, en effet, que la communication devient un marché et un secteur d'activités essentiel et qu'il est préférable de l'organiser plutôt que de l'ignorer pour en être ensuite la victime. Les pouvoirs publics ne peuvent empêcher la croissance de ces activités d'ailleurs profitables à tous, mais ils peuvent, en revanche, *en fixer les règles, aussi* bien *pour* les nouvelles technologies que pour les conditions de création des groupes multi-médias. Dans le domaine du câble, l'Etat peut favoriser le développement de réseaux locaux qui autoriseraient à la fois une expression locale et une multiplication des programmes. D'une façon plus générale, le problème des nouvelles technologies est davantage de favoriser l'apparition de nouveaux contenus plutôt que de raisonner en termes institutionnels, car c'est par le savoir-faire en matière de programmes qu'un pays pourra s'imposer.

En fait, la solution d'un service public ouvert se fonde sur un double constat. D'abord la concurrence avec un secteur privé apparaîtra *dans tous les cas de figure, et* le service public doit être prêt à l'affronter dans des conditions telles qu'il ne soit pas marginalisé. Son atout principal, outre un capital non négligeable d'expérience, sera de pouvoir faire une grille de programmation *non directement* liée à l'audience, et de pouvoir mettre à l'antenne, à des heures de grande écoute, des émissions de qualité disposant *a priori* d'une faible audience. C'est cela la force du service public : tenir compte de l'audience, sans y être assujetti. A condition naturellement de pouvoir faire simultanément des émissions de grande écoute !

Le second constat concerne la qualité du public. Il y a quelque chose de troublant dans les critiques qui s'expriment ici ou là à l'égard *des taux d'écoute et des indices* de satisfaction. En fait, il faut choisir. Ou bien le public ne sait pas ce qui est bon pour lui et l'on néglige les sondages des émissions populaires jugées de médiocre qualité par ceux qui savent. Et l'on va, pour éviter la facilité, jusqu'à prévoir une spécialisation des chaînes qui est un moyen, mais artificiel, de maintenir une certaine diversité. Ou bien on suppose *qu'après trente ans d'expérience* les téléspectateurs savent ce qu'ils veulent et l'on accepte le jeu de la demande avec ses ambiguïtés, en refusant une spécialisation des chaînes qui, en dépit de toutes les bonnes intentions, est une manière de se substituer au choix du public.

La critique la plus sérieuse que l'on puisse faire à cette thèse est que le service public risque de perdre son âme à jouer avec une logique *qui* n'est pas la sienne. En revanche, cette thèse favorise l'adaptation d'une notion fondamentale, celle de service public, à un environnement social, culturel, économique, politique qui a changé. C'est peut-être la *condition de son renouveau*, ou de sa survie.

Telles sont les deux thèses en présence. Elles reposent sur deux conceptions du rôle de la télévision et du comportement du public. Et l'opposition est finalement plus *culturelle que politique*. Concernant la télévision privée, la première thèse y est hostile, la refusant le plus longtemps possible. La seconde n'y est pas par principe opposée puisqu'elle traduit une transformation de la télévision et de la société. Et c'est pour y préparer le service public qu'elle préfère une conception diversifiée de celui-ci. Toute la tradition française porte vers la pre*mière solution, alors que la seconde* semble correspondre davantage aux problèmes de l'avenir. Elle est sans doute un pari, mais qui serait justement, dans ce domaine, la marque du vrai changement...

FIN

Samedi 27 février

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Droit de réponse.
Une émission de Michel Polac.
Les jeux et les joueurs.

21 h 50 Série : Dallas.
L'hypothèque.
Bobby découvre que J. R. a hypothéqué le ranch.

22 h 40 Magazine d'actualité : Sept sur sept.
Emission de J.-L. Burgat, E. Gilbert et F.L. Boulay.

23 h 40 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2



20 h 35 La nuit des césars.
En direct de la salle Pleyel.
Autour de J.-P. Aumont et de T. Le Luron : Orson Welles, président de la soirée, A. Wadja, et Jack Lang, ministre de la culture.

22 h 40 Histoires courtes.
Alexandre et Bernadette, tous deux seuls, entretiennent une correspondance passionnée. Se rencontreront-ils ?

23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 30 On sort ce soir : l'Écarteur.
Téléfilm d'après E. Del Bousquet. Adaptation J. Esborde.

22 h 30 Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h Asile de nuit, de H. Péjendier ; Hors-texte, de M. Floriot.
21 h 55 Ad lib, avec M. de Breteuil.
22 h 5 *La fugue du samedi.*

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (donné à *Montreux le 8 décembre 1981*) : « Concerto pour deux violons et orchestre en si bémol majeur », de Vivaldi : « Chaconne pour orchestre à cordes », de Purcell ; « Concerto pour trois violons et orchestre en ré majeur », de J. S. Bach ; « Concerto pour hautbois d'amour et orchestre en la majeur », de J. S. Bach ; « Cinq pièces pour hautbois seul », de Dorati ; « Sommernacht, intermezzo pastoral pour orchestre à cordes », de Schoek ; par l'orchestre : « Festival strings de Lucerne », solistes : G. Larsens, A. Oian, B. Suter, violons, H. Holliger, hautbois ; direction : R. Baumgartner.
22 h 30 La nuit sur France-Musique : Musique de nuit ; œuvres de Bottesini ; 23 h, samedi-minuit ; 0 h 5, Haute-infidélité ; les musiciens et leurs drôles de machines.

Dimanche 28 février

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 30 Source de vie
10 h Présence protestante.
10 h 30 Le jour du Seigneur.
11 h Messe.
Célébrée en l'église Saint-Louis-d'Antin. Prédicateur : Mgr J.-M. Lustiger.
12 h Télé-foot.
13 h Journal.
13 h 20 Mise en boîte.
14 h 10 Toute une vie dans un dimanche.
De P. Sabatier (et à 17 h 15).



15 h 25 Sports dimanche.



19 h Magazine : Pleins feux.
De J. Artur et C. Garbisu.
« Sherlock Holmes », adapté par G. Dumur, mise en scène M. Fagadan ; « Gevrey-Chambertin », mise en scène de P. Pradinas ; « Baron, baronne », de J.-J. Varoujean, mise en scène E. Berry.
19 h 30 Les animaux du monde.
20 h Journal.
20 h 35 Cinéma : « Adieu poulet ».
Film français de P. Granier-Deferre (1975), avec L. Ventura, P. Dewaere, V. Lanoux, J. Guiomar, F. Brion, C. Rich (rediffusion).
22 h 10 Sports-dimanche soir.
22 h 30 A Bible ouverte.
22 h 55 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 45 Impôts-service.
11 h 15 Dimanche Martin.
12 h 45 Journal.
13 h 20 *Dimanche Martin (suite).*
Incroyable mais vrai ; 14 h 25, Série : Magnum ; 15 h 20, L'école des fans ; 15 h 55, Les voyageurs de l'histoire ; 16 h 25, Thé dansant.
17 h 5 *Série : Sam et Sally.*
18 h La course autour du monde.



19 h Stade 2.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Gérard Lenorman.
Réal. : G. Barrier.
21 h 40 Magazine : Remue méninges.
De G. Lauzun et C. Otzenberger.
Un nouveau magazine : Une histoire fantastique à Avoriaz ; *La mode d'hiver canine ; Petit guide des restaurants et hôtels* en Savoie ; L'érotisme au Père Lachaise, etc.
22 h 25 Document : Nos ancêtres les Français.
L'usine, de P. Miquet, réal. : P. Philippe.
23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

10 h *Émissions de l'ICEI destinées aux travailleurs immigrés* : Mosaïque.
13 h 45 Dessin animé : Mister Magoo.
14 h La soupière a des oreilles.
Une émission de Piem et P. Bonte.

15 h 15 Cinéma 16 : « Tom et Julie ».
Un téléfilm de N. Companeez. Avec : F. Bergé, E. Bayle, F. Perrin, F. Huster, etc. (rediffusion).
17 h Un comédien lit un auteur.
Pierre Clementi lit Victor Segalen.
17 h 45 Théâtre de toujours : « la Colonie ».
De Marivaux. Réal. B. Claeys.
Mise en scène : J. Rosner. Avec : A. Kasatzker, J. Cleve, A. Julien, etc.
18 h 50 Prélude à l'après-midi.
Récital E. Kontarski, piano.
19 h 40 Spécial DOM-TOM.
Ariane, espace ; Nicole Sarkis, championne de France de Karaté.
20 h Série : Benny Hill.
20 h 30 La révolution romantique.
Série de M. Brion, réal. J. Ritcher, n° 8 : Les femmes et le romantisme.
tisme, elles entrent en littérature, avec notamment George Sand.
21 h 25 Courts métrages.
« Rail », de M. Oterò : « Au hasard de la nuit », de J.-L. Darmon ; « La course et la roue », de G. Graillot ; « Contrepoint », de L. Heripset.
22 h 10 Journal.
22 h 30 Cinéma de minuit : A la redécouverte de D.W. Griffith.
Huit courts métrages : *la Dernière Goutte d'eau (1911)*, avec B. Sweet, *Un lâche* (1911), avec R. Harron, *les Aventures de Billy* (1911), avec E. Foster, *la Bataille* (1911), avec B. Sweet, *le Cœur d'un avare* (1911), avec E. Dillon, *la Déesse de Sagrebush Gulch* (1912), B. Sweet, *les Femmes* (1912), avec M. Pickford, *Une bête aux abois* (1912), avec M. Pickford.

FRANCE-CULTURE

7 h 7 La fenêtre ouverte.
7 h 15 Horizon, magazine religieux : le Québec.
7 h 40 Chasseurs de son : Micros scolaires en promenade.
8 h *Foi et tradition.*
8 h 30 Protestantisme.
9 h 10 Ecoute Israël.
9 h 40 Divers aspects de la pensée contemporaine : L'union rationaliste.
10 h Messe dans la chapelle du couvent Saint-Dominique, à Paris.
11 h Regards sur la musique : L'ensemble vocal de Provence interprète Poulenc.
12 h 5 Allegro.
12 h 40 Le lyriscope : Les contes d'Hoffmann, d'Offenbach, au Capitole de Toulouse.
14 h Sons : Maternelles.
14 h 5 *La Comédie-Française présente :* les Bons Bourgeois, de R. de Obaldia.
16 h 5 Concert : C. Herzog, soprano, D. Mégevand, harpe celtique, P.-Y. Artaud, flûte, et M. Tavernier, percussion, interprètent Weber et Clostre.
16 h 45 Conférence de carême : Bénie sois-tu, notre mère la Sainte Eglise, par Mgr Etchegaray, archevêque de Marseille (en direct de Notre-Dame de Paris).
17 h 35 Rencontre avec... A. Delouya, R. Misrahi, R. Sainsaulieu, *I. Shirman et I. Rozenkier : Kibboutz, utopie vivante.*
18 h 30 Ma non troppo.
19 h 10 Le cinéma des cinéastes.
20 h Albatros : Poésie danoise contemporaine.
20 h 40 Atelier de création radiophonique : California ballade, par D. Caux.
23 h Musique de chambre : Tcherepnine, Enesco.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2 Concert-Promenade, œuvres de Gerard, J. Strauss, Massenet, Demantius, Lanner, Borodine, Lehar, [illegible], Chaplin, Ziehrer, Tchaïkovski, Helmesberger.
8 h 2 Cantate. *Intégrale des cantates* de Bach.
9 h 10 Magazine international.
11 h Concert (en direct du Théâtre du Rond-Point des Champs-Elysées, à Paris) : œuvres de Krebs, Leclair, C.P.E. Bach, J.-S. Bach, avec J.-L. Gil, clavecin, A. Marion, flûte.
12 h 5 Allergies...
14 h 4 D'une oreille l'autre, œuvres de Vivaldi, Schubert, Stravinski, Scriabine.
17 h Comment l'entendez-vous ? Passerelle vers l'invisible, par C. Mauriac, œuvres de Beethoven, Schubert, Schumann, Mozart, J.-S. Bach.
19 h 8 Jazz. Le Brahma Trio.
20 h Les muses en dialogue.
20 h 30 Concert (donné au Théâtre des Champs-Elysées à Paris, le 26 juin 1980), « Concerto pour violon et orchestre » de Sibelius, « Symphonie n° 7 » de Dvorak par l'Orchestre national de France. Soliste : I. Stern, violon. Dir. : A. Davis.
22 h 30 La nuit sur France-Musique. *Le geste d'Igor*, Les mémoires musicaux d'I. Markevitch (3e partie), œuvres de Beethoven, Haydn, Mozart, Wagner ; 0 h 5, Rupture : œuvres de Debussy, Saint-Saëns, Campra.

TRIBUNES ET DÉBATS

DIMANCHE 28 FÉVRIER

– *M. Meïr Rosenne*, ambassadeur d'Israël en France, est invité à l'émission « Le grand jury » présentée par R.T.L.-*Le Monde* », à 18 h 15.

– *M. Bernard Stasi*, vice-président du C.D.S., est reçu au « Club de la presse », sur Europe 1, à 19 heures.

INFORMATIONS « SERVICES »

A TF 1

M. Cavada quitte la direction de l'information M. Hébert est suspendu pour deux mois

M. Jean-Marie Cavada, qui avait été nommé directeur de l'information de TF 1, le 23 décembre 1980, par M. Jean-Louis Guillaud, ancien président de la chaîne, a quitté ses fonctions, vendredi 26 février. Il se voit désormais confier, par la présidence de TF 1, une mission d'étude et de réflexion portant sur les télévisions étrangères et les technologies nouvelles applicables à TF 1. Son successeur, à la tête de la rédaction, est M. Jean-Pierre Guérin, jusqu'alors rédacteur en chef du quotidien, qui assurera désormais les fonctions de rédacteur en chef de l'information. C'est à ce titre qu'il supervisera l'ensemble des journaux télévisés, ainsi que les magazines d'information, et dépendra directement du président de TF 1, M. Jacques Boutet. Dans un communiqué, M. Cavada a tenu à préciser les conditions de son départ :

« Le refus du plan de réforme proposé à plusieurs reprises, la confusion créée par des circuits parallèles de décision conduisent à une situation où ne sont plus réunies les conditions permettant d'assumer mes responsabilités, les choix de la qualité et donc la direction de l'information. » Remerciant, d'autre part, les téléspectateurs ainsi que ses compagnons de travail, il conclut : *« Pour ce deuxième départ en cinq ans, l'amertume n'a pas sa place, l'avenir de l'audiovisuel que mérite le pays est plein d'espoir. »*

Le même jour, M. Jacques Hébert était convoqué par le président de la chaîne et se voyait infliger la sanction de deux mois de suspension avec retenue de la moitié de son salaire. Suspendu depuis le 14 janvier pour *« faute déontologique grave »* dans la réalisation d'un reportage sur l'élection législative partielle de Provins (*le Monde* du 16 janvier), il a déclaré ressentir cette sanction *« comme totalement injuste »* et attend les motifs de la notification écrite de la décision pour arrêter les suites éventuelles à donner à l'affaire.

TORÉADOR, PRENDS GARDE

(Suite de la première page.)

Elkabbach était venu avec son livre, celui de la femme Nicole Avril aussi, *Taisez- vous Elkabbach*. Elkabbach parla, malgré la vieille injonction de Georges Marchais, complice de l'ancien directeur de l'information d'Antenne 2 à l'occasion de quelques shows pittoresques. Noël Mamère se tut, cet ancien collaborateur d'Elkabbach, dont le livre récent, *Telle est la télé*, n'est pas très bon, nous dit Bernard Pivot en fin d'émission pour expliquer l'absence de l'auteur. Pivot, en outre, ne souhaitait pas que l'un et l'autre puissent venir laver leur linge sale en public. Des mauvaises langues assurent pourtant, qu'Elkabbach se voyait mal sur le même plateau que Mamère. *Des pressions* ? Faux, dit Pivot.

Les pressions, inexistantes bien sûr, firent l'objet d'une émouvante joute oratoire entre l'ancien directeur de l'information et son ancien patron (qui agitait un verre couleur whisky ou jus de pomme), Marcel Julian, auteur de son côté, de *la Télévision libre*. C'est fou ce que l'écran et sa liberté peuvent faire couler d'encre. *Elkabbach paraissait sincère* — *sauf* lorsqu'il tenta d'éviter de parler des diamants. Jullian, qui se reconnaissait lui aussi quelques erreurs, estimait que la sincérité de son vis-à-vis était plutôt de l'innocence. Allez savoir... Apparemment, tous furent d'accord sur la belle formule lancée par l'un des invités : *« Il y a eu la séparation de l'Église et de l'État. Il faut maintenant la séparation de l'État et de l'information. »* Un accord tacite qui a laissé planer un doute sur quelques autres propos généreux.

Philippe Labro était incroyablement content de lui : il connaissait par cœur son livre, *Des bateaux dans la nuit*, et il nous racontait la gloire du journalisme. Lui ne savait pas ce qu'étaient les pressions. Il aimait bien Desgraupes, son président à Antenne 2. Nous aussi d'ailleurs. Me Roland Dumas, qui était venu avec un livre plus austère, *le Droit de l'information*, esquissait des sourires dont la bienveillance n'excluait pas, nous a-t-il semblé, une certaine ironie. *Il intervint peu*, arbitra, rappela quelques bons principes, quelques lois, quelques droits. Restait Maurice Goldring, co-auteur avec Yvonne Quilès de *Sous le marteau la plume*. On lui doit les remarques les plus fines de la soirée, les plus justes, sur la manière dont les journalistes torréent avec les pouvoirs, les pressions et eux-mêmes. Expérience de presse ?

Les uns s'en vont pour y avoir pris garde, les autres pour n'y avoir pas pris garde. La corrida ne laisse guère de trace dans l'histoire, rappelaient les uns et les autres, mais l'information ?

FRÉDÉRIC ÉDELMANN.

LA 3 940e RADIOSCOPIE

MILOSZ EN FINAL

Cela aurait pu continuer toujours, et néanmoins c'en est fini. La « Radioscopie » de Jacques Chancel aura vécu quatorze ans, de 1968 à 1982, deux fois sept années. Dates significatives ? Chiffres symboliques ?

En réalité, depuis plus de vingt mois qu'il entendait quitter son office, l'officiant a gratifié ses fidèles d'un sacré bon, beau, final, en invitant à « son » micro, le vendredi 26 février, Czeslaw Milosz, poète couronné prix Nobel au moment où son pays espérait encore... Son pays : la Pologne. Milosz donc, poète polonais. *« Comment prononcez-vous votre nom ? »* ne cessait de demander Jacques Chancel, comme pour ponctuer les chapitres d'un entretien, d'une « interview » (mot stupide) qui, parmi la collection des cassettes Radio-France, figurera comme un modèle du genre. Avec cette 3 940e « Radioscopie », l'auditeur a eu droit à une quintessence de la formule.

Le talent de Chancel, son « métier » pour écouter y compris certaines de ses « façons » un peu agaçantes, tout ça était poussé au paroxysme. Tant mieux. Milosz comme avant lui, Borges, Sartre ou Cohen. Milosz nous a donné envie de lire Milosz (1), d'écouter sa poésie (2). Il a parlé de sa « langue baroque », le polonais. Il a dit ses exils, et son esprit en voyage, sa supériorité sur les Américains avec lesquels il vit, cette chance d'être dans la peau d'un homme de l'Ouest, tout en ayant eu la peau d'un homme de l'Est. *« J'aime les Russes et je déteste la Russie »*, a expliqué encore Milosz, écartant des cauchemars de guerre. La guerre qu'en Pologne, au seizième siècle, on baptisait « besoin, nécessité ». On ne transcrira pas ici l'intégralité de la conversation telle qu'elle a roulé. Procurez-vous la cassette et regrettez avec Chancel qu'un René Char n'ait jamais accepté de venir à 17 heures, sur France-Inter, entre 1968 et 1982. *Ce sera lundi* prochain autre chose. Autrement ? Gageons que Chancel écoutera encore à sa façon. A la fin, les questions ne sont jamais indiscrètes.

MATHILDE LA BARDONNIE.

(1) Czeslaw Milosz est à Paris le samedi 27 février, pour participer à la Rencontre organisée par le Centre français du Pen Club International et la Société des gens de lettres de France, à l'occasion de l'édition nouvelle de *l'Anthologie de la poésie polonaise* (1400-1980), de Constantin Jelinski (Éditions l'Age d'homme), dont il a assumé la préface. Les ouvrages de Milosz qui ont été traduits en français sont publiés chez Gallimard.

(2) France-Culture proposera le vendredi 5 mars, à 20 heures, une lecture de poèmes de Milosz par divers comédiens.

PARIS EN VISITES

MARDI 2 MARS

« L'Opéra de Paris », 13 h 15, marches, Mme Bachelier.

« Quartier Saint-Merri Beaubourg », 14 h 30, 78, rue Saint-Martin, Mme Allaz.

« Coulisses du Printemps », 15 h, rez-de-chaussée nouveau magasin, boulevard Haussmann, Mme Hulot.

« La mode et les poupées du dix-huitième siècle à nos jours », 15 h, 10, rue Pierre-Ier-de-Serbie, Mme Legrégeois.

« Hôtel Lauzun », 15 h, 17, quai d'Anjou, Mme Vermeersch (Caisse nationale des monuments historiques).

« Collection Thyssen », 15 h 45, Petit Palais (Approche de l'art).

« Ecole des beaux-arts », 15 h, 13, quai Malaquais (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Ateliers du meuble », 15 h, métro Faidherbe-Chaligny (P.-Y. Jaslet).

« La cathédrale russe », 15 h, 12, rue Daru (Paris et son histoire).

« Le Marais », 14 h 30, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Port-Royal de Paris », 15 h, 123, boulevard de Port-Royal (Tourisme culturel).

« L'île Saint-Louis », 14 h 30, 12, boulevard Henri-IV (Le Vieux Paris).

« Collection Thyssen », 14 h 30, Petit Palais (Visages de Paris).

CONFÉRENCES

MARDI 2 MARS

16 h 30, Collège de France, salle 5, M. A. Abdesselem : « Ibn Khaldun et ses lecteurs ».

19 h 30, Sorbonne, amphithéâtre Bachelard, 1, rue Victor-Cousin, docteur P. Charbonneau : « Lumières et ombres en médecine » (Université populaire de Paris).

20 h 30 : 5, rue Largillière, Mme L. Winckler : « Astrologie et Alchimie » (Nouvelle Acropole).

21 h : 36, rue Jacob, M. A. Fontaine : « Un seul lit pour deux rêves ». « Histoire de la détente 1962-1981 » (La Tisanière, Andrée Gautier).

TRANSPORTS

HAUSSE DE 10 % DES TARIFS DES TAXIS A PARIS

Les courses des taxis parisiens seront majorées de 10 % à partir du 1er mars, la prise en charge restant maintenue à 8 F, a-t-on appris le 26 février.

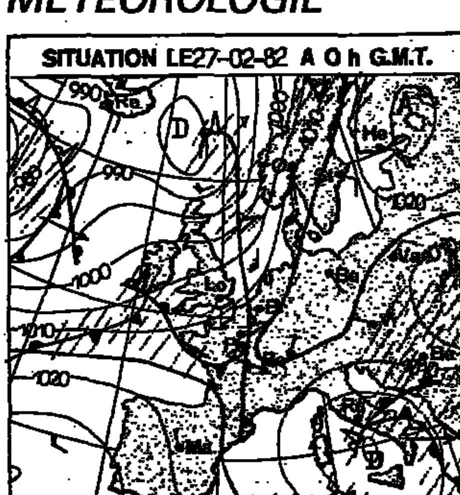
L'arrêté signé par le préfet de Paris et le préfet de police fixe ainsi les nouveaux tarifs kilométriques : dans Paris le jour (tarif A), 1,85 F ; en banlieue le jour et à Paris la nuit (tarif B), 2,85 F ; en banlieue la nuit (tarif C), 3,90 F.

Le prix de l'heure de l'attente est de 48 F.

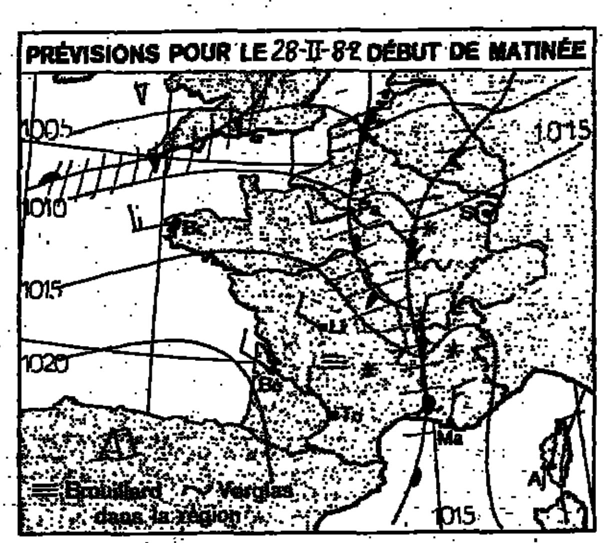
En ce qui concerne les suppléments, le transport d'un colis encombrant coûtera 2,70 F, tandis que la prise en charge dans les gares est portée à 3,30 F.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 27-02-82 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 28-II-82 DÉBUT DE MATINÉE



PRÉVISIONS POUR LE 28 FÉVRIER. A 0 HEURE (G.M.T.)



Evolution probable du temps en France entre le samedi 27 février à 0 heure et le dimanche 28 février à 24 heures :

Lente progression vers l'Est de la perturbation peu active qui bute sur l'air froid de nos régions du Nord-Est et de l'Est.

Néanmoins, au cours de la journée de dimanche, de l'air plus doux et humide envahie la moyenne partie de la France.

Dimanche matin, persistance de l'Alsace au Morvan et aux Alpes du temps froid, brumeux avec des gelées un peu moins fortes, mais en cours de la journée, les *nuages deviendront plus* nombreux. On observera même de faibles chutes de pluie précédées de neige ou de verglas près de nos frontières de l'Est.

Ailleurs, le temps doux brumeux, très nuageux le matin sera accompagné de pluie de la bretagne aux frontières du Nord ; de bruine, plus au sud ; mais quelques éclaicies pourront se produire l'après-midi du sud de la Loire aux Pyrénées.

Les vents d'ouest seront modérés près de la Manche, tandis que les températures s'élèveront sur la moitié est du pays.

Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer à *Paris, le 27 février* 1982 à 7 heures : 1012,8 millibars, soit 759,7 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 26 février ; le second, le minimum de la nuit du 26 au 27 février) : Ajaccio, 11 et — 2 degrés ; Biarritz, 12 et 12 ; Bordeaux, 9 et 8 ; Bourges, 7 et — 2 ; Brest, 12 et 8 ; Caen, — 8 et 7 ; Cherbourg, 8 et 7 ; Clermont-Ferrand, 6 et — 2 ; Dijon, 3 et — 6 ; Grenoble, 5 et — 6 ; Lille, 3 et 0 ; Lyon, 3 et — 5 ; Marseille-Marignane, 8 et — 2 ; Nancy, 2 et — 9 ; Nantes, 9 et 8 ; Nice, 11 et 3 ; Paris-Le Bourget, 5 et 3 ; Pau, 10 et 10 ; Perpignan, 12 et 9 ; Rennes, 9 et 6 ; Strasbourg, 0 et — 13 ; Tours, 8 et 6 ; *Toulouse, 10 et 8* ; Pointe-à-Pitre, *21* et 21.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 14 et 7 degrés ; Amsterdam, 5 et 1 ; Athènes, 17 et 7 ; Berlin, — 1 et — 3 ; Bonn, 6 et — 5 ; Bruxelles, 4 et 1 ; Le Caire, 25 et 10 ; îles Canaries, 21 et 16 ; Copenhague, — 4 et — 6 ; Dakar, 21 et 16 ; Genève, 2 et — 7 ; Jérusalem, 19 et 6 ; Lisbonne, 17 et 12 ; Londres, 7 et 3 ; Luxembourg, 1 et — 5 ; Madrid, 16 et 6 ; Moscou, — 2 et — 15 ; Nairobi, 31 et 19 ; New-York, — 8 et — 8 ; Palma-de-Majorque, 14 et 5 ; Rome, 13 et 6 ; Stockholm, — 3 et — 3.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du samedi 27 février 1982 :

DES DÉCRETS

- Prorogeant la durée d'application du décret modifié portant création d'une prime d'emploi et allégement des charges sociales et fiscales en faveur des entreprises industrielles dans les départements d'outre-mer.
- Modifiant les dispositions de l'article 24 du décret du 14 novembre 1966 portant coordination des régimes métropolitains des assurances sociales (régime des salariés) et de l'allocation aux vieux travailleurs salariés et du *régime de prévoyance* et de retraite des travailleurs salariés de la Nouvelle-Calédonie et dépendances.
- Fixant le montant et les modalités de versement de la contribution complémentaire due par chaque régime de prestations familiales au fonds d'action sociale pour les travailleurs migrants.
- Supprimant le second alinéa de l'article D.70-1 du code de procédure pénale relatif aux établissements ou quartiers de sécurité renforcée.
- Portant publication de la convention entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République du Libéria sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements.
- Portant publication des amendements des listes de substances figurant dans les annexes 1 et 2 de la convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion des déchets, adoptés à Londres le 24 septembre 1980.
- Relatif à l'application de l'article 27 de l'ordonnance relative à la durée du travail et aux congés payés.
- Portant application de l'article L. *626 du code de la santé publique* relatif à l'usage des substances vénéneuses.

FORMATION PERMANENTE

PERSONNEL DE L'HOTELLERIE. — Le centre Alpes de l'Institut français de gestion organise, au printemps et à l'automne, des stages de formation et de perfectionnement pour les personnels de l'hôtellerie, de la restauration, des collectivités, d'une durée de six semaines.

★ **Institut français de gestion, 7, rue de l'Industrie, 38320 Eybens.**

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE-D.O.M.-T.O.M.	273 F	442 F	611 F	780 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	483 F	862 F	1 241 F	1 620 F
ÉTRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	313 F	522 F	731 F	940 F
II. — SUISSE, TUNISIE	386 F	667 F	949 F	1 230 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.


Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications : no 57 437.

I.S.S.N. : 0395-2037.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME No 3135

HORIZONTALEMENT

I. Font, dans l'administration, partie des affaires courantes. Consommé. — II. Un des éléments principaux d'un ouvrage de style « roman ». Conservateur au palais britannique. On l'embrasse du regard à l'île d'Yeu. — III. Lentille d'un complexe de prises de vues. Personnel. Berceau pour jumelles germaniques. L'argument familier du raisonneur. — IV. Eclaire sa face. Rendez-vous de pêche à portée de Cannes. Presque une rue ou peut-être le précurseur d'un grand cours. — V. Permettent de donner un os à ronger au cabot. Somme que l'on destine à une réparation superficielle. — VI. Arraché sans pitié à une gorge et mis sans regret sous la dent. Répétition au théâtre. Livrer un siège à l'assaut des phalanges. — VII. Divinité. Bien nourri, il peut faire passer le goût du pain. Attraction céleste. Théâtre d'opérations idéal pour frondeurs. — VIII. Progressera. Un tel personnage est condamné pour abus de confiance. Sur le glaive de Thémis ou dans le domaine de Thétis. — IX. Marcheur ayant souvent des problèmes de circulation. Roi d'Israël. Son oméga est un delta. — X. Nous permet d'apprécier les belles garnitures de cheminées. Science du bien naître. — XI. Sujet *obscur qui s'illustra d'une manière* fort brillante. Possessif. — XII. Les bas-bleus, il les traite par-dessous la jambe. Une affaire de mœurs dans laquelle furent mêlés de vieux rhéteurs grecs. — XIII. On tient à en *avoir un sans pour autant vouloir le* garder. Le pain viennois s'y débite plus que partout ailleurs. On le trouve sympathique malgré son tic. — XIV. Administration des colonies. L'opposé du culot. — XV. Grand vaisseau statique. Lettre grecque. Abandonnent souvent leur poste pour se dissiper sur la voie publique.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I													■		
II						■				■					
III					■			■					■		
IV				■							■			■	
V									■						
VI				■				■							■
VII			■				■					■			
VIII				■							■				
IX		■							■				■		
X					■										■
XI	■													■	
XII								■						■	
XIII				■		■						■			
XIV											■				
XV				■			■								

VERTICALEMENT

1. Un homme qui défend la vie des autres. Partout on le prend pour courir alors qu'au Canada on court pour le prendre. — 2. Personnage attentif d'une lecture faite à l'étude. Auteur inconscient d'un parricide et d'un inceste. — 3. Celui qui le tient à l'œil désire paradoxalement le voir disparaître. Généreux agent de tournées électorales. — 4. Possessif. Petite surface généralement tranquille ou bloc *turbulent*. — 5. Tout une côte ou un simple rocher. Facteur de division tant qu'il n'est pas tranché. Des gens piqués attendent quelque chose de son administration. — 6. Prendre un repas en compagnie d'une dame en décolleté. Trop sourd pour entendre la voix de la raison. Un canard l'est moins tendrement qu'un poulet. — 7. Construire un cube de bois. Assure la sustentation. — 8. Interjection. En France. Roucoule dans le Midi et glousse dans les Pyrénées. Paie en liquide un travail pénible. — 9. Jumeau associé à son frère dans une affaire de distillation. Sa *profession* n'est d'aucun rapport. Voies littorales. — 10. Forme de lettre très attachante. Nous font perdre la vue quand elles sont aveuglées. — 11. « Il » à Londres ; « elle » à Saint-Pétersbourg. *L'égal de Virgile.* Vieil étalon chinois. Interjection. — 12. Perroquets marins. Lacs d'Amérique. Tout une révolution. — 13. Limera ou élimera. Agent de répression des fuites. — 14. Inscription que l'on peut lire à l'envers dans les messageries. « Administration » pénitentiaire. N'entend rien bien que pourvu de remarquables oreilles. — 15. Un simple heurt peut la briser. Terre grecque. C'est quand elles manifestent leur présence qu'on s'emploie à les rechercher.

Solution du problème no 3134

Horizontalement

I. Dresseurs. — II. Ri. Ton. Ue. — III. Emmancher. — IV. Paul. Oust ! — V. Aisance. — VI. N.L. Hers (voir ce mot). — VII. Olympe. As. — VIII. Ré. Immolé. — IX. Nuit. Esaü. — X. Is. Eon. N.S. — XI. Sens. Tété.

Verticalement

1. Drépanornis. — 2. Rimailleuse. — 3. Mus. — 4. Stalagmites. — 5. Son. P.M. — 6. Encochement. — 7. Hués. Os. — 8. Rues. Ralant. — 9. Sertisseuse.

GUY BROUTY.

Le Monde

société

A POITIERS

Un « chômeur » trop actif

De notre envoyé spécial

Poitiers. — En hiver, la brume colle encore aux maisons en fin de matinée. Une brume molle et lascive dans le vieux Poitiers faussement endormi. A deux pas de la rue du Puits-aux-Cailles, la place — on dit « plan » — Saint-Simplicien cerne quelques arbres et le silence. Les murs, couverts de lierre, cachent aux passants de beaux jardinets. Le numéro 14 ne se distingue pas : deux étages, un crépi couleur sable et — tout de même — un méchant vert sur les volets. « M. et Mme Roselé-Leroy et leurs enfants », indique une plaque de marbre. Et rien d'autre, si l'on ne savait que M. Roselé, Georges de son prénom, cinquante-sept ans, n'avait été, l'autre jour, saisi par les gendarmes, conduit devant un magistrat, et là, d'un coup, inculpé d'escroquerie et jeté en prison.

Le vieux Poitiers n'a pas frémi. Le 14, plan Saint-Simplicien, cette pension Vauquer au petit pied, non plus. Les six locataires de M. Roselé sont toujours là, et sa femme aussi, dont on se demande par moments pourquoi elle fait penser si fort à une « mamma ». Elle vivante, elle défendra son mari. Pas un escroc, monsieur ! mais un bon travailleur, levé, chaque matin que le Bon Dieu fait, à 5 heures. Mère de dix enfants, elle rumine désormais, entre ses canaris et ses deux machines à laver jumelles qui battent le même air, sur la fatalité de la vie. Son homme, « abonné » aux allocations-chômage et néanmoins salarié s'est fait pincer, voilà tout.

Si l'on veut. Car M. Roselé intrigue, pour ne pas dire plus. Le statut de chauffeur d'autocar qui fut le sien n'est, en effet, pas synonyme de rente. Comment comprendre alors l'ascension immobilière de ce modeste ? La liste de ses biens est longue : trois terrains à culture à Buxerolles, un terrain à Chasseneuil-du-Poitou, trois terrains dans l'île de Ré, trois maisons en cours d'acquisition à Poitiers, deux appartements à Orléans et un pavillon à Monteaux. Administrateur de biens improvisé, M. Roselé savait trouver des locataires et même leur louer des « services » comme la télévision. Il avait dix locataires et tenait lui-même, sur de grands cahiers à spirales, sa comptabilité. M. Roselé se prenait pour Cadet Rousselle, une « boulimie », explique une de ses filles.

Pour satisfaire sa passion, ou son vice, notre homme ne cillait pas. Ainsi avait-il contracté dix emprunts, d'environ 35 000 F chacun, dans dix établissements financiers différents. Tout au long de sa carrière, M. Roselé n'a pas non plus négligé telle ou telle somme, placée trop effrontément à sa portée. Ancien receveur à la compagnie des tramways de Poitiers, ancien chauffeur des petites sœurs des pauvres, ancien serveur dans des cafés, M. Roselé a laissé quelques souvenirs dans ses différente places. Lui a toujours conservé son maintien modeste, sa politesse et les lèvres pincées. Son intelligence aussi, que personne ne lui conteste.

Père et fils

Cet artiste en escroquerie — ignorant superbement le fisc — avait dernièrement poussé le cochonnet assez loin. Inscrit à l'ANPE de Poitiers, M. Roselé touchait les ASSEDIC à La Rochelle tout en travaillant comme conducteur-receveur d'autobus à Orléans. En 1978 et 1979, il réussissait même à ajouter à son chômage les allocations d'aide publique réservées aux nécessiteux. Soudain victime d'une cataracte en 1980, M. Roselé était alors déclaré invalide à 80 % et pensionné. Belle histoire ! et belle escroquerie au « social »...

L'astucieux M. Roselé a finalement été perdu par l'un de ses dix enfants, Serge, vingt-trois ans. Pilleur invétéré des stocks de son employeur, grossiste en électroménager, Serge en fit trop. Ainsi les gendarmes se sont-ils intéressés aux Roselé. Le fils d'abord, le père ensuite. A trois ans d'une retraite bien méritée, il y a presque là une injustice !

LAURENT GREILSAMER.

JUSTICE

AUX ASSISES DES HAUTS-DE-SEINE

Le procès des agresseurs de M. Bakhtiar a repris en présence d'un seul accusé

Il semble établi, désormais, que le procès, devant la cour d'assises des Hauts-de-Seine, à Nanterre, des cinq hommes accusés d'avoir tenté de tuer, en juillet 1980, M. Chapour Bakhtiar, ancien premier ministre iranien (le Monde du 25 février), ne sera pas un procès « comme les autres ». Le 25 février, premier jour de l'audience, dans un palais de justice en état de siège, c'est avec une heure et demie de retard que les débats commençaient (le Monde du 27 février). Le lendemain, vendredi, il aura fallu attendre 16 heures pour entendre le président déclarer une reprise de l'audience fixée à 13 heures 30.

Une raison à cela : deux des cinq accusés, Mohammed Jenab et Anis Naccache, ayant refusé d'être transférés de leur prison au palais de justice, il a bien fallu appliquer la loi. C'est-à-dire déléguer à chacune des maisons d'arrêt où ils sont détenus depuis juillet 1980, un huissier les sommant d'obtempérer qui, une fois dûment enregistré leur refus, doit venir illico rendre compte au président.

De la même manière, les textes prévoient qu'il soit donné lecture, chaque soir, à chacun des accusés absents, un procès-verbal résumant les débats, ce que le greffier de la cour, Mlle Laborie, se prépare à faire chaque soir sans manifester une joie débordante...

Il est donc 16 heures lorsqu'on introduit trois des accusés dans le box. En tête, Nejad Tabrizi, ex-gardien de la révolution islamique, et, de loin, le plus exalté des membres du commando. Aussitôt entré, il lance à pleins poumons : « Allah-ou akbar ! » (Dieu est le plus grand) et gesticule, s'emporte, tant et si bien que son expulsion est ordonnée. Les gardes l'emmènent de la manière la moins douce.

Restent Mohammed Jenab, Iranien lui aussi, et Fawzi El Satari, le seul Palestinien du groupe. Le premier déclare refuser de comparaître si les quatre autres ne sont pas à ses côtés. Le président, M. Henri Boulard, s'étonne : « Alors, dans ce cas, pourquoi êtes-vous ici ? » — « On m'a affirmé, répond Jenab, que je devais venir : je suis venu. Mais, à présent, je veux m'en aller. » Comme il se met lui aussi à gesticuler et à élever le ton, le président ordonne son expulsion. Exit Jenab.

Comme la veille, Fawzi El Satari, l'air absent, reste seul entre six gendarmes. A présent, la cour va pouvoir examiner, dans un calme qu'on n'osait plus espérer, le curriculum vitae de chacun des cinq hommes.

L'audience reprendra le lundi 1er mars.

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

● *Mlle Françoise Francisci*, qui s'est constituée partie civile après le meurtre de son père, Marcel Francisci, directeur de cercles de jeux à Paris, tué dans la nuit du 14 au 15 janvier, a été entendue, le 26 février, pendant près de quatre heures, par M. Guy Joly, premier juge d'instruction au tribunal de Paris.

« *Je me suis constituée partie civile pour défendre la mémoire de mon père et pour aider la justice à retrouver ses assassins* », a déclaré la jeune femme qui est assistée de Me Charles Robaglia. « *M. Joly*, a-t-elle ajouté, *m'a donné connaissance des résultats actuels de l'information qui, pour l'instant, ne mène à rien.* »

● *Réclusion à perpétuité pour un meurtrier violeur.* — La cour d'assises du Puy-de-Dôme, à Riom, a condamné, le 26 février, à la réclusion criminelle à perpétuité un homme accusé d'avoir violé une jeune femme à deux reprises avant de la tuer, le 8 janvier 1980, à Clermont-Ferrand. Didier Dussap, ouvrier pâtissier, âgé de vingt-deux ans, est resté sans réactions pendant son procès tout en se contentant d'affirmer : « *Je ne sais plus.* » Selon l'avocat général, Didier Dussap avait obéi à une « *brutale impulsion sexuelle* » et a accompli seul son forfait, violant par deux fois, avant de l'étouffer, une jeune femme, Bernadette Girard, vingt et un ans, qu'il avait attirée chez lui. L'avocat de Didier Dussap s'est déclaré persuadé que l'ouvrier pâtissier n'avait pas violé sa victime et qu'il y avait un « *deuxième homme* ». Les jurés ont refusé les circonstances atténuantes.

LE PROJET DE RÉFORME PÉNALE

La création d'un tribunal de l'exécution des peines est « essentielle pour les libertés »

déclare M. Badinter

M. Badinter, invité le 26 février par l'Association nationale des juges de l'application des peines, a justifié le projet de réforme pénale qui sera soumis au Parlement au printemps. Evoquant les informations sur la future réforme parues dans « le Monde » du 27 février, M. Badinter a déclaré qu'il ne les confirmait pas, mais ne les démentait pas non plus. Il a rappelé qu'il s'agissait d'un avant-projet qui fera l'objet d'une consultation et que le gouvernement n'arrêtera sa position définitive qu'ensuite. En réalité, il semble que seules des retouches minimes seront apportées à cet avant-projet.

Interrogé sur la possibilité qu'auront les criminels jugés par des juridictions d'assises de premier degré de faire appel, M. Badinter a déclaré qu'à son sens donner aux justiciables les mêmes garanties en matière criminelle qu'en matière correctionnelle était « *une innovation nécessaire* ». « *Il y a quelque chose d'absurde*, a-t-il ajouté, *à voir que, lorsqu'un homme est jugé pour avoir volé un imperméable, il a droit à être jugé une première fois par un tribunal correctionnel et une seconde fois par une cour d'appel (...) alors que, s'il a tué deux personnes il encourt la réclusion criminelle à perpétuité et n'est jugé qu'une fois. C'est un illogisme fondamental.* »

M. Badinter a souligné que le droit de faire appel vaudra pour l'accusé comme pour le parquet avec les risques de condamnation plus sévère que cela comporte. Cependant, a-t-il ajouté, les dangers d'erreurs judiciaires, « *qui empoisonnent la vie judiciaire et sont constamment présents dans les grandes affaires, se trouveront réduits très sensiblement, sinon presque totalement éliminés* ».

Le garde des sceaux avait indiqué auparavant devant les juges de l'application des peines les pouvoirs accrus que la réforme pénale leur accordera. Il est prévu qu'un tribunal de l'application des peines prendra désormais les décisions concernant les libérations conditionnelles, les permissions de sortir et les autres mesures d'aménagement des peines. Cette juridiction sera composée d'un juge de l'application des peines, qui prendra seul certaines désicions, et de deux autres magistrats.

M. Badinter a souligné que cette réforme était dans la ligne de l'évolution du droit depuis la libération, exceptée la « *parenthèse* » constituée par le passage de M. Peyrefitte à la chancellerie. Il a insisté sur le fait que les décisions prises après la condamnation du délinquant sont souvent aussi importantes que la condamnation elle-même et a déclaré qu'il importait par conséquent de placer l'exécution des peines non plus sous le contrôle de l'administration mais sous celui de magistrats du siège. « *Cette judiciarisation de l'exécution des peines*, a-t-il dit, *est essentielle pour les libertés.* »

L'hostilité de F.O. et de la C.G.T.

A quelques détails près, les juges de l'application des peines sont favorables à cette réforme. Celle-ci suscite, en revanche, des critiques de la part des principaux syndicats de surveillants de prison. Force ouvrière souligne qu'une telle réforme reviendrait à « *exclure* » le personnel pénitentiaire des décisions concernant l'exécution des peines, et ajoute : « *La responsabilité des personnels ainsi réduite à la seule matière disciplinaire et aux missions de sécurité et de pure gestion interdirait une participation réelle des agents à l'œuvre sociale de réinsertion et d'individualisation de la peine.* »

La C.G.T. regrette aussi que la réforme ait pour résultat de retirer aux fonctionnaires de l'administration pénitentiaire la voix délibérative qu'ils avaient jusqu'ici dans certains cas et s'inquiète des conséquences qu'aura cette décision sur la sécurité dans les prisons. La C.G.T. estime qu'il s'agit là d'« *une évolution régressive qui conduira inévitablement à des complications nouvelles dans les prisons et ramènera le personnel de surveillance à l'époque des porte-clefs* ».

ÉDUCATION

L'université des Nations unies cherche l'appui du gouvernement français

M. Chevènement, ministre de la recherche et de la technologie, a ouvert, le 22 février à Paris, un colloque de l'Université des Nations unies (UNU) consacré aux « futurs de l'énergie et de l'agriculture ». Ce colloque aura été, pour le gouvernement français, l'occasion d'une relance de la coopération avec les organisations internationales, qu'il s'agisse de l'UNU proprement dite ou de ses organisations de tutelle, l'ONU et l'UNESCO. Le directeur général de l'UNESCO, M. Amadou Mahtar M'Bow, a, en effet, été reçu, le 26 février, au ministère de l'éducation nationale par M. Savary qui s'entretiendra, le mardi 2 mars, avec le nouveau recteur de l'Université des Nations unies, M. Soedjatmoko.

L'université des Nations unies va-t-elle prendre un nouveau départ ? Depuis 1975, date de son lancement, cette « *université sans étudiant* » (*le Monde* daté 5-6 octobre 1980), s'efforce de convaincre les grandes puissances scientifiques de participer à son action vouée essentiellement au développement et au maintien de la paix par la recherche universitaire. Jusqu'à présent, elle n'a pu obtenir le soutien financier ni de l'U.R.S.S., ni des Etats-Unis, bien que son premier recteur, M. James Hester, fût Américain. Le plus « gros » donateur à ce jour reste le Japon (près de 600 millions de francs) qui a, en outre, offert un terrain au centre de Tokyo pour la construction du futur siège de l'université.

Parmi les autres donateurs importants du Fonds de dotation (1) de l'UNU, figurent le Venezuela (60 millions de francs), la Grande-Bretagne (55 millions de francs), l'Arabie Saoudite (5 millions de dollars), le Soudan (30 millions de francs) et la R.F.A. (20 millions de francs). La France n'a, jusqu'ici, rien donné pour le fonds de dotation et s'est contentée, depuis l'an dernier, de participer à certains frais de fonctionnement. En revanche, les universités françaises ont déjà commencé à recevoir des « stagiaires U.N.U. », notamment à Bordeaux, Toulouse et Perpignan où l'on étudie l'implantation en Algérie de villages solaires intégrés.

En choisissant d'organiser un colloque scientifique à Paris, le nouveau recteur de l'UNU, M. Soedjatmoko — ancien ambassadeur d'Indonésie aux Etats-Unis, — espérait naturellement nouer des contacts utiles avec le nouveau gouvernement français. Ces contacts ont lieu. Le recteur de l'UNU souhaite qu'ils soient plus productifs que le colloque organisé il y a cinq ans à l'UNESCO sous l'égide de Mme Saunier-Seïté (*le Monde* du 15 mars 1977). Il a déjà reçu le renfort du ministère de l'éducation nationale qui a organisé, le 26 février, une rencontre entre universitaires français et l'état-major de l'UNU au complet (le recteur et ses quatre vice-recteurs). A cette occasion, le nouveau directeur de la coopération et des relations internationales, M. Romain Gaignard, a reconnu que la contribution de la France pour 1982 était encore « *bien modeste* ». Mais, a-t-il ajouté, « *nous sommes à un moment où le gouvernement de la France s'efforce d'accroître sa participation à la coopération et au développement* ».

Les responsables de l'Université des Nations unies ont apprécié l'accueil des universitaires parisiens. Ils espèrent que les paroles seront suivies d'effet tant sur le plan financier que sur le plan scientifique.

ROGER CANS.

(1) L'UNU pour conserver son indépendance à l'égard des Etats, fonctionne à partir des revenus d'un Fonds de dotation.

● *Audience reportée à Bernay (Eure).* — L'audience du tribunal correctionnel de Bernay, consacrée à la plainte pour diffamation et insultes déposée par le proviseur et le conseiller principal d'éducation du lycée de cette ville à l'encontre d'un parent d'élève et d'un enseignant (*le Monde* du 26 février), a été reportée au mardi 30 mars, à la demande de l'avocat de la défense.

CARNET

Décès

— M. et Mme Jean Chardonnet,
Et leur famille,
font part du rappel à Dieu de
Alain CHARDONNET,
décédé à Créteil, le 25 février 1982, à l'âge de vingt-huit ans, muni des sacrements de l'Eglise.
Les obsèques auront lieu le mardi 2 mars 1982, à 10 h. 45, en l'église paroissiale de Saint-Cloud (place de Gaulle).
« La Résidence »,
5, rue Henri-Regnault,
92210 Saint-Cloud.

— On nous prie d'annoncer le décès de
M. Charles LEFEBVRE de LADONCHAMPS,
chef d'escadron en retraite,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,
survenu à Paris, le 24 février 1982, dans sa quatre-vingt-septième année.
Les offices religieux seront célébrés le lundi 1er mars 1982, à 8 h. 30, en l'église Saint-André de l'Europe (24 bis, rue de Léningrad, à Paris-8e), et à 16 h. 30, à Tiercelet (Meurthe-et-Moselle).
De la part de toute la famille.
24, rue de Léningrad,
75008 Paris.
Tiercelet,
54190 Villerupt.

— M. et Mme François Gavoty,
M. André Nametalla,
Le baron et la baronne Guy de Rothschild,
Le baron et la baronne de Zuylen de Nyevelt de Haar,
ont la douleur de faire part du décès de
Mlle Marie NAMETALLA,
leur sœur, belle-sœur et tante,
survenu le mercredi 24 février 1982, en son domicile (32, avenue George-V, Paris-8e).
La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 1er mars, à 10 h. 30, en l'église Saint-Pierre de Chaillot (chapelle de la Sainte-Vierge, 35, avenue Marceau, Paris-16e).
L'inhumation aura lieu au cimetière de Ferrières-en-Brie (Seine-et-Marne), dans la stricte intimité.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Marcel Netter,
son épouse,
M. et Mme Raoul de Tayrac,
ses enfants,
Renaud et Hélène de Tayrac,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Marcel NETTER,
survenu dans sa soixante-treizième année, le 25 février 1982, à Paris.
La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 2 mars 1982, à 10 h. 30, en l'église Notre-Dame-des-Victoires (place des Petits-Pères, Paris-2e).
37, rue de Valois,
75001 Paris.

— Mme Jean Risterucci, née Micheline Gérard,
Dominique Risterucci et Jean-Pierre Jacquier,
Sylvie, Françoise, Catherine et Pascale Risterucci,
M. Maurice Gérard,
MM. Joseph et François Risterucci,
Les familles Leonetti, Riolacci, Risterucci, Celio, Gutierrez,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Jean RISTERUCCI,
gouverneur de la F.O.M.,
commandeur
de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
survenu à Paris, le 25 février 1982, dans sa soixante et onzième année.
78, rue Charles-Laffitte,
92200 Neuilly.
30, Grand-Rue,
88490 Provenchères.

Anniversaire

— Il y a un an,
Jean-Christophe
quittait les siens.
Il est toujours présent dans leur cœur.
Que tous ses amis, compagnons de montagne et de cordée aient une pensée affectueuse pour lui.

Remerciements

— Mme Jean Boulle,
Et toute la famille,
profondément émus et touchés des nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de
M. Jean BOULLE,
prient toutes les personnes qui se sont associées à leur chagrin de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

Communications diverses

— Marcel Jullian signera son ouvrage « Madame de Gaulle » (Editions Stock) le mardi 2 mars, de 18 h. à 19 h. 30, à la galerie Bellechasse (10, rue de Bellechasse, 75007 Paris).

● *Les prix Balzan* ont été remis, vendredi 26 février, à Berne, au philosophe catholique allemand Josef Pieper, à M. Paul Reuter, spécialiste français du droit international, ainsi qu'à trois géologues britanniques, MM. Dan McKensie, Drummond Hoyle et Frederik John Vine. Les prix Balzan (250 000 francs suisses), attribués par une fondation italo-suisse, récompensent les mérites acquis dans les divers domaines culturels et scientifiques.

MÉDECINE

ÉTHIQUE ET FÉCONDATIONS ARTIFICIELLES

M. Chevènement demande la constitution d'un comité élargi

« *Il serait judicieux que le comité consultatif d'éthique médicale qui existe à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) devienne commun à l'ensemble des organismes de recherche français concernés, et comprenne également des magistrats, des représentants des principales familles spirituelles, ainsi que des usagers* », souhaite M. Jean-Pierre Chevènement.

Dans une lettre adressée à M. Philippe Lazar, directeur général de l'INSERM, le ministre de la recherche et de la technologie, demande que le président du comité d'éthique actuel, le professeur Jean Bernard, et M. Lazar lui fassent part de leurs réflexions et propositions à ce sujet avant le 15 avril, notamment dans la perspective des problèmes que peut poser la naissance de bébés par fécondation *in vitro*.

RELIGION

● *Le pape à Fatima au mois de mai.* — Jean-Paul II a confirmé le 26 février, à M. Pinto Balsemao, premier ministre du Portugal, qu'il se rendrait à Fatima, le 13 mai. Le premier ministre a été reçu par le pape vendredi matin. Au cours de l'entretien, le chef de l'Eglise a annoncé à son hôte sa décision d'accepter l'invitation des évêques portugais et du président Eanes de se rendre au Portugal à l'occasion de l'anniversaire de l'apparition de la Vierge à Fatima. Paul VI s'était déjà rendu en mai 1967 à Fatima, et le pèlerinage de Jean-Paul II coïncidera avec le premier anniversaire de l'attentat qui faillit lui coûter la vie. Le pape a confié à plusieurs reprises qu'il croyait devoir à l'intercession de la Vierge d'avoir survécu aux balles tirées par son agresseur sur la place Saint-Pierre de Rome. — (A.F.P., A.P.)

LA FIN DES Q.H.S.

Les quartiers de sécurité renforcée, couramment désignés sous l'appellation de « Q.H.S. », sont définitivement supprimés, aux termes d'un décret publié au « Journal officiel » du 27 février abrogeant un article D 78-1, introduit dans le code de procédure pénale par une loi du 23 mars 1975.

L'existence de ces Q.H.S. avaient été l'occasion de polémiques nombreuses portant sur leur nécessité et le régime carcéral qui y était appliqué. Une commission officielle mise en place en juillet 1981 avait fait connaître, le 5 novembre dernier, que ces « prisons dans la prison » devaient être supprimées (« le Monde » du 7 novembre 1981). A l'époque, les syndicats de l'administration pénitentiaire s'étaient inquiétés d'une telle suppression.

● *Gilles Collomb*, le militant présumé d'Action directe, âgé de vingt-cinq ans, arrêté le 24 février à Paris, avenue Henri-Martin près d'un véhicule où plusieurs armes ont été retrouvées, sera jugé en saisine directe le 26 mars par la 23e chambre correctionnelle de Paris. Vendredi 26 février, en effet, devant le tribunal correctionnel il a demandé un délai « *suffisamment long* » pour préparer sa défense. Il n'a pas déposé de demande de mise en liberté mais a réclamé le « *statut de prisonnier politique* ».

● *Une opération de police* a eu lieu, samedi 27 février, vers 6 heures du matin, dans des immeubles du quartier de la Goutte d'Or à Paris (18e), occupés par des « squatters ». Cette opération déclenchée à la demande du parquet, avait pour but de perquisitionner après l'arrestation d'un individu qui utilisait des chéquiers volés. L'opération n'a donné lieu à aucun incident. Il y a eu une interpellation.

● *Disparition d'un navire panaméen.* — Le navire panaméen *Orient Treasury* a disparu au cours d'un voyage entre le canal de Suez et la Suède, apprend-on le 26 février à la Lloyds de Londres. Le navire, qui devait arriver la veille dans le port suédois d'Uddevalla avec une cargaison de minerai de chrome provenant des Philippines, n'a pas donné de ses nouvelles depuis son départ de Port-Saïd, le 9 février. — (A.F.P.)

Le Monde

économie

AFFAIRES

M. PIERRE MAUROY CHEZ THOMSON-BRANDT

« Après la démocratie politique, la démocratie économique »

La Roche-sur-Yon. — Spectacle insolite que celui d'un premier ministre partageant, dans une cohue bon enfant, les œufs mimosa et le poulet-frites à la cantine d'une usine. Spectacle symbolique aussi que celui d'un chef de gouvernement venu fêter, le vendredi 26 février, dans ce groupe Thomson-Brandt qui vient d'être doté d'un patron jeune, dynamique et... socialiste, la fin de la première étape des nationalisations. Spectacle inhabituel que celui d'un premier ministre, discutant avec des ouvriers et ouvrières, des cadres moyens et supérieurs, qui ne mâchent pas leurs mots, et s'adressent au chef du gouvernement dans un style direct, le prenant même à l'occasion comme arbitre...

De notre envoyé spécial

Que le personnel de cette usine vendéenne soit dans sa grande majorité satisfait de la nationalisation semble certain. Une usine qui ne connaît pas, au demeurant, de difficultés. Bien au contraire. En pleine expansion, elle sert également depuis quelques années de champ d'expérimentation sociale à Thomson-Brandt : *« 37 h 30 de travail par semaine depuis dix ans »*, précise la direction... Mais *« 40 heures de présence effective »*, rétorquent les salariés.

De dures négociations sont en cours pour ramener la durée du travail à 35 h 55 sans réduction de salaire, avec une diminution des temps de pause et une meilleure rotation du personnel pour faire tourner les machines. *« Reconquérir le marché intérieur, exporter, embaucher des chômeurs ? Oui, nous le faisons et nous pouvons encore faire mieux..., mais que l'on ne nous étrangle pas sous les charges, que nos prix de revient restent compétitifs »*, a expliqué le jeune directeur de l'usine au premier ministre, sous l'œil intéressé d'Alain Gomez.

Comment concilier le changement, l'octroi de nouveaux avantages sociaux et la nécessaire compétitivité des entreprises ? Comment trancher entre des représentants syndicaux qui veulent rapidement le souhaitable et une direction qui doit garder les yeux fixés sur le possible ?

Nul doute que le cœur du premier ministre ne penche du côté des premiers. Au milieu du personnel de cette usine, il était à l'évidence, un peu chez lui. Mais le cœur est une chose... la raison en est une autre. Aussi a-t-il insisté à plusieurs reprises sur la nécessaire *« patience »*.

Un appel à la syndicalisation

Pour *« célébrer la remise solennelle à la nation des groupes nationalisés »*, M. Mauroy avait choisi l'usine Elswein de la Roche-sur-Yon, une filiale à 99,6 % de Thomson-Brandt. De cette usine-vitrine du groupe, sortent chaque année quelques centaines de milliers de lave-linge, lave-vaisselle, des fours à micro-ondes, etc.

Accompagné de M. Le Garrec, secrétaire d'État chargé du secteur public, le premier ministre a donc passé une demi-journée avec les 2 000 salariés du groupe. Déjeuner à la cantine, longue visite des chaînes — très automatisées, — avec de fréquents arrêts pour discuter avec le personnel. En fin d'après-midi, dans un immense hangard glacial où s'empilent des milliers de caisses de lave-linge et lave-vaisselle prêts à l'expédition, il a harangué pendant une heure les 2 000 salariés de l'usine.

Un discours destiné à mobiliser les énergies car *« ce que nous voulons tous, c'est que le nouveau secteur public industriel devienne le plus vite possible à la fois un modèle de réussite industrielle et un modèle de réussite sociale »*. Après avoir constaté que Thomson-Brandt est un groupe *« puissant »* mais *« sans doute un peu dispersé, qui cherche encore son point d'équilibre, qui doit préciser ses frontières, ses ambitions, ses stratégies »*, le premier ministre a rappelé les grandes lignes des nouvelles règles du jeu du secteur public : *« Négocier entre l'État et l'entreprise le contrat de plan établi pour plusieurs années, déterminer les objectifs de l'entreprise et établir les grandes lignes de sa stratégie : secteur de développement, marché à attaquer, moyens mis en œuvre. En contrepartie des engagements de l'entreprise, l'État prendra, lui aussi, des engagements en particulier pour la doter de moyens financiers nécessaires à son développement. »*

Réaffirmant *« la volonté du gouvernement de réconcilier les Français et leurs usines »*, M. Mauroy a longuement insisté sur la nécessité d'instaurer *« après la démocratie politique »* la *« démocratie économique »* : *« Les travailleurs ne doivent pas être des étrangers dans leur entreprise. »*

M. Mauroy est longuement revenu sur la question de la durée du travail. *« Si le gouvernement, contrairement à ce que souhaitent certains partenaires sociaux, a choisi une réduction minimum de la durée légale du travail, une réduction d'une heure, c'est parce qu'il entendait maintenir le pouvoir d'achat des salariés concernés. La meilleure preuve en est qu'avant même tout ce débat, dans le secteur qui le concerne directement, l'État a procédé à la réduction du temps de travail avec maintien des revenus. »*

« L'objectif des trente-cinq heures en 1985 reste, bien sûr, celui du gouvernement. L'idéal serait que les gains de productivité permettent de financer la réduction de la durée du travail mais aussi la création de postes de travail. Si dans certaines branches ou certaines entreprises cela ne se révélait pas possible, alors, c'est vrai, le problème du partage des revenus se poserait nécessairement. Mais jamais il ne vous sera imposé. C'est vous qui en déciderez, en discuterez avec les responsables du secteur privé et du secteur public.

» S'il est vrai qu'un partage des revenus peut faciliter des créations d'emploi, il reste que c'est un choix qui dépend des partenaires sociaux et que toutes ces questions ne peuvent être réglées que par une négociation sociale plus intense. » Et le premier ministre a lancé un vibrant appel à la syndicalisation : tant des chefs d'entreprise dans leurs organisations professionnelles que des salariés. Ainsi le *« dialogue entre des partenaires sociaux représentatifs pourra-t-il se nouer »*, car il ne faut pas *« tout attendre du gouvernement »*.

JEAN-MICHEL QUATREPOINT.

Nommé directeur général adjoint

M. BIDEGAIN SERA CHARGÉ DE LA COMMUNICATION CHEZ SAINT-GOBAIN

M. José Bidegain va être nommé à compter du 1er juin directeur général adjoint du groupe Saint-Gobain. Il sera chargé de la communication (affaires sociales, relations extérieures). Il remplace M. Jean-Jacques Faust, qui sera nommé délégué général du groupe au Brésil.

[Né le 16 mai 1925, M. José Bidegain a longtemps été une des figures de proue de l'aile marchante du patronat. Délégué général de la chaussure, il donne en avril 1977 sa démission de ce poste. Il entre alors dans le groupe B.S.N. Gervais-Danone comme directeur du département flaconnage au sein de la branche emballage. Membre du comité directeur de l'organisation patronale Entreprise et Progrès, M. Bidegain préside l'association Échange et Progrès, où il a remplacé M. Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances.]

L'avenir de Moulinex

On efface tout et on recommence...

Officiellement, Moulinex est à vendre depuis plus d'un an, exactement depuis décembre 1980, lorsque son président, M. Jean Mantelet, quatre-vingt-deux ans, confronté au problème de sa succession, puisqu'il n'a pas d'enfant, a enfin admis qu'il fallait en passer par là pour assurer la pérennité de cette entreprise qu'il a su fonder, en 1929, sur l'idée du *« moulin à légumes »*.

Depuis, la firme d'Alençon a été successivement mariée à tel ou tel industriel, ce qui, périodiquement, provoquait des soubresauts à la Bourse de Paris. *Compte tenu des difficultés à* surmonter, la liste des prétendants ou supposés tels a été rapidement ramenée, en fait, à trois sociétés françaises (SEB, Thomson-Brandt, voire la C.G.E.) et à deux candidats éventuels hors de l'Hexagone, à savoir le Néerlandais Philips et, surtout, le Suédois Electrolux l'an dernier.

A vrai dire, on n'a jamais dépassé le stade des fiançailles, et il a fallu que le marché boursier manifeste tout récemment un regain d'intérêt sur l'action Moulinex pour que la communauté financière se penche à nouveau sur le cas du numéro un mondial du petit électroménager.

Pratiquement étale depuis le début de l'année, au contraire des autres actions françaises qui ont effectué pour la plupart des bonds appréciables, le titre Moulinex a brusquement grimpé de 4,8 %, le mercredi 24 février, puis de 7 % le lendemain, une hausse que ne justifie nullement l'activité de la société ni la carrière du titre, qui valait encore plus de 200 F en 1976, alors qu'il cote à peine 60 à 65 F actuellement.

Comme il fallait s'y attendre, les milieux que l'on dit initiés se sont empressés de ressortir les bans qu'ils comptent bien publier un jour, obligeant le président Mantelet à faire le point sur une situation désespérément bloquée.

Dans la foulée, celui-ci s'est empressé de faire table rase du passé. *« Les projets de mariage avec tel ou tel groupe n'existeront pas dans le futur, et la stratégie envisagée il y a un an n'a plus de raison d'être*, nous a-t-il confié. *Au lieu d'un partenaire, Moulinex pourrait en avoir dix ou quinze et, pourquoi pas, s'allier avec des affaires totalement différentes de la sienne. »*

Quand ? *« Je ne suis pas pressé »*, continue-t-il à affirmer, sachant pertinemment qu'il détient à lui seul 28 %, et, à travers la société de gestion financière et de placement, 72 % du capital de Moulinex, le solde étant réparti dans le public, outre une participation de 5 % dévolue au personnel.

Le problème de sa succession ? *« Dès que les choses seront claires au niveau de la loi de finances, je compte me défaire progressivement des titres que je possède par l'intermédiaire de la Bourse »*, répond-il, faisant sans doute allusion aux droits de succession et... au nouvel impôt sur la fortune.

Dont acte. Si M. Mantelet n'a toujours pas *« l'intention de finir comme Marcel Boussac »*, ainsi qu'il tenait à le souligner encore l'année dernière, il entend rester maître de ses actes jusqu'au bout.

Exigeant ? Il faut l'être, certes, mais pas trop, répliquent les syndicats, notamment la C.G.T., qui, reprenant les thèmes qu'elle avait développés le 17 décembre *dernier, lors d'une conférence* de presse, avance discrètement le pion Thomson-Brandt.

A travers cette société nouvellement nationalisée, qui réalise une partie importante de son chiffre d'affaires dans l'électroménager, le syndicat espère sans doute limiter la « casse » pour les onze mille salariés de l'entreprise qui ont déjà subi d'importants « dégraissages » en l'espace de dix-huit mois et qui risquent de souffrir encore davantage dans cette zone sensible qu'est la Basse-Normandie.

S. M.

ÉNERGIE

Onze mesures en faveur des usagers

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE NE FACTURERA PLUS SES INTERVENTIONS COURANTES

Électricité de France ne facturera plus désormais ses fournitures et interventions légères, comme les réglages de disjoncteurs ou les mises en électricité. Il s'agit de l'une des onze mesures en faveur des usagers arrêtées le 26 janvier par la direction d'E.D.F., en liaison avec le Comité national de la consommation.

Cette initiative, résultat de plusieurs mois de concertation entre l'entreprise publique et un groupe de travail du Comité national de la consommation, devrait, selon le souhait du ministre de la consommation, Mme Lalumière, servir d'exemple aux autres services publics.

Outre la gratuité de ses interventions courantes, E.D.F. a l'intention de proposer une facturation mensuelle des dépenses d'électricité (évitant les « grosses factures » portant sur plusieurs mois de consommation), et une clarification de ces *factures, afin, notamment, de faire* apparaître plus nettement les hausses de tarifs. L'entreprise publique aménagera pour les nouveaux abonnés les modalités de versement et de remboursement des avances sur consommation et étendra à l'ensemble du territoire la possibilité accordée à certains clients de relever eux-mêmes les consommations de leur compteur.

Un comité d'usagers sera installé à l'échelon local dans les centres de distribution. *Il donnera son avis en* cas de litige. Enfin, E.D.F. entreprendra un gros effort d'information pour permettre aux particuliers d'adapter leur type d'abonnement à leur consommation et de limiter leurs dépenses d'électricité.

SOCIAL

TANDIS QUE M. RIGOUT PRÉPARE UNE RÉFORME

Les syndicats et le C.N.P.F. engagent une longue négociation sur la formation continue

M. Rigout, ministre de la formation professionnelle, prépare une réforme législative en vue d'étendre à tous les salariés, et non plus seulement à ceux des entreprises de plus de dix travailleurs, le droit à la formation. Parallèlement, le C.N.P.F. a engagé, vendredi 26 février, une négociation avec les syndicats sur la « simplification » de la formation continue. De nouvelles réunions sont prévues les 25 mars, 13 et 28 avril, 11 mai et 10 juin.

Après sept mois de concertations avec les partenaires sociaux, M. Rigout, vient de leur soumettre un document de synthèse sur la réforme de la loi du 16 juillet 1971 sur la formation professionnelle (1). Cette réforme vise à élargir le droit à la formation à l'ensemble des salariés, y compris ceux des petites et moyennes entreprises (P.M.E.), à donner à chacun une formation de haut niveau, à mieux *« régionaliser la formation »* et à établir une « transparence » des circuits financiers de la formation.

M. Rigout estime que tous les travailleurs, y compris les artisans et leurs salariés, devraient pouvoir bénéficier des mesures prévues à cet effet. D'autre part, une réforme de l'apprentissage est à l'étude. Elle fera elle aussi l'objet d'une concertation avec les partenaires sociaux.

L'initiative de M. Rigout est intervenue à la veille des négociations engagées vendredi entre les syndicats et le C.N.P.F. La formation permanente, l'un des moyens de lutte contre le chômage, constitue l'une des grandes réussites de la politique contractuelle.

Quelques chiffres témoignent des efforts réalisés dans ce domaine : en 1980, près de 1,7 million de salariés dans près de cent vingt mille entreprises ont bénéficié de stages de formation et plus de 10 milliards de francs ont été dépensés contre 6,5 milliards de francs, par exemple, en 1976.

Selon le C.N.P.F., la contribution réelle des entreprises est très largement supérieure à l'obligation légale. Ces dernières années, les entreprises ont consacré en moyenne 1,8 % de leur masse salariale à la formation au lieu du 1,1 % obligatoire. Depuis le premier pacte pour l'emploi, en 1977, 0,2 % de l'obligation légale est affecté à l'emploi des jeunes, par le biais de la taxe d'apprentissage.

Douze ans après l'accord paritaire conclu en 1970, le C.N.P.F. a accepté de rouvrir le dossier de la formation permanente à la demande — formulée en novembre dernier — de la C.G.C., de F.O. et de la C.F.T.C. d'une part, de la C.F.D.T. d'autre part. Il s'agit de faire le point de l'expérience acquise et de simplifier les dispositifs existants en définissant plus nettement la responsabilité des chefs d'entreprise et les droits des salariés.

« Il ne convient pas de bouleverser le système, mais de l'adapter dans un certain nombre de domaines afin de conclure un nouvel avenant », a déclaré M. Chotard à l'issue de la première réunion.

La C.F.D.T., qui souhaite harmoniser sa position entre le contractuel et le législatif, a estimé que le C.N.P.F. a engagé cette négociation *« par crainte d'une nouvelle loi trop rigide »*.

Le congé individuel de formation et son financement doivent surtout faire l'objet des discussions. Pour la C.G.T., le nombre de ces congés *« a diminué de plus de 50 % entre 1974 et 1980 »*. Elle réclame la mise en place des *« conditions d'un réel exercice de ce droit »*. F.O. souligne notamment que ce droit devrait être financé par toutes les entreprises.

Les syndicats demandent aussi à pouvoir négocier les plans de formation élaborés par le patronat. Enfin, la C.G.C. demande que le personnel d'encadrement ait le droit à la fois de bénéficier de la formation et de la dispenser — ce qui pourrait, selon elle, créer des emplois pour les cadres au chômage.

Projet de loi, projet d'accord... Une émulation, somme toute, profitable, entre le ministre, le patronat et les syndicats...

(1) Cette loi a repris, en les actualisant, les dispositions de l'accord paritaire du 9 juillet 1970 sur l'application du congé-formation, en fixant la participation des employeurs (actuellement 1,1 % des salaires) au financement de cette formation dans les entreprises de plus de dix salariés.

● *La C.G.T. appelle les femmes à la grève le 8 mars* en demandant au patronat quatre heures payées pour délibérer de leurs problèmes. Les femmes doivent être *« les artisans les plus combatifs et les plus dynamiques du changement »*, un changement *« qui peut aller beaucoup plus vite sur la vie d'une libération des travailleuses »*. C'est ce qu'a déclaré vendredi 26 février M. Krasucki, secrétaire confédéral de la C.G.T., à l'issue de deux journées d'études de cette centrale sur la main-d'œuvre féminine, réunissant quelque quatre cents militantes.

LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ DÉCIDE LA CRÉATION DE 1 197 EMPLOIS DANS LE NORD - PAS-DE-CALAIS

M. Jack Ralite, ministre de la santé, a annoncé, le 25 février, à Paris, la création de mille cent quatre-vingt-dix-sept emplois (dont 441 extra-hospitaliers) dans le secteur santé en 1982 dans le Nord-Pas-de-Calais. Cette décision fait suite à une rencontre au ministère avec ses collaborateurs et une délégation du conseil régional de cette région.

Dans un communiqué, le ministère de la santé indique notamment que *« ce plan d'urgence »* est destiné *« à rattraper les inégalités santé que connaît particulièrement la région Nord-Pas-de-Calais »*. Les crédits d'équipements pour 1982 s'élèveront à 94,4 millions de francs sur un total de crédits de 180 millions de francs (équipements, salaires et fonctionnement).

Le ministère précise qu'au cours de la réunion il *« a été décidé de poursuivre cette collaboration pour déboucher dès 1983 sur un contrat de programme santé dont la concertation, la définition et les engagements s'inspireront de l'esprit de la loi de décentralisation »*.

Les salaires dans la fonction publique

M. ANICET LE PORS NE RENONCE PAS AU « SYSTÈME DELORS »... POUR 1983

M. Le Pors n'a pas renoncé au *« système Delors »* pour la revalorisation des salaires dans la fonction publique et il envisage son application à partir de fin 1982 et en 1983.

« Je crois à ce système, a déclaré le ministre de la fonction publique, vendredi 26 février à France-Inter, *et je me propose de dégager les moyens budgétaires nécessaires pour le mettre vraiment en œuvre à la fin de l'année et l'année prochaine. » « Je l'ai défendu car je juge qu'il est intéressant et peut être véritablement anti-inflationniste*, a-t-il ajouté, *mais pour qu'il réussisse il lui faut deux conditions : assez de crédits budgétaires pour réaliser les anticipations qui en sont la caractéristique, et l'adhésion des syndicats. »*

« Ces deux conditions n'étaient que partiellement réunies, c'est pourquoi, sans renoncer du tout à ce système, nous avons estimé — lors de la négociation de jeudi — qu'il valait mieux rester au système antérieur », lequel n'est qu'un *« pis-aller »* auquel les syndicats dans leur majorité *« ne sont pas tellement favorables »*, a précisé le ministre.

COMMERCE EXTÉRIEUR

A la suite d'une révision des méthodes de calcul

Le déficit de la balance commerciale s'établit en 1981 à 50,6 milliards de francs (au lieu de 59,1 milliards)

Les statistiques du commerce extérieur viennent d'être modifiées, ce qui entraîne une révision en baisse du déficit de 1981 : 50,6 milliards de francs, au lieu de 59,1 milliards. Cette révision résulte d'un changement dans la méthode de calcul des achats de marchandises : les importations sont comptabilisées par les douanes à leur valeur lors du passage de la frontière française, c'est-à-dire que leur prix comprend le coût du transport, de l'assurance et divers frais annexes (elles sont dites CAF — coût, assurance, fret). Or les exportations étant, elles, recencées FOB (*free on board*) — devrait-on dire, FAB (franco à bord) ? — il faut, pour rendre les statistiques comparables et éviter les doubles emplois, déduire des chiffres d'importation le montant des frais d'acheminement en pays tiers par le biais d'un coefficient dit de correction (qui s'applique aux seuls résultats globaux par produits et par zones, et non à ceux qui concernent les secteurs et les pays, les importations étant dans ce cas publiées CAF).

Ce coefficient de correction a été modifié pour les deux dernières années, à la suite d'une harmonisation intervenue entre les différentes administrations concernées (Douanes, Banque de France). La nouvelle méthode de calcul s'applique dès maintenant aux résultats du commerce extérieur et de la balance des paiements. Son introduction dans la comptabilité nationale sera effective au printemps 1983, à l'occasion des premières publications portant sur 1982.

Les douanes utilisaient un coefficient de correction établi chaque année par la direction de la prévision : 3,7 % en 1981, c'est-à-dire que ce pourcentage était déduit du total des importations comptabilisées par les douanes pour aboutir aux résultats FOB (sinon, l'appréciation des différentes balances aurait d'ailleurs été faussée, les achats et ventes de services liés au transport étant eux-mêmes enregistrés dans les échanges invisibles). *Pour sa* part, la Banque de France utilisait, depuis 1975, un coefficient fixe de 5,5 %. Cette divergence entraînait des écarts importants dans les soldes respectifs du commerce extérieur établis par les deux administrations, soit 12 milliards de francs environ pour 1981.

A la suite de travaux qui ont démarré en 1977, et ont porté notamment sur une comparaison des prix de facturation des produits importés et de leur valeur en douane, la nouvelle méthodologie a abouti à des taux de correction de 4,7 % en 1980 et 5 % en 1981. Pour 1982, le coefficient unique a été fixé à 5 %. Compte tenu du changement, les tableaux mensuels du commerce extérieur de 1982 présenteront les séries 1981 calculées sur la base de 5 % (au lieu de 3,7 %). Le déficit commercial enregistré l'an dernier aurait ainsi été de 50,6 milliards de francs au lieu des 59,1 milliards annoncés officiellement, les importations s'établissant à 627,2 milliards, et les exportations à 576,6 milliards de francs (ces chiffres incluent les échanges de matériel militaire). Le déficit FOB-CAF reste lui inchangé, s'établissant à 84 milliards de francs environ (104 milliards, matériel utilitaire exclu). En revanche, le solde négatif de la balance des paiements courants, tel qu'il ressort des nouveaux calculs, aurait été majoré de 3,3 milliards pour atteindre quelque 46 milliards de francs. — M. B.

En janvier

LES ÉCHANGES ONT ÉTÉ FORTEMENT DÉSÉQUILIBRÉS AUX ÉTATS-UNIS...

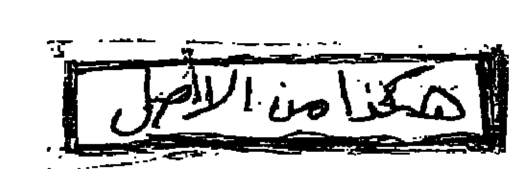
Washington (*A.F.P.*). — Le déficit de la balance commerciale américaine s'est fortement aggravé en janvier en raison d'une hausse de 15,3 % des importations, particulièrement de pétrole et de produits manufacturés, et d'un fléchissement de 0,8 % des exportations. Ces achats à l'étranger (fret et assurance compris) ont atteint 23,8 milliards de dollars et les ventes 18,7 milliards, soit un déficit de 5,1 milliards de dollars (1,8 milliard en décembre et 4,8 milliards en janvier 1981).

Le déficit de janvier est le plus élevé qui ait été enregistré, après celui de février 1980 (6 milliards) et août 1981 (5,6 milliards).

... ET LE JAPON A ENREGISTRÉ SON PREMIER SOLDE NÉGATIF DEPUIS UN AN

Tokyo (*Reuter*). — Pour la première fois depuis un an, le Japon a enregistré en janvier un déficit commercial brut de 799 millions de dollars (— 1,4 milliard en janvier 1981). En décembre, la balance avait été excédentaire de 2,2 milliards de dollars (+ 20 milliards pour l'ensemble de 1981).

Les exportations, traditionnellement faibles en janvier, ont atteint 10,25 milliards et les importations 11,04 milliards de dollars. Toutefois, après correction des variations saisonnières, les échanges extérieurs se sont soldés par un excédent de 2,1 milliards de dollars (+ 1 milliard en décembre). La balance des paiements courants a, elle, été déficitaire de 1,9 milliard de dollars (+ 1,1 milliard en décembre, — 2,7 milliards en janvier 1981).



CRÉDITS, CHANGES ET GRANDS MARCHÉS

L'euromarché

Où le boycottage refait son apparition

Qu'est-ce qui, depuis le début de l'année, pousse les banques arabes à raviver le boycottage des institutions financières juives suspectées de sionisme ? Depuis longtemps une sourdine semblait avoir été mise à ce boycottage dont personne n'entendait plus parler sur l'euromarché. Au cours des deux à trois derniers mois, la banque belge Bruxelles-Lambert a été mise à dure épreuve en se retrouvant, pour des raisons qu'elle ignore et qui ne lui ont jamais été communiquées, sur la liste noire des établissements avec qui les banques arabes refusent de traiter. Du coup, la firme belge, qui est extrêmement active sur le marché des capitaux, s'est vue écartée des syndicats bancaires, de plusieurs émissions euro-obligataires auxquelles elle aurait pu participer, par suite de la présence dans ces consortiums d'établissements du golfe Persique.

Le problème du boycottage vient de prendre une dimension nouvelle dans le cadre de l'énorme eurocrédit de 2 milliards de dollars qui est en train d'être mis sur pied pour le compte de Petroleos mexicanos (Pemex), la société nationale des pétroles mexicains. Proposé avec des conditions très généreuses afin d'allécher des prêteurs auparavant réticents à cause du surendettement du Mexique, l'eurocrédit Pemex a tout de suite attiré un grand nombre de banques internationales. Ces banques ont rapidement réuni entre elles près de 3 milliards de dollars. Parmi elles, se trouvaient trois banques arabes : l'Arab Banking Corporation, l'un des plus grands établissements financiers du monde, puisque doté d'un capital de 1 milliard de dollars, la Gulf International Bank et l'Arab Latin American Bank, une « consortiale » appartenant à des banques arabes dont l'activité, comme son nom l'indique, est concentrée sur l'Amérique latine.

Ces trois puissantes institutions, qui faisaient partie des quelque trente principaux chefs de file et qui avaient chacune apporté 100 millions de dollars au pot de l'eurocrédit Pemex, ont soudainement décidé de se retirer, à cause de la présence, parmi les co-chefs de file et participants éventuels, de banques juives figurant sur la « liste noire » arabe, notamment la banque Leumi et la banque Rothschild française (à croire qu'au Proche-Orient on ait oublié qu'elle appartient désormais à l'Etat français). Leur décision, compte tenu du très important volume de la transaction et du grand nombre d'eurobanques impliquées dans celle-ci, a créé de vifs remous.

Les banques arabes soulignent qu'on ne peut obliger à manger du porc les personnes que leur religion empêche de le faire. Les autres se défendent en rétorquant que le boycottage est illégal et que, s'agissant d'une transaction internationale, le neutralisme est de rigueur. L'étrange, dans cette affaire, est que personne ne se soit jamais auparavant ému de l'éviction de la banque Bruxelles-Lambert de nombre d'euro-émissions obligataires alors que, soudainement, on vient de s'indigner du comportement des banques arabes participant à l'eurocrédit mexicain. Celui-ci est dirigé en premier lieu par la grande banque américaine Citicorp, qui, dans le passé, a toujours réussi, avec beaucoup de diplomatie, à éviter l'apparition de conflits de ce genre. Le Crédit lyonnais joue également un rôle actif dans l'opération, et nombreux sont ceux qui s'interrogent sur la position que va prendre son nouveau président, M. Deflassieux. Ce dernier doit en effet se trouver pris dans un dilemme cornélien. D'une part, il s'agit du Mexique, grand fournisseur de la France en pétrole et dont l'attitude politique en Amérique latine est très proche de la française. D'autre part, une question plus fondamentale est posée, dont l'aspect épineux est exacerbé par le fait que les pays arabes sont, non seulement des fournisseurs de pétrole, mais avant tout de grands importateurs de produits français. L'actionnariat de l'Arab Banking Corporation se partage entre le ministère des finances du Koweït, le secrétariat au Trésor de la Libye et l'organisme chargé des investissements, dont l'émirat d'Abou-Dhabi. Qui donc des grands principes ou des sentiments l'emporteront ?

Les emprunteurs internationaux qui se précipitent actuellement pour lever des capitaux en dollars sur la base de taux d'intérêt fixes ont bien des raisons de le faire. En effet, les chances sont minces de voir les taux à court terme demeurer bien longtemps à leurs niveaux actuels.

Un emprunt de la Banque mondiale

Quatorze émissions euro-obligataires à taux d'intérêt fixes ont été lancées cette semaine, représentant un montant global de près de 1,4 milliard de dollars. Toutefois, comme le comportement du marché international des capitaux demeure soumis à l'incertitude concernant l'évolution des taux d'intérêt à court terme, on a, parallèlement, assisté à la venue d'euro-émissions à taux variables d'emprunts présentés sous la forme d'instruments mixtes où se combinent taux fixes et taux flottants, et des prêts à coupon zéro. Malgré la possibilité d'une nouvelle tension sur les taux à court terme, le marché euro-obligataire continue de faire preuve d'un optimisme raisonnable et en tout cas plus assuré qu'à New-York.

Parmi la quantité d'émissions nouvelles celle d'un montant de 250 millions de dollars de la Banque mondiale a retenu davantage l'attention, parce que ce prestigieux emprunteur n'a encore que très peu sollicité le marché des placements publics en eurodollars. D'une durée de dix ans, l'opération a été proposée à 99,50 avec un coupon de 15,25 %, afin de donner aux investisseurs un rapport annuel de près de 15,40 %. Pour n'importe quel autre débiteur, ces conditions un peu maigrelettes auraient eu des conséquences fâcheuses. Eh bien ! non, l'offre de la Banque mondiale a été très bien reçue Vendredi, elle se traitait avec une décote de seulement 1,375 - 0,875, soit un rendement sur le deuxième de ces cours, de 15,50 %. La transaction présente, en outre, une caractéristique intéressante. Selon des sources bien informées, la Banque mondiale entend transformer immédiatement en francs suisses le produit de son euro-emprunt recueilli en dollars. Pour ce faire, elle aurait trouvé une contrepartie désireuse d'échanger les dollars contre des francs suisses, qui présente l'avantage d'être porteur de taux d'intérêt nettement plus bas que ceux de la devise américaine.

Un jeu inévitable : l'évasion fiscale

Les Français, pour leur part, continuent d'emprunter à long terme. C'est en effet sur une durée de quinze ans que la Caisse nationale des autoroutes (C.N.A.) a décidé de lever, avec la garantie de la République française, 75 millions de dollars à partir d'un coupon annuel de 15,875 % et d'un prix au pair. La présence d'un fonds d'amortissement confère une durée de dix ans et demi aux obligations C.N.A., qui, sur le « marché gris » se traitaient, à la veille du week-end, avec une décote de 2 - 1,50. Sur la base du deuxième cours, le rapport est de 16,10 % par an, et on peut considérer que la Caisse nationale des autoroutes fait une excellente opération, puisqu'il n'est pas évident que l'accès aux eurocapitaux à long terme demeurera ouvert pendant très longtemps.

Indépendamment de son exercice à double face, la Swedish Export Credit a également lancé un emprunt à coupon zéro de 200 millions de dollars, mais d'une durée plus étendue puisque de douze ans. L'euro-émission est proposée à un prix de 19,70, ce qui, au terme d'un calcul compliqué qui s'applique à ce genre d'émission, représente l'équivalent d'un rapport annuel de 14,50 % pour les investisseurs.

Après une brève éclipse, les transactions à coupon zéro ont retrouvé les faveurs du marché euro-obligataire, inquiet devant l'évolution incertaine des taux d'intérêt à court terme. Vendredi, on attendait d'autres euro-emprunts de ce type. Par contre, Gaz de France, qui devait en lancer un, a apparemment renoncé à son projet devant les réticences du Trésor. Les autorités françaises craignent que les euro-émissions à coupon zéro ne facilitent l'évasion fiscale. Elles ont peut-être tort.

Echapper au fisc est dans tous les pays du monde, un jeu, sinon une nécessité, qu'on peut limiter, mais pas supprimer. Dès lors, il est peut-être préférable de le légaliser, en ouvrant une soupape de sécurité qu'on peut régler dans des limites raisonnables, plutôt que de laisser la voie ouverte à une évasion sauvage et démesurée.

CHRISTOPHER HUGHES.

Les devises et l'or

Le dollar en flèche - Dépréciation sensible du franc belge

Encore une semaine agitée sur les marchés des changes, avec, en lever de rideau, une dévaluation-surprise du franc belge, puis une nette remontée du dollar, qui s'accélérait vendredi après-midi, le florin et le franc suisse établissant de nouveaux records de hausse en Europe, et le yen marquant une tendance à l'affaiblissement.

Au cours de ces week-ends si propices aux ajustements monétaires, la Belgique décidait donc de dévaluer sa monnaie, imitée par le Danemark. Le débat fut très « chaud » au sein du comité monétaire européen, réuni d'urgence. Certes, le franc belge, sous pression depuis de nombreux mois, a dû, à de nombreuses reprises, être soutenu par la Banque nationale de Belgique, soit au moyen d'interventions massives sur les marchés des changes (l'équivalent de 45 milliards de francs français en 1981) soit au moyen d'élévations brutales du taux d'escompte officiel (jusqu'à 16 %).

Le gouvernement de M. Martens entendait, toutefois, frapper un grand coup, notamment pour faire accepter à son opinion un programme d'austérité, et essayer de freiner, un peu, la désindustrialisation dramatique du pays. Initialement, il réclama 12 % de dévaluation, pourcentage jugé innaceptable, au nom de la France, par M. Jacques Delors, qui le jugeait susceptible de fausser la concurrence. La Belgique transigea d'abord à 10 %, menaçant de quitter le S.M.E. si satisfaction ne lui était pas donnée, puis céda à 8,5 %, le Danemark dévaluant de 3 % en ce qui le concerne. Du coup, le cours pivot à Paris, pour le franc belge, revenait de 0,141493 F à 0,138616 F, avec un plafond d'intervention de 0,14177 F (contre 0,154940 F) et un plancher de 0,135535 F (au lieu de 0,148125 F). Immédiatement, le cours du franc belge à Paris tombait de 0,1490 F à 0,1410 F (— 5,5 %), puis à 0,1390 F en fin de semaine (— 6,7 %).

Le dollar, quant à lui, après un repli initial, en début de semaine, dû à une baisse du taux d'intérêt aux Etats-Unis accompagnant une contraction de la masse monétaire, s'orientait à nouveau à la hausse dans la perspective d'une tension persistante du loyer de l'argent outre-Atlantique (voir en rubrique « Marché monétaire »). Cette orientation haussière se confirmait à la veille du week-end à la faveur d'une demande accrue de la part, notamment, des clients commerciaux : ces derniers, qui, depuis le début de l'année, avaient retardé leurs achats en tablant sur un fléchissement du dollar, se hâtent de se couvrir. Pour eux, comme pour beaucoup de spécialistes, le dollar redevient une monnaie intrinsèquement forte : le taux d'inflation des Etats-Unis n'est-il pas revenu à 3,5 % en janvier sur une base annuelle ? Quant aux taux d'intérêt, toute baisse outre-Atlantique sera suivie ou même précédée par une baisse équivalente en Europe, et l'écart, énorme, qui les sépare se maintiendra. Telle est la doctrine de l'heure, et elle explique pourquoi le dollar, défiant toutes les prévisions, se montre si vigoureux. C'est également le cas du franc suisse, qui a battu son record historique à Paris (3,21 F), et du florin, également à son niveau record sur notre place.

Pour l'instant, le franc français se tient fort bien. Il fut bien un peu malmené en début de semaine, car la dévaluation du franc belge le plaçait en première ligne, mais le calme revint vite après des interventions modérées de la Banque de France. Celle-ci a d'ailleurs enregistré d'abondantes rentrées de devises ces dernières semaines, provenant, notamment, de pays arabes. Tout au plus peut-on remarquer que la marge disponible vis-à-vis du mark se grignote lentement : des 2,50 F (cours-plancher) pratiqués après la dévaluation d'octobre 1981, on est passé graduellement à 2,51 F puis 2,52 F et 2,53 F. Le palier de 2,54 F a été consolidé puis dépassé, et actuellement on flirte avec celui de 2,55 F. Les choses seront plus sérieuses au niveau du cours-pivot (central) de 2,5621 F.

Sur le marché de l'or le cours de l'once de 31,1 grammes a continué de glisser, revenant à son plus bas niveau depuis deux ans et demi, et « testant » la barre des 360 dollars, sans passer au-dessous, du moins pour l'instant. Aux facteurs dépressifs habituels, c'est-à-dire les taux d'intérêt élevés, la hausse du dollar, les ventes sur stocks effectuées par l'Afrique du Sud et, surtout, l'U.R.S.S., est venu s'en ajouter une autre. Selon notre confrère Financial Times, les pays arabes exportateurs de pétrole ont vendu du métal ces dernières semaines pour compenser la diminution des rentrée de devises causée par la chute des prix du pétrole. La semaine dernière, nous signalions que l'Iran cherchait soit à céder du métal, soit à contracter, auprès des banques européennes, des emprunts gagés sur leurs réserves d'or. Cette fois-ci, on pense que l'Irak et même la Libye en ont fait autant ces dernières semaines. Où est le temps où les pays producteurs de pétrole achetaient de l'or pour réemployer une partie des pétrodollars abondamment encaissés au fil des augmentations successives du brut ? Il n'est pas bien loin : c'était au début de 1980, lorsque l'once valait plus de 600 dollars... — F. R.

LES MONNAIES DU S.M.E.* : DE LA PLUS FORTE À LA PLUS FAIBLE

26 février 1982

Couronne danoise — Franc belge — Florin néerlandais — Lire italienne — Franc français — Livre irlandaise — Mark allemand

% : 0 ; −0,25 ; −0,50 ; −0,75 ; −1 ; −1,25 ; −1,50 ; −1,75 ; −2,00 ; −2,25

Plafond — Plancher

*Système monétaire européen

COURS MOYEN DE CLOTURE DU 19 AU 26 FÉVRIER

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.-U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,8220 1,8515	— —	16,4609 16,6251	52,9100 53,0563	42,0168 42,3011	2,2883 2,4844	38,2775 38,5653	0,07899 0,07930
Paris	11,0686 11,1367	7,0759 6,0159	— —	321,42 319,43	255,25 254,44	13,9016 14,9440	232,53 231,97	4,7442 4,7760
Zurich	3,4435 3,4963	1,8900 1,8830	31,1119 31,3057	— —	79,4118 79,6531	4,3249 4,6782	72,3445 72,6185	1,4759 1,4932
Francfort	4,3363 4,3769	2,3806 2,3640	39,1772 39,3020	125,92 125,54	— —	5,4462 5,8732	91,1004 91,1685	1,8586 1,8747
Bruxelles	79,6214 74,5228	43,70 40,250	7,1934 6,6916	23,1216 21,3754	18,3613 17,0262	— —	16,7272 15,5225	3,4127 3,1919
Amsterdam	4,7599 4,8009	2,6125 2,5938	43,0052 43,2080	138,22 137,70	109,76 109,68	5,9782 6,4422	— —	2,0402 2,0563
Milan	2 333,07 2 334,74	1 280,50 1 261	210,78 209,64	677,51 669,67	538,82 533,41	29,3920 31,3291	490,14 486,30	— —
Tokyo	430,90 431,39	236,50 233,80	38,9301 38,7371	125,13 123,73	99,3897 98,5617	541,19 578,88	99,5263 99,8573	0,1846 0,1847

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 26 février, 2,5687 F contre 2,5815 F le vendredi 19 février.

Les matières premières

Forte baisse de l'étain - Faiblesse du sucre

Les opérateurs sont encore loin d'être convaincus que l'actuelle décrue du loyer de l'argent est appelée à se poursuivre et ils attendent d'être fixés à ce sujet avant d'opérer des achats importants. Par ailleurs, la hausse du dollar sur les marchés des changes a pesé sur la tenue des métaux précieux et des produits d'exportation comme les céréales et le soja américains.

METAUX. — *Une fois de plus, l'étain a tenu la vedette, mais pour des raisons diamétralement opposées aux semaines précédentes, puisque son cours a littéralement plongé, ramené vendredi à 7 150 livres sterling la tonne au comptant après avoir culminé au niveau sans précédent de 9 000 livres sterling quinze jours plus tôt. Un recul de près de 20 %. Le soudain afflux de ventes à l'origine de cette situation a été accueilli avec soulagement par le marché, qui craignait un dramatique étranglement avec l'arrivée à échéance d'énormes opérations à terme conclues trois mois auparavant. On redoutait, en effet, que les opérateurs qui avaient vendu à découvert en novembre n'éprouvent de grandes difficultés à acquérir du métal pour honorer leurs engagements et soient pour certains d'entre eux acculés à la faillite.*

La tendance a également été lourde sur les autres métaux. Le producteur américain Asarco a annoncé une réduction de 2 cents la livre du prix de son zinc et de 1 cent de celui de son plomb. Le fait que la production occidentale d'aluminium de première fusion soit tombée en janvier à son plus bas niveau depuis cinq ans n'a pas empêché ce métal de suivre le mouvement général.

CAOUTCHOUC. — *Malgré un fléchissement en fin de semaine, le caoutchouc a fait assez bonne figure malgré le scepticisme des opérateurs à l'égard d'informations en provenance du premier producteur mondial, la Malaisie, qui laissaient entendre que ce qui a été fait pour l'étain pourrait l'être pour le caoutchouc naturel.*

DENREES. — *La demande présentée par l'Inde pour l'octroi d'un quota d'exportation de 700 000 tonnes auprès de l'Organisation internationale du sucre (O.I.S.), alors que ce pays était importateur depuis deux années, a déprimé le marché. Celui-ci a été ultérieurement affecté par la fixation des quotas d'exportation de base de l'O.I.S. à 19,44 millions de tonnes pour 1982 contre 17,80 millions de tonnes en 1981.*

En dépit de la libération de 672 181 sacs à l'exportation, après que le prix moyen des quinze derniers jours de marché compilé par l'organisation internationale est passé au-dessus de 135 cents la livre, le café a fait preuve de fermeté, aidé en cela par les affrontements civils en Ouganda, pays exportateur.

Cours des principaux marchés

METAUX. — Londres (en sterling par tonne) : cuivre (high grade cathodes) comptant 858 (885,50) à trois mois 885 (894) ; étain, comptant, 7 150 (8 850) à trois mois, 7 200 (7 840) ; plomb, 325 (331) ; zinc, 431 (433,50) ; aluminium, 582,50 (583) ; nickel, 3 170 (3 045) ; argent (en pence par once troy), 431 (460). — New-York (en cents par livre) : cuivre (premier terme), 69,65 (71,70) ; argent (en dollars par once), 7,82 (8,305) ; platine (en dollars par once), 349,50 (357) ; ferraille, cours moyen (en dollars par tonne), 81,63 (84) ; mercure (par bouteille de 76 lbs), 380-390 (380-390). — Penang : étain (en ringgit par kilo), 29,15 (33,21).

TEXTILES. — New-York (en cents par livre), coton, mars, 63,02 (63,30) ; mais, 64,90 (65,30). — Londres (en nouveaux pence par kilo) : laine (peignée à sec), mars, 405 (393) : jute (en livres par tonne) : Pakistan, White grade C, 263 (265). — Roubaix (en francs par kilo) : laine, 41,50 (42,25).

CAOUTCHOUC. — Londres (en nouveaux pence par kilo) : R.S.S. (comptant), 47-48 (43-44). — Penang (en cents des Détroits par kilo) 201,50-202,50 (199-200).

DENREES. — New York (en cents par lb ; sauf pour le cacao en dollars par tonne) : cacao, mars, 1 929 (1 935) ; mai, 1 959 (1 914) ; sucre, mars, 12,60 (13,73) ; mai, 141,50 (141,45). — LONDRES (en livres par tonne) : sucre, mai, 168,75 (178) ; août, 171,50 (180,20) ; café, mars, 1 320 (1 363) ; mai, 1 291 (1 276) ; cacao, mars, 1 186 (1 182) ; mai, 1 154 (1 144). — Paris (en francs par quintal) : cacao, mars, 25. (1 254) ; mai, 1 268 (1 270) ; café, mars, 1 550 (1 535) ; mai, 1 471 (1 460) ; sucre (en francs par tonne) : mai, 1 985 (2 024) ; juillet, 1 965 (2 045) ; tourteaux de soja. — Chicago (en dollars par tonne) : mars, 184,50 (185,70) ; mai, 185,70 (186,20). — Londres (en livres par tonne) : avril, 131,80 (130,20) ; juin, 129,50 (128,30).

CEREALES. — Chicago (en cents par boisseau) : blé, mars, 351 3/4 (361 1/2) ; mai, 364 1/2 (374 1/2) ; maïs, mars, 258 3/4 (264 1/4) ; mai, 270 1/4 (276 1/4).

Indices. — Moody's 992,40 (1 010,30) ; Reuter, 1 606 (1 609,50).

Le marché monétaire et obligataire

Maison Blanche contre Fed : mi-temps ?

Pendant qu'une sorte de trêve précaire, peut-être, semble s'être installée, outre-Atlantique, entre les deux protagonistes que sont la Maison Blanche et la Réserve fédérale (Fed), l'Europe se préoccupe de reprendre sa liberté en matière de taux sans avoir à se soucier exagérément des cabrioles américaines. Ainsi peut-on résumer les événements de la période sous revue.

De l'autre côté de l'eau, on a d'abord enregistré une certaine détente des taux, favorisée par une diminution de 3,1 milliards de dollars de la masse monétaire, et matérialisée par une réduction du taux de base de plusieurs petites banques (16,50 % contre 17 %).

Conjuguée avec une baisse notable du loyer de l'argent entre banques (Federal Funds), qui revenait de 16 % à 13 % grâce aux apports du Fed, l'initiative des petites banques s'étendait aux grandes. Entre-temps, néanmoins, M. Donald Regan, secrétaire au Trésor, infligeait au marché une douche froide en déclarant que pour combler le déficit budgétaire mieux valait emprunter que lever de nouveaux impôts, ce qui laissait craindre une pression ultérieure à la hausse des taux. Mais, par la suite, M. Paul Volcker, président du Fed, qui avait, secrètement, rencontré le président Reagan dix jours auparavant, adoptait un ton conciliant devant les commissions des finances du Sénat en déclarant : « Les marchés financiers sous-estiment les progrès que nous réalisons dans la lutte contre l'inflation. » Les propos étaient illustrés par l'annonce d'une hausse des prix de 0,3 % seulement en janvier, après 0,4 % en décembre et 0,5 % en novembre.

Dans l'immédiat, néanmoins, les taux à court terme se tendaient un peu en fin de semaine, dans l'attente des chiffres hebdomadaires sur l'évolution de la masse monétaire, que le marché espérait voir se stabiliser, à défaut de contracter à nouveau. En fait, cette masse a augmenté de 1,2 milliard de dollars, ce qui n'est pas de très bon augure. Reste à savoir combien de temps le Fed pourra maintenir aux Etats-Unis un taux d'intérêt réel (non-inflation) de plus de 10 % à l'heure actuelle, record absolu.

En Europe, la semaine a été dominée par les entretiens Mitterrand-Schmidt, où l'on a décidé de prendre le taureau par les cornes et de lutter contre les effets néfastes de la tension des taux aux Etats-Unis. Des « conversations entre experts » vont avoir lieu pour étudier la possibilité d'une initiative franco-allemande en matière de taux.

En attendant, les banques britanniques ont ramené leur taux de base de 14 % à 13,50 %, sur l'initiative de la Banque d'Angleterre, qui a généreusement alimenté le marché. Quant à la Banque de France, restée impavide la semaine dernière en fournissant 17 milliards de francs au taux inchangé de 14 1/8 %, elle a fait un geste en diminuant de 1/8 % le taux de ses apports (7 milliards de francs) ramené à 14 % : l'indication est claire.

Sur le front des obligations, une grosse émission a été lancée cette semaine par E.D.F. avec un emprunt de 4 milliards de francs à « fenêtres » sur le modèle de celui de la Compagnie nationale du Rhône (C.N.R.) au début du mois : taux nominal de 16,90 %, durée de dix-huit ans, avec options de remboursement anticipé ouvertes à la fin des septième, dixième et quatorzième années, soit au gré du porteur avec une réduction du dernier coupon payé (16,31 % en 1989 et 16,75 % en 1992), soit au gré de l'émetteur avec une prime de remboursement décroissante (respectivement 7,5 %, 5 % et 2,50 % au-dessus du pair). A la différence, toutefois, de l'emprunt de la C.N.R., qui avait connu un très vif succès, celui d'E.D.F. s'enlève beaucoup plus lentement, et l'enthousiasme est nettement moins grand. C'est que le montant est sensiblement plus important (4 milliards de francs contre 650 milliards de francs), les taux un peu « tirés » par rapport aux desiderata du marché, et que, aussi, les investisseurs institutionnels (assurances et caisses de retraite) sont, à l'heure actuelle, moins bien pourvus en disponibilités, avec la perspective de régler au 19 mars la deuxième tranche, la plus grosse, de l'emprunt UNEDIC de 6 milliards de francs, à eux réservé.

Signalons également, pour la semaine prochaine, un emprunt Paribas de 600 à 800 millions de francs indexé sur le taux moyen du marché monétaire (T.M.M.) sur six mois, et deux émissions, également à taux variable de La Hénin et de Barclay's.

En matière de taux, les rendements sur le marché secondaire sont restés stables ou en légère augmentation : 16,14 % contre 16,10 % pour les emprunts d'Etat à plus de sept ans, 15,82 % contre 15,74 % pour ceux à moins de sept ans, 16,44 % (inchangé) pour les emprunts du secteur public et 17,34 % contre 17,42 % pour ceux du secteur privé. Les émissions anciennes à taux variable sont toujours recherchées, mais le marché commence, très nettement, à s'intéresser aux émissions à taux fixe, dans la perspective éventuelle d'une baisse du taux à long terme, ouverte par les entretiens Mitterrand-Schmidt. A cette occasion, on parlait, en fin de semaine, d'une diminution du taux nominal pour une prochaine émission du secteur public, ce qui a provoqué, à la veille du week-end, une relance très nette des souscriptions pour, notamment, les emprunts Villes de France, émis en continu, et même l'emprunt E.D.F. De toute façon, si le Trésor veut doubler les émissions en deux ans, et atteindre 150 milliards de francs en 1982 contre 106 en 1981, une baisse du taux lente et régulière sera indispensable pour stimuler la demande. En attendant, près de 27 milliards de francs auraient été levés en un peu plus de deux mois, ce qui constitue un départ rapide. Restera à soutenir la cadence...

FRANÇOIS RENARD.

LA REVUE DES VALEURS

BOURSE DE PARIS

SEMAINE DU 22 AU 26 FEVRIER 1982

Accalmie

EN dépit d'une tentative de redressement amorcée à partir de mercredi, la cote n'a pu compenser, en totalité, l'effet négatif des séances de lundi et de mardi lorsque les cours ont successivement chuté de 1,3 %, puis de 2,4 % sous l'effet d'une série de prises de bénéfices.

Par solde, le marché aura baissé de 1,8 % environ cette *semaine, un résultat qui ne préoccupe personne* sous les colonnes, où l'on met en avant la progression de 4 % constatée la semaine précédente, et surtout les quelque 22 % engrangés depuis le début de l'année, du moins si l'on en croit l'indicateur instantané.

Dès lundi, la Bourse de Paris est apparue beaucoup plus calme comparativement à la frénésie qui s'était emparée du palais Brongniart les jeudi et vendredi précédents, après la reprise des cotations des actions des sociétés nationalisées, ou droits à titres indemnitaires (D.T.I.), selon le sigle dont ils sont à présent affublés en attendant leur transformation en obligations indemnitaires.

Tout est relatif, naturellement, et, s'il est vrai que le *volume des échanges enregistré au fil des jours sur* les D.T.I. marque un dégonflement, disons tout simplement qu'il ne représente plus que 30 % à 40 % du volume total des transactions contre près des 4/5 les jours précédents. Les transactions atteignent tout de même un volume exceptionnel, se montant, chaque séance, à 300 millions ou 400 millions de francs sur les seules valeurs françaises du marché à terme, soit près du triple du chiffre d'affaires réalisé en temps normal.

Au dire des professionnels, le rééquilibrage devrait se poursuivre progressivement dans les prochains jours et ils en veulent pour preuve le discret changement intervenu vendredi lorsque, pour la première fois depuis leur apparition à la cote, les *D.T.I. ont légèrement fléchi sous l'effet* de dégagements opérés prestement par un certain nombre d'institutionnels de la City.

Compte tenu des volumes échangés chaque jour, des restructurations de portefeuille doivent nécessairement intervenir, affirme-t-on doctement autour de la corbeille, et le problème essentiel pour les vendeurs actuels de D.T.I., alors qu'ils sont assurés d'un rendement de 16 % sur ces titres « new-look », est de dénicher aussitôt la ou les actions françaises susceptibles de leur offrir une rentabilité comparable.

Le fait que le marché soit passablement « suracheté » rend toutefois de plus en plus délicat le choix des valeurs attrayantes pour un investisseur qui en arrive à se demander combien de temps la cote va pouvoir continuer à progresser.

Tout en restant raisonnablement optimistes à cet égard, ne serait-ce que pour les sempiternelles raisons d'ordre purement mécanique (abondance des capitaux face à une quasi-stérilisation des placements jusqu'ici concurrentiels), le fait est que les familiers de la Bourse ont tendance à prendre leurs bénéfices dès que l'occasion s'en présente.

De leur côté, les spécialistes qui ne croient qu'aux vertus des graphiques scrutent fébrilement les prémices d'un éventuel « buying climax », selon la terminologie en vigueur outre-Manche, c'est-à-dire un brutal accès de fièvre à l'achat et un gonflement exagéré du volume des transactions, généralement précurseurs d'un coup d'arrêt à la hausse. Pour l'instant, toutefois, ce ne semble pas être le cas.

SERGE MARTI.

Bourses étrangères

NEW-YORK
Déprimé

Incapable de se remettre de l'état de choc que lui avaient récemment causé de très mauvaises nouvelles sur la marche de l'économie, Wall Street a titubé tout au long de la semaine ne parvenant à trouver péniblement son équilibre que grâce aux achats de soutien effectués par les grands investisseurs pour lui éviter une rechute. Finalement, l'indice des industrielles s'est établi à 834,39, non loin de son niveau du 19 février précédent.

La détente enregistrée sur le front des taux en liaison avec la forte contraction de la masse monétaire n'a même pas réussi à revigorer les opérateurs, pas plus que le ralentissement de la hausse des prix de détail. Autour du « Big Board », tout le monde observe avec anxiété les effets de la récession sur les entreprises, une récession qui tourne à la dépression. De ce fait, les prévisions faites par l'administration sur une reprise plus tardive qu'escomptée n'en ont eu que plus d'écho.

L'activité hebdomadaire a porté sur 281,51 millions de titres contre 207,72 millions.

	19 févr.	26 févr.
Alcoa	22 5/8	23 1/2
A.T.T.	56	54 5/8
Boeing	19 3/4	18 3/4
Chase Man. Bank.	58	59 5/8
Du Pont de Nem.	35 1/8	35 3/4
Eastman Kodak	69	69 1/2
Exxon	28 3/8	28 3/4
Ford	17 3/8	19 1/8
General Electric	61 3/8	62 7/8
General Foods	30 1/8	31
General Motors	34 3/8	37
Goodyear	19 1/8	19 1/4
I.B.M.	61 7/8	61 7/8
I.T.T.	25 7/8	27
Mobil Oil	22 1/4	22 7/8
Pfizer	57	55 5/8
Schlumberger	48 3/4	47 7/8
Texaco	38 3/4	39 5/8
U.A.L. Inc.	16 3/8	17 3/8
Union Carbide	43 1/8	44 1/2
U.S. Steel	23 1/2	23 7/8
Westinghouse	22 7/8	22 1/2
Xerox Corp.	36 5/8	37 7/8

LONDRES
Moins 2,7 %

Le mouvement de baisse s'est accentué et les cours ont en moyenne fléchi de 2,7 %. Les perspectives économiques incertaines soulignées par le président des I.C.I., baromètre de l'économie, l'annonce par Mrs. Thatcher d'un budget rigoureux et l'affaiblissement de la livre ont pris le pas sur toute autre sorte de considération.

Début brillant à la cote d'Amersham, entreprise récemment dénationalisée (+ 33 % sur le prix d'émission).

Indices « F.T. » du 26 février : industrielles, 547,3 (contre 562,3) ; mines d'or, 263,4 (contre 261,3) ; Fonds d'Etat, 66,39 (contre 66,09)

	19 févr	26 févr.
Bowater	256	244
Brit. Petroleum	292	278
Charter	235	226
Courtaulds	79	80
De Beers *	6,35	5,95
Free State Geduld*	27	26
Gt. Univ Stores	478	465
Imp. Chemical	338	326
Shell	360	344
Vickers	167	165
War Loan	28 1/3	40

* En dollars.

TOKYO
Au plus bas de l'année

Déprimé par l'état préoccupant de Wall Street, mais aussi par les difficultés grandissantes que le Japon rencontre avec ses partenaires commerciaux, le Kabuto-Cho a fait volte-face et baissé en moyenne de 3 % pour tomber à son plus bas niveau depuis le 29 octobre 1981. De nombreuses ventes étrangères ont été enregistrées, qui ont principalement touché les valeurs d'entreprises exportatrices.

L'activité a été forte et 1 965 millions de titres ont été échangés contre 1 100 millions.

Indices du 26 février : Nikkei Dow Jones, 7 440,46 (contre 7 713,31) : indice général, 554,15 (contre 570,87).

	19 févr.	26 févr.
Akai	275	269
Canon	930	883
Fuji Bank	500	500
Honda Motors	763	711
Matsushita Electric	1 290	1 180
Mitsubishi Heavy	236	237
Sony Corp.	3 610	3 330
Toyota Motors	1 040	990

FRANCFORT
Toujours irrégulier

La tendance est restée très irrégulière cette semaine, le marché ne sachant trop quelle attitude prendre dans l'environnement actuel. Même Hoechst n'a guère profité de l'accord signé avec le gouvernement français, qui lui laisse la haute main sur les affaires de Roussel-Uclaf.

Indice de la Commerzbank du 26 février : 699,1 contre 697,2

	19 févr.	26 févr.
A.E.G.	42,30	45,50
B.A.S.F.	130,80	129
Bayer	116,00	115,30
Commerzbank	137,50	139,40
Hoechst	115,10	115,90
Mannesman	143,30	143,60
Siemens	217,80	215,70
Volkswagen	148	147,70

Valeurs à revenu fixe ou indexées

	26 févr.	Diff.
4 1/2 % 1973	1 742	+ 42
7 % 1973	6 050	— 210
10,30 % 1975	83,95	— 0,15
10 % 1976	80,87	— 0,58
P.M.E. 10,6 % 1976	82,40	+ 0,30
P.M.E. 11 % 1977	82,55	— 1,10
8,80 % 1977	93,40	+ 0,30
10 % 1978	79,15	— 0,20
9,80 % 1978	78,60	+ 0,30
9,45 % 1978	76,00	+ 0,10
8,80 % 1978	78,53	— 0,57
9 % 1979	73,70	+ 0,30
10 % 1979	76,80	+ 0,40
10,80 % 1979	79,30	— 0,10
12 % 1980	89,40	+ 0,10
C.N.E. 3 %	2 735	+ 87

Alimentation

Cédis annonce pour 1981 un résultat consolidé de 64,82 millions de francs (+ 5,3 %), une marge brute de 204 millions (+ 13,6 %) et un bénéfice net courant de 97 millions (+ 9 %) Le dividende global est porté de 36 F à 48 F. Pour le président, l'expansion *prévue a été réalisée mais* ce dernier se montre prudent pour l'avenir et, sur la base d'une hausse des prix de 14 %, il prévoit une augmentation de 16 % du chiffre d'affaires consolidé.

Le groupe « Cora » veut prendre le contrôle à 53 % de « Revillon » dont il détient déjà 33 % des actions. Pour ce faire il a pris une option auprès des « Mutuelles unies », autre actionnaire de « Revillon », en vue de lui racheter au moins les 20 % manquant.

	26 févr.	Diff.
Beghin-Say	216	+ 1
B.S.N. - G. - Danone	1 430	— 34
Carrefour	1 590	— 75
Casino	1 345	+ 16
Occidentale (Gle).	414	— 10
Guyenne et Gasc.	428	inch.
Martell	838	+ 3
Moët-Hennessy	684	+ 2
Mumm	390	— 10,10
Olida-Caby	231	— 2
Pernod-Ricard	340	+ 8,20
Source Perrier	176	— 14
Radar	962	+ 2
St-Louis - Bouchon	187	+ 10
C.S. Saupiquet	279,90	+ 0,90
Vve Clicquot	1 010	+ 10
Viniprix	784	— 52
Nestlé	12300	+ 400

Cette option devrait être levée fin juillet.

Cette « cuisine » interne a pour but de créer un vaste ensemble dans lequel l'élément « magasins succursalistes » serait énorme. De fait, « Revillon » a déjà pris la minorité de blocage dans « Radar » (qui contrôle « Paris-France » et « Damoy »). L'objectif est, après avoir également pris le contrôle de « Radar », de rassembler ce dernier groupe avec les entreprises gravitant autour de « Cora » : « Docks du Nord », « Mielle », « Corso », « Eco », « Gros ».

L'ensemble ferait un chiffre d'affaires voisin de 20 milliards de francs.

Banques, assurances, sociétés d'investissement

	26 févr.	Diff.
Bail-Equipement	170	+ 1,10
B.C.T.	82	— 5
Bque Rothschild	197,40	— 2,40
Cetelem	199,80	— 3,20
Chargeurs Réunis	234	+ 6
Bancaire (Cie)	218	— 13,90
C.C.F.	254,50	— 2
C.F.F.	351	+ 10
C.F.I.	191	+ 25
Crédit du Nord	103	— 1
Eurafrance	324	— 1
Paris-Pays-Bas	303,50	— 2,50
Hénin (La)	370	— 2
Locafrance	175	— 7
Locindus	372	+ 10
Midi	718	— 6
Prétabail	480	+ 30
Schneider	150	— 9,50
Suez	423,30	— 4,60
U.C.B.	134	— 2,40

Matériel électrique, services publics

	26 févr.	Diff.
Alsthom-Atlant.	185,10	+ 3,60
C.E.M.	43,60	— 3,20
CIT-Alcatel	885	— 32
Electricité (C. G.)	493	— 3,50
Crouzet	229	— 7
Thomson-C.S.F.	238	— 20,50
Générale des Eaux	338	— 6,80
Legrand	1 652	— 17
Lyonn. des Eaux	431	— 12
Machines Bull	36,30	+ 0,35
Matra	N.C.	—
Mot Leroy-Somer	548	— 12
Moulinex	65	+ 4
P.M. Labinal	194	— 21
Radiotechnique	294,90	+ 0,80
S.E.B.	204	— 11,10
Signaux	428	— 24
Téléméc. Electr.	1 040	— 110
Thomson-Brandt	307,10	— 3
I.B.M.	451	— 10
I.T.T.	135	— 1
Schlumberger	357	— 13
Siemens	660	— 5

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	COURS 19/1	COURS 26/1
Or fin (kilo en barre)	71 600	70 400
— (kilo en lingot)	71 960	70 450
Pièce française (20 fr.)	609,90	614,80
Pièce française (10 fr.)	486	498,80
Pièce suisse (20 fr.)	565,20	550,10
Pièce latine (20 fr.)	520	520
● Pièce tunis. (20 fr.)	415	415
Souverain	646	640
Souverain Elizabeth II	775	772
● Demi-souverain	435	430
Pièce de 20 dollars	3 000,40	2 984
— 10 dollars	1 510,20	1 455
● — 5 dollars	780	780
— 50 pesos	3 200	3 199,80
● — 20 marks	650	640
— 10 florins	350	340,10
● — 5 roubles	410	420

Bâtiment et travaux publics

Le projet de fusion « Grands Travaux de Marseille » avec « Entreprise » (filiale de « Vallourec ») avance. Sous réserve du résultat de l'examen mené par les commissaires, la parité d'échange sera de cinq actions « Entreprise » pour deux actions « G.T.M. ». Le nouveau groupe prendra le nom de « G.T.M.-Entreprise ». Sur la base des résultats de 1981, il aura un chiffre d'affaires consolidé de 11,4 milliards de francs.

	26 févr.	Diff.
Auxiliaire d'Entrep.	929	— 6
Bouygues	836	— 24
S.C.R.E.G.	128	— 3
Ciments français	158	+ 2,40
Dumez	1 283	+ 12
J. Lefebvre	263	+ 5
Générale d'Entrepr.	402	— 12
G.T.M.	524	— 28
Lafarge	275,10	— 0,90
Maisons Phénix	297	+ 1
Poliet et Chausson	360	— 1,10

Métallurgie, constructions mécaniques

Contrairement à « Peugeot », « Automobiles Citroën » n'a pas réussi à rééquilibrer son résultat d'exploitation pour 1981 qui reste encore un peu déficitaire en raison des conditions économiques défavorables des derniers mois de l'exercice écoulé. D'autre part, en raison des charges exceptionnelles de restructuration qui ont continué de peser sur les comptes, ces derniers se solderont par une perte au moins égale à celle de 1980 (443 millions de francs).

	26 févr.	Diff.
Alspi	109	— 1,50
Av. Dassault - Brég.	545	inch.
Fives-Lille	154	— 5,20
Chiers-Chatillon	14	— 0,20
Creusot-Loire	83	— 5
De Dietrich	376	— 12
F.A.C.C.M.	579	— 16
Valéo	230,50	— 6
Fonderie (Gle)	85	— 5
Marine-Wendel	43,80	— 3,80
Métall. - Normandie	22,10	+ 0,70
Penhoët	359	— 10,50
Peugeot S.A.	183	— 7
Poclain	201	— 9
Pompey	106	— 3
Sacilor	6,60	+ 0,05
Sagem	914	— 1
Saulnes	34	— 5
Saunier-Duval	79	+ 2,50
Usinor	6,40	— 0,30
Vallourec	140,50	— 3,50

Filatures, textiles, magasins

	26 févr.	Diff.
F. F. Agache-Willot	—	—
B.H.V.	122	inch.
C.F.A.O.	609	— 14
Darty	793	+ 3
D.M.C.	42	+ 1
Galeries Lafayette	157	+ 9
La Redoute	887	+ 6
Printemps	151	+ 5,20
André Roudière	101	— 9,40
S.C.O.A.	45,50	— 0,10

Pétroles

Le bénéfice net d'*Amrep* pour 1981 atteint 41,93 millions de francs (+ 13,44 %). La marge brute est de 49,79 millions de francs (+ 29,3 %) Le dividende global est fixé à 37,50 F contre 33 F.

	26 févr.	Diff.
Elf-Aquitaine	151,40	+ 0,30
Esso	208,80	+ 5,80
Pétroles française	133,30	+ 1,80
Pétroles B.P.	59,60	+ 6,70
Primagaz	286	+ 1
Raffinage	96	— 1
Sogerap	369	— 12
Exxon	212	+ 2
Petrofina	686	— 47
Royal Dutch	212,10	— 12,40

Le résultat net consolidé, intérêts minoritaires inclus, devrait atteindre 75 millions de francs (+ 4,3 %) et la marge brute consolidée 135 millions (+ 3 %).

Mines, caoutchouc, outre-mer

	26 févr.	Diff.
Imetal	91,40	— 0,80
Kléber	27,05	— 0,95
Michelin	745	— 26
M. M Penarroya	66,50	— 1,20
Charter	30,20	— 1
INCO	99	+ 2,90
R.T.Z.	57	— 2,60
Union minière	132	+ 4
Z.C.I.	2,55	— 0,09

Produits chimiques

Le groupe britannique « ICI », numéro un de l'industrie privée outre-Manche et numéro cinq de la chimie mondiale, se porte mieux. Après avoir enregistré pour *1981 le premier déficit de son histoire* (20 millions de livres), déficit encore accru de 101 millions de livres pour rémunérer son capital, il annonce pour l'exercice écoulé un bénéfice net de 186 millions de livres et un dividende final de 10 pence faisant un total de 19 pence contre 17 pence. Ce retour aux profits a été rendu possible grâce aux bons résultats dégagés par la division agriculture (+ 20,5 %), la division pharmacie (+ 36,4 %) et dans une moindre mesure par ceux procurés par le pétrole (83 millions de livres), en baisse cependant de 14,4 % en raison d'un impôt exceptionnel. De fait pour la septième année consécutive, la branche « fibres » a été déficitaire, moins certes (36 millions de livres contre 86 millions), mais assez pour peser sur les comptes avec les pertes accrues subies dans la pétrochimie et les plastiques (79 millions contre 54) et la chimie organique (34 millions contre 30).

Le président sortant et le nouveau ne sont pas très optimistes pour l'avenir de la chimie en générale jugeant la légère reprise de ces derniers mois comme une pause dans la récession.

	26 févr.	Diff.
Institut Mérieux	855	— 7
Laboratoire Bellon	320	+ 17
Nobel-Bozel	21,50	— 0,50
Rhône-Poulenc	121,40	— 0,90
Roussel-Uclaf	N.C.	—
B.A.S.F.	405	— 11,50
Bayer	355	— 2
Hoechst	361	+ 6
I.C.I.	44,95	— 2,55
Norsk-Hydro	435	— 24

***

La cotation des actions « Roussel-Uclaf » a été suspendue le 22 février.

VALEURS LES PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES A TERME

	Nbre de titres	Val. de cap. (F)
C.C.F. dti (1)	1 125 375	261 905 939
Paribas dti	621 925	218 185 094
P.O.W dti	1 111 000	138 787 769
Th.-Brandt dti	369 675	124 990 261
St-Gobain (1)	575 125	115 741 247
Rh.-Poulenc dti.	770 500	93 738 330
C.G.E. dti	192 225	92 079 629
Suez dti	140 100	68 023 997
B.S.N.-G.D. (2)	383 100	63 663 985

(1) Quatre séances seulement.
(2) Séance de vendredi seulement.

L'AVENIR DE ROUSSEL-UCLAF

A l'impossible nul n'est tenu

L'accord conclu par le gouvernement de M. Pierre Mauroy avec le groupe chimique allemand Hoechst prévoyant l'entrée de l'Etat français dans le capital de Roussel-Uclaf, à hauteur de 34 % dans une première étape, puis à terme une augmentation progressive de cette participation, sans doute jusqu'à 50 %, peut apparaître comme un échec. Même assorti du partage des responsabilités stratégiques, avec, en particulier, une représentation paritaire des deux actionnaires au conseil de surveillance et la nomination d'un président français à la tête de ce dernier, on est loin de la nationalisation souhaitée. Mais les pouvoirs publics avaient-ils les moyens de procéder autrement ? La volonté politique de nationaliser Roussel-Uclaf, ou à défaut de prendre le contrôle de l'entreprise à 51 %, ne manquait certes pas. Mais, tout de suite, le groupe Hoechst avait abattu son jeu et fait clairement savoir à ses interlocuteurs qu'il s'opposerait à toute solution consistant à lui faire abandonner le contrôle de l'affaire.

Dans les très dures négociations menées depuis octobre 1981 avec les représentants du ministère de l'industrie, Hoechst, cela ne fait aucun doute, a pesé de tout le poids politique dont il dispose outre-Rhin. Les pouvoirs publics se sont donc trouvés confrontés à *deux très délicats* problèmes : il fallait, d'abord, mener les discussions au plus vite pour éviter un gel préjudiciable au développement de Roussel-Uclaf devant la rapide montée de la concurrence étrangère (Hoechst avait menacé de porter l'affaire devant le tribunal de La Haye, ce qui aurait entraîné d'inévitables retards dans la recherche d'un compromis), ensuite, il était important de ne pas déplaire au partenaire allemand avec lequel on souhaite coopérer.

Il reste que si le facteur politique a tenu un très grand rôle, l'aspect économique de l'alliance Roussel - Uclaf - Hoechst n'a pu échapper aux négociateurs français et, à mesure de l'avancement des travaux, ils ont certainement acquis la conviction qu'il n'y avait pas intérêt à trop détendre les liens puissants qui unissent Roussel-Uclaf à Hoechst depuis 1974 (« le Monde » du 12 février 1974). Non content d'être le champion mondial de la chimie avec un chiffre d'affaires équivalant à environ 90 milliards de francs, le groupe de Francfort ajoute à ce titre celui de plus grand pharmacien du monde.

En 1981, les ventes de sa division santé ont atteint 4,5 milliards de deutschemarks (environ 11,1 milliards de francs), dont plus de 680 millions provenant de sa filiale à 100 % Behring, l'Institut Pasteur allemand, bien engagée dans le génie génétique. Avec Roussel-Uclaf (médicaments et vrac seulement, sans compter l'agro-vétérinaire), c'est à près de 15 milliards de francs que s'élève le chiffre d'affaires de la branche pharmaceutique de Hoechst, dont la part sur le marché mondial des médicaments se situe entre 3,5 % et 4 %. Une puissance importante, qui laisse un peu à la traîne les deux autres plus grands fabricants mondiaux de médicaments, l'allemand Bayer (avec une part de 3 % environ) et l'américain American Home Products (2,8 %).

Le groupe de Francfort *détient 1,3 % du marché* nord-américain, 2 % de celui du Sud-Est asiatique, 5,5 % de celui du Vieux Continent, 3,8 % de celui de l'Amérique du Sud, et ses dirigeants ne cachent pas leurs ambitions. Tablant sur un triplement du marché mondial des médicaments d'ici à l'an 2000 (750 milliards de francs à cet horizon), ils entendent bien s'en assurer 5 %, avec Roussel s'entend.

A l'affrontement, les pouvoirs publics ont préféré l'accord et le possible développement d'une coopération dans la chimie. On ne saurait leur reprocher ce réalisme. Nationaliser Roussel-Uclaf était aussi un choix possible. Mais à quel prix ?

ANDRÉ DESSOT.

Mines d'or, diamants

	26 févr.	Diff.
Amgold	482	+ 3
Anglo-American	82,40	— 2,10
Buffelsfontein	208,80	— 3,20
De Beers	44,20	— 1,90
Free State	193	— 7
Goldfields	58	— 2
Harmony	81	inch.
President Brandt	221,50	+ 1,50
Randfontein	345	— 16
Saint-Helena	193	— 13,50
Gencor	117,50	+ 0,50
Driefontein	142	— 4
Western Deep	189,90	— 1,10
Western Holding	290	— 9

Valeurs diverses

Le groupe *Novotel-S.I.E.H* vient de racheter à *Jacques Borel* les parts conservées par ce dernier dans la société *Sofitel*, soit 10 % du capital, ce qui porte à 99 % la participation de *Novotel* dans *Sofitel*. Cette opération avait été entamée en septembre 1980 avec le rachat par *Novotel* de 50 %, puis 39 % des parts de *Sofitel* à *Jacques Borel*.

	26 févr.	Diff.
A.D.G.	171,80	— 2,70
L'Air Liquide	492	— 11
Arjomari	116	— 6
Bic	452	— 8
Club Méditerranée	561	— 5
Essilor	471	— 3
Europe 1	588	+ 19
Gle Ind. Part.	179,40	— 1,10
Hachette	415	+ 9
J. Borel Int.	140	— 4
Oréal (L')	890	inch.
Navigation Mixte	181,50	— 1
Nord Est	48,50	— 0,50
Presses de la Cité	630	+ 5
P.U.K.	124,30	— 1,40
St-Gobain - P.-à-M.	174,90	— 1,30
Skis Rossignol	539	+ 7
Sanofi	360	+ 5
U.T.A.	155	— 6

Mme RASSION A LA PRÉSIDENCE DU GROUPEMENT DES PROFESSIONNELS DE L'OR

Mme Josette Rassion, la directrice du Crédit de la Bourse, qui s'est lancée depuis plusieurs mois dans une campagne d'information sur le marché de l'or et ses problèmes actuels, a été élue à la présidence du groupement des professionnels de l'or, qui regroupe environ cent cinquante négociants, dont une quinzaine ont accès à la « corbeille ».

Au cours de son mandat, d'une durée de trois ans, Mme Rassion va tenter d'élaborer une sorte de mémento d'éthique professionnelle à partir des textes fiscaux et douaniers ayant trait à l'or et aux pièces d'or.

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en francs)

	22 février	23 février	24 février	25 février	26 février
Terme	464 401 391	433 242 767	344 721 447	429 667 721	500 627 137
Comptant.					
R. et obl.	547 674 474	356 270 916	477 784 740	394 001 657	486 717 554
Actions	213 908 567	257 429 547	293 815 950	183 209 646	163 782 623
Total	1 225 984 432	1 046 943 230	1 117 322 137	1 006 879 024	1 151 127 314
INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1981)					
Franç.	114	111,2	112,1	114,1	113,9
Etrang.	106,6	105,5	105,2	106,4	105,3
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 31 décembre 1981)					
Tendance	122,3	118,5	119,3	121,5	121,5
(base 100, 29 décembre 1961)					
Ind. gén.	104,5	103	102,8	104	104,1

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

● *L'admission de la République sahraouie à l'O.U.A.* — Trois nouvelles délégations (Gambie, Somalie et Comores) ont suspendu, vendredi 26 février, leur participation au conseil des ministres de l'O.U.A., à Addis-Abeba, pour protester contre l'admission de la République arabe sahraouie démocratique au sein de l'organisation panafricaine.

● *Le cinéaste Serguei Paradjanov* a été arrêté le 11 février à Tbilissi, capitale de la Géorgie, a-t-on appris vendredi à Moscou de source dissidente (*le Monde* daté 21-22 février). La sécurité soviétique a procédé à l'interrogatoire du cinéaste, accusé de « spéculation », et son appartement a été perquisitionné. — (*A.F.P.*)

● *Un ressortissant italien*, M. Alessandro Stella, âgé de vingt-six ans, arrêté le 23 février en Moselle, à la frontière franco-allemande, a été libéré le vendredi 26 février, sur ordre du procureur général de Metz. M. Alessandro Stella avait fait l'objet d'une demande d'extradition de la part de la justice italienne pour « *vol à main armée, homicide par imprudence, détention et port d'armes de guerre, association subversive et bande armée* ».

● *L'annonce de la hausse des prix du gaz et de l'électricité* a été reportée. Le comité des prix, qui devait se réunir lundi 1er mars, n'a pas encore été convoqué, indiquait-on, le 27 février, au ministère de l'économie

Le numéro du « Monde » daté 27 février 1982 a été tiré à 522 524 exemplaires.

AU MAROC

Le roi Hassan II gracie M. Bouabid et deux autres dirigeants socialistes

De notre correspondant

Rabat. — En accordant, à l'occasion de la Fête du trône, la grâce à M. Abderrahim Bouabid, secrétaire général de l'Union socialiste des forces populaires, ainsi qu'à MM. Mohamed El Yazghi, député de Kenitra, et Mohamed Lahbabi, économiste réputé, tous trois membres du bureau politique du parti socialiste, le roi Hassan II a pris une décision longuement attendue.

Bien que les trois dirigeants socialistes condamnés le 24 septembre à un an de prison ferme aient fait appel dans les délais prévus, le second procès ne s'était jamais ouvert. Les trois condamnés, d'abord enfermés à la prison de droit commun Lahlou, avaient été transportés, en novembre, à Missour, à 400 kilomètres au sud-est de Rabat, où une villa avait été aménagée sommairement à leur intention.

Leur libération avait été réclamée d'abord par des représentants du parti socialiste français, notamment M. Pierre Joxe, puis par de nombreuses organisations. La réponse de Hassan II avait toujours consisté à dire que, « *moins on en parlerait, mieux cela vaudrait, et plus vite s'exercerait la grâce royale* », car il ne fallait pas donner l'impression que le roi puisse céder à une pression extérieure.

La décision du souverain contribue à détendre une atmosphère devenue lourde depuis les événements de Casablanca en juin 1981, qui avaient été suivis de l'arrestation d'environ deux cents syndicalistes membres de la centrale C.D.T., proche du parti socialiste marocain, et de militants de l'U.S.F.P. L'arrestation des trois dirigeants socialistes découlait de la publication d'un communiqué dans lequel l'U.S.F.P. critiquait les concessions faites par le roi à la deuxième conférence de Nairobi en août sur les modalités de l'organisation du référendum dans les provinces sahariennes. Enfin, en septembre, les quinze députés socialistes avaient quitté le Parlement pour protester contre la prolongation de deux ans de la législature actuelle. Ainsi le grand processus de démocratisation du Maroc engagé en 1977 paraissait à la fin 1981 complètement bloqué.

Aujourd'hui, la presse socialiste, composée du quotidien *Moharrir*, qui tirait à soixante-dix mille exemplaires, et de l'hebdomadaire *Libération* en langue française, est toujours interdite. Mais, avec la libération des trois dirigeants socialistes, la première condition pour un retour à la démocratie au Maroc se trouve remplie.

ROLAND DELCOUR.

M. Hernu dénonce ceux qui veulent introduire la « lutte des classes » dans les régiments

Devant le conseil supérieur de la fonction militaire réuni vendredi 26 février à Paris, le ministre de la défense, M. Charles Hernu, a lancé un appel aux armées, les invitant à « faire preuve de vigilance contre ceux qui veulent dissoudre l'esprit de défense » *en lançant* « une lutte des classes » *dans les régiments. Cette* « mise en garde », *selon les propres termes du ministre de la défense, était de toute évidence destinée à stigmatiser certaines formes actuelles de l'agitation dans des casernes, plus ou moins relayées par des mouvements syndicaux institutionnalisés.*

« *En matière de défense, en matière militaire*, a déclaré M. Hernu aux représentants des officiers et des sous-officiers des trois armées et de la gendarmerie, *le changement doit s'amorcer, mais pas le changement pour le changement et, en tous les cas, pas le changement-gadget.* »

Après avoir rendu un hommage, qui a été remarqué par les membres du conseil supérieur de la fonction militaire, au cours des sous-officiers qualifié de « *véritable colonne vertébrale de nos armées au contact des appelés* », le ministre de la défense a demandé à ses interlocuteurs de « *faire preuve de vigilance contre ceux qui veulent dissoudre l'esprit de défense* ».

Evoquant l'attitude de certains comités de soldats qui accusent la hiérarchie militaire d'être hostile au changement en tentant de le contrecarrer dans les unités (*le Monde* du 26 février), M. Hernu a déclaré avec fermeté et d'un ton solennel : « *Au changement du 10 mai 1981, l'armée serait sourde, les cadres n'auraient rien compris, ils agiraient comme avant contre leurs subordonnés, les appelés et toute la nation. Il y a là une confusion absurde et regrettable. L'armée n'est pas une usine. Les officiers ne sont pas des patrons, les sous-officiers n'en sont pas les cadres et les soldats les ouvriers. Cette confusion permettrait de lancer une lutte des classes dans les armées. L'armée, cadres et soldats, ne constitue pas une caste, mais la nation armée. Parce qu'elle a des armes qui coûtent cher, elle a un statut, une discipline particulière. Cela ne lui donne pas des droits, mais des devoirs dans la nation, dans le pays.* »

Le ministre de la défense a conclu : « *Je mets en garde contre cette propagande insidieuse qui tendrait à faire accroire que l'armée se situerait hors des nécessités du changement voulu par la nation. L'armée est l'outil de défense de la République.* »

A la Bourse du travail de Paris, samedi 13 février, des appelés, en uniforme et le visage découvert, avaient, au nom du Collectif national pour le service militaire à six mois, dénoncé le refus des généraux d'accepter le changement en déclarant notamment (*le Monde* du 16 février) : « *Tous les battus du 10 mai, et parmi eux l'essentiel de la hiérarchie militaire, se trompent s'ils croient venu le temps de la revanche* » contre la jeunesse et les travailleurs.

Depuis le début de cette année, d'autre part, des unions locales de la C.F.D.T., principalement à Colmar, à La Valbonne (Ain) et à Montlhéry (*le Monde* du 27 février), apportent un soutien matériel à des mouvements de soldats, dont certains se sont formés en comités d'action syndicale réclamant jusqu'à l'instauration d'un droit de grève.

« Si on veut casser l'armée de terre française il faut tout de suite décréter le service de six mois »

estime le général Guy Méry

« *Si on veut casser l'armée de terre française, il faut décréter tout de suite le service national à six mois.* » C'est ce qu'a déclaré, vendredi 26 février, devant les groupes Rencontres (1) à Paris, le général d'armée (cadre de réserve) Guy Méry, qui a été chef d'état-major des armées, de 1975 à 1980, sous la présidence de M. Giscard d'Estaing.

« *Le problème de durée du service militaire*, a expliqué l'ancien chef d'état-major des armées, *est un problème capital.* » Rejetant l'idée d'une armée de métier, qui accroîtrait l'indifférence de la nation envers sa sécurité, le général Méry a rappelé que le service actuel d'un an en France permet de consacrer quatre à six mois à la formation du combattant, et les six mois restants à « *rentabiliser* » cette instruction « *en rendant les hommes capables de se battre* » en unités organisées. « *Ce qui compte pour un pays, c'est ce qu'il a d'immédiatement opérationnel en raison de la surprise de la menace.* »

« *Avec un système de mobilisation, on ne fera pas la dernière guerre*, a affirmé le général Méry, *on fera l'avant-dernière guerre, celle de 1914-1918. Chaque fois qu'on diminue d'un mois la durée du service, on supprime de façon exponentielle l'opérationnalité d'une armée. Si on veut casser l'armée de terre française et la mettre par terre pour au moins quinze ans, il faut décréter tout de suite le service national de six mois, qui est aussi le système le plus coûteux. Il vaudrait mieux aller, alors, vers l'armée de professionnels.* »

Parlant de la politique de défense actuelle, l'ancien chef d'état-major des armées a reconnu : « *Le gouvernement en place appréhende assez vite le problème. Toutes les décisions qui ont été étudiées et préparées précédemment sont reconduites. Je me félicite de cette continuité.* »

(1) Groupes Rencontres, 63, rue Hallé, 75014 Paris.

A Marseille

Les progrès de l'enquête sur l'assassinat du juge Michel

Marseille. — Après quatre mois d'un travail routinier et obscur, les policiers du S.R.P.J. de Marseille chargés de l'enquête sur l'assassinat du juge d'instruction Pierre Michel, tué en pleine rue le 21 octobre 1981 par deux hommes à moto, a connu dans la semaine du 22 au 27 février de spectaculaires rebondissements.

Ceux-ci ont abouti à l'inculpation et à la mise au dépôt de trois hommes considérés comme *les témoins principaux* de ce meurtre : Charles Giardina, vingt-cinq ans, garagiste, en chômage, accusé d'avoir préparé et maquillé la Honda 900 rouge qui a servi aux tueurs, et Gilbert Claramaglia, trente-trois ans, soudeur, en *congé de maladie*, ont été inculpés dans l'après-midi du 26 février par M. Patrick Guérin, juge d'instruction, d'homicide volontaire ou prémédité et complicité, recel, infraction à la législation sur les armes, association de malfaiteurs et complicité.

Un troisième homme, Daniel Danty, trente-deux ans, beau-frère de Giardina, a été également inculpé, mais seulement de deux chefs d'inculpation.

Trois hommes et les autres...

De notre correspondant

Comment, alors que l'on croyait l'enquête enlisée, a-t-elle pu connaître un pareil et si rapide « réveil » ? *Il faudrait être policier au S.R.P.J. pour le dire.* On peut cependant *reconstituer les grandes étapes d'un* travail de fourmi. Au début de novembre, quelques jours après l'assassinat du juge Michel, la moto des tueurs est retrouvée intacte dans une rue non loin du lieu de l'attentat. Ce « gros cube » est à peine maquillé. Il a conservé son numéro d'immatriculation, et ça et là à peine a-t-on apposé des autocollants pour dissimuler les numéros d'identification trop visibles. L'engin a été volé un an avant les faits et a peu roulé : à peine 3 000 kilomètres depuis le vol. Il semble avoir été préparé pour un coup et n'avoir servi qu'en cette occasion. Dès que la moto est démontée et examinée en détail, les policiers obtiennent le premier indice d'importance : l'empreinte d'un pouce balafré. L'un d'eux, à bord *d'une R-5, s'est même lancé* à la poursuite des tueurs jusqu'à ce que le « 11,43 » qui venait de tuer le juge soit pointé sur lui par l'un des deux hommes descendus de la moto. Ce que veulent les policiers, en agissant de la sorte, c'est moins obtenir de nouveaux témoignages que d'alerter les suspects qu'ils surveillent quotidiennement depuis le début de janvier. Car l'empreinte du pouce a « parlé ». Il a fallu trier plusieurs dizaines de milliers de fiches pour débusquer l'identité de l'homme au pouce balafré. C'est Charles Giardina, vingt-quatre ans, garagiste sans travail, qui a la passion des grosses motos. Au point de basculer dans la petite délinquance pour la satisfaire. Il est « tombé » pour avoir touché au trafic de drogue, *lui permettant d'acheter les motos dont il rêve*, mais ce n'est qu'un « demi-sel ».

Que vient-il faire dans cette *affaire ? Il n'a manifestement pas* l'envergure nécessaire d'un homme, qui aurait exécuté un « contrat » sur lequel on n'a pas hésité à faire planer l'ombre de la Mafia, tant les dossiers confiés au juge Michel sont importants (trafics de drogue avec la Sicile, fausse monnaie, tuerie du Bar du téléphone, entre autres). Alors ? Mais ils n'en font pas état, du moins en direction de l'opinion publique. Seule une rumeur circule. Et cela parce que le magistrat du parquet chargé du dossier, M. Louis Bartolomei, spécialiste des « coups d'éclat » en direction de la hiérarchie, reproche au juge d'instruction, *M. Patrick Guérin*, de lui avoir sciemment caché la découverte de cette empreinte.

« Contrat »

Puis tout s'apaise. Jusqu'au jour récent où une émission de TF 1 ébruite l'affaire et fait état de la fameuse empreinte. Il n'y a plus aucune raison pour que les policiers ne reconnaissent pas son existence : au contraire, ils vont profiter de cette « révélation » pour l'officialiser, en *permettant aux quotidiens régionaux* de publier mardi dernier la photo de la fameuse moto. Ils lancent aussi, par l'intermédiaire de la presse, un « appel à témoins ». Pourquoi cet appel, alors que, des témoins, les policiers en ont auditionné dès le début de l'enquête ?

Si les policiers braquent le projecteur sur ce petit délinquant, c'est qu'ils espèrent que Giardina et d'autres individus qu'il fréquente vont se mettre à « bouger ». C'est bien ce qui se produit. A la lecture des journaux, un homme se précipite chez Daniel Danty et lui remet un pistolet 357 Magnum et une cagoule. Cet homme c'est Gilbert Claramaglia, avec qui Giardina est en contact depuis longtemps. Claramaglia est d'une tout autre dimension. Les policiers le connaissent ; c'est le seul personnage d'envergure de cette affaire. Capable de remplir un « contrat ». Dès 1966 — à dix-sept ans, — il est condamné à six mois pour vol. Il recommence en 1967. En 1968, il totalise deux nouvelles années de prison, assorties *de cinq années d'interdiction de* séjour pour recel. Vol encore en 1969 : un an de prison, mais en 1973 il passe à *l'« échelon supérieur ». Avec quatre* complices, il ouvre le feu sur une patrouille de police en pleine Canebière et réussit à s'enfuir. *Mais il reviendra avec* deux des fuyards pour enlever et blesser grièvement un complice arrêté, Jean-Pierre Klug, à qui il reproche d'avoir parlé. Détail non négligeable : l'opération commando s'effectue à moto... Enfin, en août 1973, Claramaglia est arrêté et, après un hold-up commis à Perpignan, est condamné en décembre 1973 à dix ans de réclusion criminelle pour l'enlèvement de son complice, tandis que la cour d'assises des Pyrénées-Orientales lui inflige neuf années en novembre 1977. Les deux peines sont confondues. Il bénéficiera d'une remise de peine après *huit années de prison et sortira en* juin 1981.

Aujourd'hui tout le désigne, selon les policiers, comme le pilote de la *moto rouge des tueurs du* juge Michel : son expérience, sa silhouette, et peut-être même la forte somme trouvée chez lui, dont il n'a pas expliqué la provenance. D'ailleurs, Claramaglia n'a rien dit, rien reconnu. Pourtant, Giardina l'a désigné clairement comme celui qui lui a commandé la préparation de la moto. Cela n'en fait pourtant pas le tueur du juge Michel. Et, de toute façon, ces deux hommes et Daniel Danty ne sont pas les seuls à avoir été interpellés par les policiers cette semaine. Trois autres personnes ont été arrêtées dont, pour l'instant, on ne parle plus. Et puis une question demeure sans réponse. Même si l'on tient le ou les tueurs du juge Michel, pour qui ont-ils tué, car il n'est pas possible d'établir entre eux et le juge le moindre lien ?

JEAN CONTRUCCI.

DEUX SOCIÉTÉS AMÉRICAINES DE COURTAGE FONT L'OBJET D'UN CONTROLE DE LA PART DES DOUANES

Une douzaine d'inspecteurs des douanes ont procédé, jeudi *25 février*, à un *contrôle surprise* dans les bureaux parisiens de deux sociétés de courtage américaines, Merrill-Lynch et Shearson-American Express. Ils ont saisi, pour examen, des documents dans les deux firmes.

Bien que le ministère du budget ait qualifié ce contrôle de « *simple routine* », cette procédure semble entrer dans le cadre du renforcement actuel des investigations en direction des banques et des intermédiaires étrangers agréés, qui gèrent des capitaux appartenant à des citoyens français.

[Merrill-Lyn et Shearson sont, dans l'ordre, les deux plus grandes sociétés américaines de courtage. La première a enregistré en 1981 un bénéfice net de 293,3 millions de dollars. Elle est installée dans plus de trente pays. Shearson a été racheté en 1981 par American Express. La transaction avait porté sur 800 millions de dollars.]

M. GREMETZ CONDUIRA LA DÉLÉGATION DU P.C.F. EN CHINE

La délégation du P.C.F. qui se rendra en Chine du 3 au 9 mars sera conduite par M. Maxime Gremetz, membre du bureau politique et secrétaire du comité central, particulièrement chargé des relations avec les partis étrangers. Feront aussi partie de la délégation MM. Henri Malberg, membre du comité central, et Alain Roux, collaborateur de la section de politique extérieure du comité central et auteur du livre *le Casse-tête chinois, trente ans de Chine socialiste vus par un communiste français* publié en 1980 (1).

Le secrétariat du P.C.F. indique que les P.C. français et chinois *sont convenus d'engager*, au cours de la visite de la délégation française, « *des entretiens approfondis sur toutes les questions d'intérêt commun* ».

(1) Editions sociales.

En janvier

LE DÉFICIT DU COMMERCE EXTÉRIEUR A ATTEINT PRÈS DE 9 MILLIARDS DE F

Les échanges extérieurs de la France se sont soldés en janvier par un lourd déficit qui s'est élevé — en données brutes — à 8,9 milliards de francs. Les importations ont atteint 54,2 milliards de francs et les exportations 45,3 milliards de francs.

Ce résultat, publié traditionnellement en fin de semaine afin d'éviter les répercussions en Bourse et sur le marché des changes, traduit une aggravation du déséquilibre de la balance commerciale. Le solde négatif, qui s'est creusé à partir de septembre, en raison de la conjoncture française (marquée par une certaine reprise et décalée par rapport à celle des pays partenaires), a *représenté*, en moyenne, pour les quatre derniers mois de l'année dernière, environ 6,4 milliards de francs. Le déficit brut avait atteint 7,1 milliards en décembre et 7,8 milliards *de francs en janvier 1981 (compte* tenu de la nouvelle méthode de calcul des statistiques — lire page 13).

Après correction des variations saisonnières, le déficit est toutefois moins élevé, puisqu'il a représenté en janvier 7,1 milliards de francs. Les achats à l'étranger ont atteint 58,6 milliards et les ventes 51,5 milliards de francs, ce qui représente un taux de couverture de 88 %. La facture énergétique a subi les effets de la valorisation du dollar et de l'alourdissement du coût du gaz naturel.

Les conflits sociaux

RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL ET DÉFENSE DE L'EMPLOI RESTENT PRIORITAIRES

Un accord sur la réduction du temps de travail est intervenu dans plusieurs entreprises en grève à *Hutchinson* (usines de Chalette dans le Loiret, d'Ingrandes dans la Vienne) et chez *Poclain-Hydrauliques* (450 salariés) à Tracy-le-Mont (Oise). D'autres conflits se poursuivent pour les 39 heures hebdomadaires chez *Rivoire-et-Carret* à Marseille, aux *Papeteries de Gascogne* à Mimizan (Landes - plus de 1 000 salariés), chez *Glaas* (machines agricoles, 500 salariés) à Woippy (Moselle), aux *Hospices civils de Lyon* et au *Centre hospitalier régional de Poitiers* (3 000 salariés).

Les menaces de suppressions d'emploi sont à l'origine d'autres conflits : à la *Faïencerie de Longwy* (Meurthe-et-Moselle), à *Manurhin* (mécanique - 1 600 salariés) près de Mulhouse (*le Monde* du 27 février) et chez *Blondel* à Villeurbanne (Rhône - métallurgie).

A Tarbes, chez *Céraver*, filiale du groupe C.G.E. nationalisé, dans deux usines — l'une à Bazet, l'autres à Bordères menacée de fermeture, — la grève avec occupation déclenchée le 21 janvier par la C.G.T. contre un plan de 766 licenciements se poursuit, faute d'accord, nous indique notre correspondant. Les tentatives de négociations menées à trois reprises ces jours derniers n'ont pas permis de déboucher sur la reprise du travail demandée en préalable par le P.-D.G. de la C.G.E. La fermeture de l'usine de Bordères est provisoirement suspendue, mais 534 licenciements sont toujours envisagés. La C.F.D.T. et la C.G.C., hostiles au principe de l'occupation, n'ont pas été invitées à participer à *ces pré-négociations et pourraient* durcir leur action dans les jours qui viennent. La C.G.T. pour sa part a lancé une opération de production « *sauvage* » — cinquante mille pièces de céramique à livrer chez un client. Pour le directeur de *Céraver*, ce type de ventes « *est assimilable à un vol* ». Mgr Donze, évêque de Tarbes et de Lourdes, des prêtres de la ville, ont lancé un appel pour souligner l'extrême gravité de la situation.

A la *fromagerie Besnier-Claudel d'Isigny* (Calvados - 150 salariés) après la grève menée du 2 au 24 février sans résultat pour la réduction du temps de travail, notre correspondant nous signale 18 mises à pied, dont certaines préalables à des licenciements. Parmi les salariés concernés, sept sont délégués (2 C.F.D.T. et 5 C.G.T.) ; un huitième, délégué également, est actuellement en incapacité de travail après avoir été séquestré le 8 février par un commando patronal. La C.G.T. et la C.F.D.T. préparent une riposte pour les prochains jours.

Enfin, à la *Caisse primaire d'assurance-maladie de Marseille*, le conseil d'administration réuni le 26 février a jugé la sanction de retrait d'agrément envisagée par Mme Nicole Questiaux à l'égard de M. René Lucet, directeur, « *totalement disproportionnée avec les reproches qui lui sont faits* ». Ce dernier se maintient à son poste, dans les locaux occupés par des syndiqués F.O. qui le soutiennent — la C.G.T. et la C.F.D.T. réclamant son départ (cf. *le Monde* du 27 février).